



FEDERAL BRIDGE CORPORATION
SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX

RAPPORT ANNUEL 2023 | 2024

Canada 





TABLE DES MATIÈRES

Le mot de la présidente du Conseil d'administration	3
Message de la première dirigeante	4
Profil de l'entreprise	6
Gouvernance d'entreprise	11
Rendement de l'entreprise	19
Le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques	27
Rapport de gestion	37
États financiers consolidés	49
Administrateurs et dirigeants	92
Bureaux de la Société	94

Le mot de la présidente du Conseil d'administration

Alors que nous traversons une période marquée par des transitions importantes et des défis mondiaux, la Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL) demeure fidèle à son engagement envers l'excellence, l'innovation et l'intendance stratégique. Notre parcours s'est caractérisé par une approche délibérée de la gouvernance, de la durabilité et de l'efficacité opérationnelle, jetant les bases d'un avenir en phase avec les objectifs plus larges de l'intendance et de la responsabilité sociale.

Pour amorcer ce retour sur 2023-2024, je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude à notre équipe, à nos partenaires, aux parties prenantes et aux collectivités que nous servons. Cette coopération étroite et continue a renforcé le rôle crucial de la SPFL dans la connectivité et la croissance économique du Canada. La SPFL se consacre à l'accomplissement de son devoir public dans l'intérêt de tous ces groupes.

L'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la prise de décision a constitué un élément charnière de notre gouvernance d'entreprise. En effet, notre cadre ESG exhaustif garantit la résilience à long terme des activités et des actifs de la SPFL. Ces efforts sont illustrés par l'attention soutenue que le Conseil d'administration accorde à un système rigoureux de gestion des risques d'entreprise, soutenu par un cadre de conformité modernisé et un processus élargi de gestion des conflits d'intérêts.

Par ailleurs, nos efforts de réconciliation avec les collectivités autochtones démontrent notre engagement ferme en faveur d'une mobilisation significative et d'un respect mutuel. En offrant des emplois, en honorant la culture et les droits autochtones, en maintenant un dialogue ouvert avec les dirigeants des collectivités et en accordant la priorité à la représentation autochtone dans l'approvisionnement, nous tissons des liens de compréhension et de collaboration. Ces actions reflètent nos principes de réconciliation et consolident leur intégration à notre mandat.

La Société a maintenu une approche prudente en matière de gouvernance financière responsable, qui constitue la pierre angulaire de notre stratégie visant à assurer la viabilité et la réussite à long terme. L'obtention une fois de plus d'une note de crédit A+ de l'agence de notation S&P témoigne de notre valeur dans la gestion des finances publiques.

Pour l'avenir, notre engagement envers la sûreté et la sécurité optimales de notre portefeuille de ponts internationaux, nos services au public voyageur et notre intendance à l'égard de l'environnement, de notre personnel et de nos collectivités d'accueil sont autant d'éléments qui nous guident dans notre parcours.

Nous vous remercions de la confiance et du soutien que vous accordez à la SPFL. Ensemble, nous faisons bien plus qu'entretenir des ponts; nous cultivons des liens durables qui unissent les collectivités, renforcent la croissance économique et favorisent la durabilité pour les générations à venir.



Pascale Daigneault

Pascale Daigneault

Présidente du Conseil d'administration de la SPFL

Message de la première dirigeante

C'est avec gratitude et un engagement renouvelé que, à titre de première dirigeante de la SPFL, je reviens sur nos réalisations de l'exercice écoulé et tourne mon regard vers l'avenir. Dans un contexte de défis mondiaux, notre équipe a fait preuve de résilience, d'innovation et de détermination. Cette détermination est soutenue par l'appui indéfectible de nos partenaires, des parties prenantes et du gouvernement du Canada. La confiance que m'a accordée l'honorable Pablo Rodriguez, ministre des Transports, en renouvelant mon mandat pour cinq ans, nous motive à viser de plus hauts sommets.




Natalie Kinloch

Cette année a été marquée par des avancées et des jalons importants, comme l'achèvement de la réfection du premier pont Blue Water. Cette réalisation, de même que nos rapports d'inspection des ponts toujours positifs et la réfection des ponts Rift au pont international des Mille-Îles, témoigne de notre philosophie. Nos investissements dans le programme de gestion des actifs, notamment par l'intégration d'un système d'information géographique (SIG) et l'harmonisation des besoins en capital financier, illustrent notre engagement à l'égard de la qualité des infrastructures.

D'ailleurs, nos engagements fondamentaux nous ont valu une reconnaissance internationale, soit le prix d'excellence du péage décerné par l'International Bridge, Tunnel and Turnpike Association (IBTTA). Cette distinction, en plus de témoigner de notre détermination à améliorer l'expérience des utilisateurs, annonce une nouvelle norme d'efficacité dans l'industrie en affirmant les résultats de notre vision et de notre coopération internationale.

Cette année, nous avons également réalisé d'importants progrès en harmonisant nos principes ESG avec les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) et en entreprenant une étude de référence sur



les gaz à effet de serre (GES). En outre, nous avons mis en valeur le patrimoine de la collectivité autochtone de Cornwall en affichant des murales et des symboles culturels significatifs le long du corridor du pont.

Au cœur de nos réalisations et de nos aspirations futures résident la force et le dévouement de notre personnel. Cette année, nous avons bonifié notre proposition de valeur à l'employé, notamment par la signature d'une nouvelle convention collective à long terme et l'amélioration des avantages sociaux. Nous avons enregistré un niveau remarquable d'engagement des employés de 88 %. De plus, le lancement du plan d'équité salariale et du plan d'accessibilité de la SPFL souligne notre engagement en faveur d'un milieu de travail équitable, inclusif et sans obstacle. Ces plans s'alignent sur nos objectifs ESG, renforcent notre intégrité organisationnelle et reflètent l'importance que nous accordons de manière générale à l'équité et à la responsabilité sociale.

Ces éléments fondamentaux sont essentiels à notre stratégie d'exploitation et attestent du rôle crucial de notre personnel dans notre réussite.

La reconduction de mon mandat en tant que première dirigeante est non seulement un honneur pour moi, mais aussi un témoignage des réalisations collectives et du potentiel de la SPFL. Je suis reconnaissante de pouvoir continuer à diriger cette organisation exceptionnelle, soutenue par une équipe dévouée, des partenaires engagés et une vision claire pour l'avenir. Ensemble, nous nous appuyerons sur nos réussites, nous relèverons les défis à venir et nous veillerons à ce que le SPFL demeure un modèle binational d'excellence en matière de coopération et un pont vers un avenir prospère, connecté et durable.



Natalie Kinloch

Première dirigeante de la SPFL

Profil de l'entreprise

Contexte

La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL) est une société d'État mère dont les activités sont indépendantes du gouvernement fédéral. La Société, dont le siège social est situé à Ottawa, en Ontario, est responsable de veiller aux intérêts fédéraux du Canada pour quatre des onze ponts internationaux situés en Ontario. La SPFL est une société d'État favorisant les intérêts économiques, touristiques et binationaux du Canada avec les États-Unis. Son mandat, d'intérêt national, vise à faciliter les échanges commerciaux quotidiens essentiels entre le Canada et les États-Unis, à soutenir leurs économies et à assurer la résilience de la chaîne d'approvisionnement.

La structure de l'entreprise permet à la SPFL de gérer tous les ponts au sein d'un portefeuille, partageant ainsi le personnel, l'expertise, le soutien aux infrastructures et les pratiques exemplaires grâce à un cadre administratif commun qui profite aux quatre ponts.

Les activités du pont Blue Water et celles du pont international de la voie maritime sont gérées directement par la SPFL ou par l'entremise d'une filiale de la SPFL, tandis que pour l'exploitation du pont international de Sault Ste. Marie et du pont international des Mille-Îles, la SPFL assure un rôle de liaison avec les autorités locales.

	PONT INTERNATIONAL DE SAULT STE. MARIE	PONT BLUE WATER	PONT INTERNATIONAL DES MILLE-ÎLES	PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME
PROPRIÉTÉ DE LA SPFL	50 % du pont 100 % de l'esplanade canadienne et du point d'entrée	50 % de chacun des ponts jumeaux 100 % de l'esplanade canadienne et du point d'entrée	100 % du pont canadien 50 % des ponts Rift 100 % de l'esplanade canadienne et du point d'entrée	100 % du pont du chenal nord 100 % du complexe douanier canadien et de la voie internationale 32 % du pont du chenal sud
PARTENAIRES ÉTRANGERS	Le Michigan Department of Transportation (MDOT)	Le MDOT	La Thousand Islands Bridge Authority (TIBA), une société d'intérêt public de l'état de New York en vertu de la <i>Public Authorities Law</i>	La Great Lakes St. Lawrence Seaway Development Corporation (GLS), un organisme du United States Department of Transportation
EXPLOITANTS DES PONTS	L'International Bridge Administration (IBA), une unité administrative distincte du MDOT, aux pouvoirs délégués par la Sault Ste. Marie Bridge Authority (SSMBA), elle-même une entreprise constituée par le MDOT et par la SPFL	Partie canadienne : la SPFL Partie américaine : le MDOT	La TIBA	La Corporation du pont international de la voie maritime limitée (CPIVM), une Société d'État canadienne affiliée à la SPFL
STRUCTURE DE GOUVERNANCE	Huit administrateurs : quatre Américains nommés par le gouverneur du Michigan et quatre Canadiens nommés par la SPFL	Partie canadienne : la SPFL Partie américaine : le MDOT	Un président du conseil américain ainsi que six administrateurs nommés par le Jefferson County : trois Américains et trois Canadiens (recommandés par la SPFL)	Huit administrateurs nommés par la SPFL : quatre Canadiens et quatre Américains (recommandés par la GLS)



Mandat

Le mandat de la SPFL, approuvé par le ministre des Transports, consiste à fournir le plus haut niveau d'intendance possible, de sorte que ses ponts internationaux et les structures connexes soient sécuritaires et efficaces pour les usagers.

Les activités ou les projets de la Société se limitent à ce qui suit :

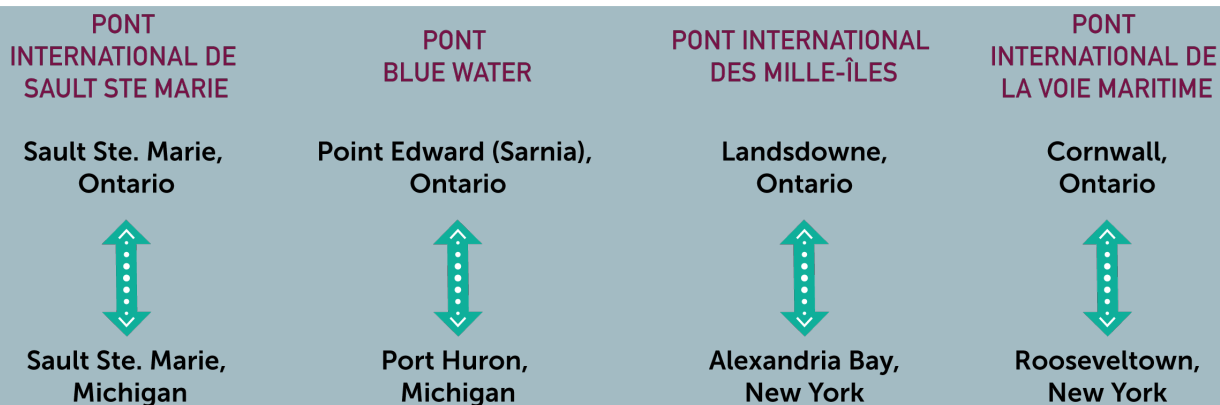
- a) La conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la reconstruction de ponts ou d'autres structures, installations, ouvrages ou propriétés connexes, y compris les approches, les servitudes, l'équipement de transmission d'électricité ou de communication, les pipelines intégrés aux ponts, autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, reliant la province de l'Ontario, au Canada, et l'État de New York ou l'État du Michigan, aux États-Unis, soit par la Société seule, soit conjointement ou en collaboration avec une autre personne, entité juridique ou administration gouvernementale au Canada ou aux États-Unis;
- b) La conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la construction d'autres ponts ou structures, installations, travaux ou propriétés connexes, selon l'avis du gouverneur en conseil et aux conditions que le gouverneur en conseil peut fixer;
- c) Toute activité ou tout projet lié à un pont, à toute autre structure, installation, construction ou propriété connexes, envisagé au paragraphe a) ou b).

Aux fins qui précèdent, et sous réserve de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) et des statuts connexes, avec les modifications apportées à l'occasion, la Société a les capacités et les pouvoirs d'une personne physique.

Activités principales

Conformément à la Politique sur les résultats du Conseil du Trésor, la principale responsabilité de la SPFL est « la gestion de ponts internationaux ».

Elle rend compte au Parlement du Canada par l'intermédiaire du ministre des Transports. La Société est responsable des intérêts fédéraux du Canada à quatre des onze ponts internationaux situés en Ontario, et son siège social est situé à Ottawa, en Ontario.



Les responsabilités et les partenariats de la SPFL sont variés et reflètent la situation géographique unique de chaque pont. Propriétaire d'actifs, la SPFL assure la supervision de l'exploitation des ponts, gère les accords internationaux liés aux ponts, dirige les tâches d'ingénierie et d'inspection ainsi que la gestion des projets de dépenses en immobilisations.

Cadre stratégique

La mission, la vision et les piliers de la SPFL définissent le cadre de l'orientation stratégique de la Société tel qu'il a été approuvé par les membres du Conseil d'administration.

MISSION

La SPFL est une société d'État responsable des intérêts fédéraux du Canada pour quatre ponts internationaux entre le Canada et les États-Unis.

VISION

La SPFL vise à optimiser la sûreté, la sécurité, la pérennité et la capacité des ponts à l'avantage du Canada tout en servant les usagers avec efficacité et respect.

PILIERES

La SPFL remplit sa mission grâce aux cinq piliers stratégiques ci-dessous :

- Une société fonctionnant selon une approche de gestion de portefeuille et se concentrant sur la prestation d'un excellent service à la clientèle;
- L'intendance des actifs des ponts dont elle a la responsabilité reposant sur la sécurité en vertu d'un programme d'inspections indépendantes ainsi que sur des programmes appropriés d'immobilisations et d'entretien;
- L'utilisation efficace de la technologie par l'entremise de plateformes communes afin d'assurer l'efficacité des activités et l'exactitude des renseignements, le tout géré de façon à réduire les risques et les coûts connexes;
- La pérennité des activités, de l'entretien et de l'administration par une approche commune des produits, la hiérarchisation des placements, l'optimisation des taux et la limitation des coûts;
- La saine gouvernance de la Société grâce à une structure optimisée, à la capacité et aux compétences requises ainsi qu'à des liens étroits avec les parties prenantes.

ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES ENJEUX ESG

Dans le cadre de l'exploitation de ses ponts internationaux, la SPFL s'engage fermement à réduire au minimum son impact sur l'environnement, à assurer un avenir financièrement viable et à respecter ses employés, les parties prenantes et les collectivités d'accueil. En 2023-2024, la SPFL a intégré un cadre ESG dans l'exploitation de ses ponts internationaux. De ce fait, elle crée de la valeur en :

- enchâssant les enjeux ESG dans toutes les facettes de l'entreprise afin d'éclairer la prise de décision à tous les plans, ce qui favorise la durabilité des actifs de la SPFL;
- soutenant des projets qui profitent aux clients, aux collectivités d'accueil et aux employés de la SPFL;
- offrant une expérience positive aux employés et en les faisant participer à la réalisation des objectifs liés aux enjeux ESG.

Le champ d'application des enjeux ESG de la SPFL englobe ce qui suit.



Environnement

- Optimiser les ressources et l'énergie afin de réduire les émissions au minimum;
- Prendre soin des terres et des cours d'eau environnants;
- Intégrer la durabilité et limiter les impacts sur l'environnement;
- Favoriser l'atteinte des cibles en matière de changements climatiques.



Social

- Établir des liens et renforcer la réputation auprès des gens, des institutions et des collectivités;
- Promouvoir les relations de travail, la diversité, l'équité et l'inclusion.



Gouvernance

- Contrôler les pratiques, les mesures et les mécanismes internes;
- Optimiser les mécanismes de prise de décision et de respect des lois;
- Répondre aux besoins des parties prenantes.

Alignement sur les objectifs de développement durable des Nations Unies

En septembre 2015, le gouvernement du Canada et 192 autres États membres des Nations Unies ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le programme comprend 17 objectifs de développement durable (ODD) visant à mettre fin à la pauvreté, à préserver la planète et à instaurer la paix et la prospérité pour tous d'ici 2030.

La *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDD) établit le cadre juridique nécessaire à l'élaboration d'une stratégie fédérale de développement durable et à l'établissement de rapports à ce sujet, ce qui constitue le

principal instrument du gouvernement du Canada pour la planification et l'établissement de rapports en matière de développement durable. La Stratégie fédérale de développement durable du Canada s'échelonnant de 2022 à 2026 comprend des objectifs précis, mesurables et à échéance bien déterminés, liés aux 17 objectifs de durabilité.

En tant que société d'État, la SPFL n'est pas assujettie à la LFDD. Par conséquent, elle n'est pas tenue de contribuer à l'élaboration et à la présentation de la stratégie fédérale de développement durable. Cependant, en tant que mandataire de Sa Majesté, la SPFL est intrinsèquement liée aux ODD et reconnaît la nécessité d'aligner ses activités sur ces objectifs. En plus de l'adoption des objectifs 10, 12 et 13, obligatoires pour toutes les organisations assujetties à la loi, la SPFL a décidé d'en intégrer trois autres dans son cadre ESG.

Les objectifs adoptés par la SPFL sont présentés ci-dessous, avec les icônes des ODD de l'ONU, et sont abordés dans le présent rapport annuel. La SPFL a compilé des données de référence sur les objectifs et produira des rapports de rendement à leur égard à compter de 2024-2025.



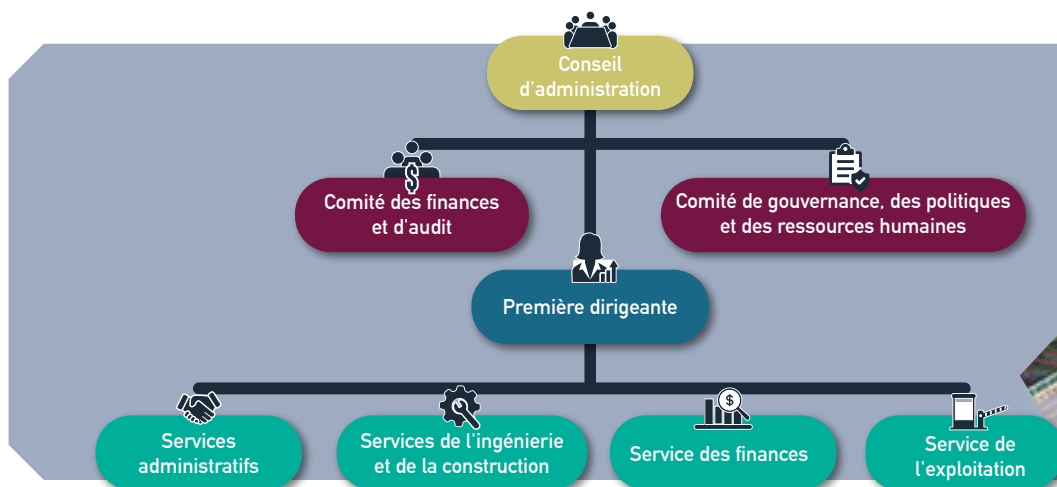
<p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	<p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	<p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	<p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	<p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>
Promouvoir l'égalité entre les sexes	Favoriser l'innovation et les infrastructures vertes au Canada	Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités	Réduire les déchets et passer à des véhicules non polluants	Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et à leurs impacts	Promouvoir un système judiciaire équitable et accessible, appliquer les lois environnementales et gérer les impacts

Gouvernance d'entreprise

16 PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES



À titre de société d'État, la SPFL est dirigée par un Conseil d'administration (le « Conseil ») et doit rendre des comptes au Parlement par l'entremise du ministre des Transports. Le Conseil se compose de sept administrateurs, dont la présidente du Conseil, ainsi que la première dirigeante. La présidente du Conseil et la première dirigeante sont nommées par le gouverneur en conseil en vertu de l'article 105 de la LGFP. Les administrateurs, à l'exception de la présidente du Conseil et de la première dirigeante, sont nommés par le ministre avec l'accord du gouverneur en conseil.



Cadre juridique

La SPFL est une société régie par la LCSA figurant à l'annexe III de la partie I de la LGFP, et qui est mandataire de l'État. Elle est issue de la fusion en 2015 de l'ancienne entreprise, également connue sous le nom de La Société des ponts fédéraux Limitée, avec plusieurs autres sociétés de ponts.

Ces fusions ont contribué pour beaucoup à régler les problèmes de gouvernance de longue date et à accroître l'attention et la responsabilité à l'égard des ponts internationaux.

Obligation de rendre des comptes au public


La SPFL est dirigée par un Conseil d'administration, qui doit rendre compte de la supervision et de l'orientation stratégique de la Société. La première dirigeante siège au Conseil et lui rend compte de la gestion courante et du rendement de la Société, en plus d'aider le Conseil à jouer son rôle de supervision.

Rôle du Conseil d'administration de la SPFL

Le Conseil d'administration de la SPFL est responsable de la supervision et de l'orientation stratégique de la Société. Il établit les objectifs et l'orientation de l'entreprise, exerce une bonne gouvernance, suit de près ses résultats financiers, approuve les budgets et les états financiers, approuve les politiques et les règlements, et veille à ce que les risques soient déterminés et gérés. Le Conseil d'administration se réunit habituellement à huit reprises au cours d'un exercice financier.

Le Conseil est appuyé dans son rôle et ses responsabilités par le comité des finances et de la vérification en vertu de la loi, ainsi que par un comité de gouvernance, politiques et ressources humaines.

Le Conseil a instauré une charte pour chacun des comités permanents ainsi que des directives d'exploitation qui régissent les activités de chaque comité. Le Conseil peut mettre sur pied d'autres comités au besoin pour l'aider à assumer ses responsabilités. La composition des comités peut changer. La liste des membres des comités actuels figure sur le site Web de la Société.



Conformément au paragraphe 113.1(1) de la LGFP, le Conseil d'administration tient une assemblée publique annuelle afin de souligner les activités de la Société de l'exercice écoulé ainsi que les projets actuels et futurs. La dernière assemblée publique annuelle de la SPFL s'est tenue le 19 octobre 2023 à Point Edward (Ontario), en mode virtuel et en personne. La présentation de cette assemblée publique annuelle est accessible sur le site Web de la SPFL. La prochaine assemblée publique annuelle est prévue pour le 17 octobre 2024.

Comités

COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

Mandat : Selon les tâches décrites dans la LGFP, le comité des finances et d'audit supervise et formule les recommandations soumises au Conseil dans les domaines de normes d'intégrité et de comportement, de la présentation de l'information financière, des pratiques de contrôle de gestion, de la gestion des risques, des actifs et des besoins en assurance.

Le comité a la responsabilité de formuler des recommandations au Conseil à l'égard des états financiers, de l'audit interne de la Société et du rapport annuel de l'auditeur de la Société. Il a également la responsabilité d'examiner les résultats de tout examen spécial ayant trait au programme de gestion des actifs, de même que les plans et les révisions de rapports qui en découlent, afin de formuler des recommandations au Conseil d'administration. Le comité remplit d'autres fonctions que lui attribue le Conseil et qui font partie des règlements administratifs de la Société.

Membres : Le Conseil d'administration se compose de trois membres nommés par le Conseil, sur recommandation de la présidente du Conseil. Un des membres est désigné par le Conseil comme étant le président du comité, sur recommandation de la présidente du Conseil. La présidente du Conseil est également nommée d'office membre du comité sans droit de vote.

COMITÉ DE GOUVERNANCE, POLITIQUES ET RESSOURCES HUMAINES

Mandat : Ce comité aide le Conseil à superviser les pratiques de gouvernance de la Société, la structure des politiques du Conseil et les ressources humaines. Le rôle du comité est d'appuyer le Conseil dans l'exercice de ses responsabilités en effectuant une vérification des questions faisant partie de son champ de compétence, y compris les enjeux ESG. Son rôle ne consiste pas à accorder des approbations, mais plutôt à formuler des recommandations au Conseil à l'égard des approbations que celui-ci doit donner.

Membres : Le Conseil d'administration se compose de trois membres nommés par le Conseil, sur recommandation de la présidente du Conseil. Un des membres est désigné par le Conseil comme étant le président du comité, sur recommandation de la présidente du Conseil. Comme pour le comité des finances et d'audit, la présidente du Conseil est également nommée d'office membre du comité sans droit de vote.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le gouverneur en conseil détermine la rémunération de la présidente et des autres administrateurs, ainsi que celle de la première dirigeante. La rémunération de la présidente et des autres administrateurs est conforme aux lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État et conforme à l'article 108 de la LGFP. La présidente obtient des honoraires annuels allant de 6 400 \$ à 7 500 \$ et une indemnité quotidienne allant de 200 \$ à 300 \$ pour assister aux réunions de la SPFL et de ses comités, alors que les autres membres du Conseil obtiennent des honoraires annuels allant de 3 200 \$ à 3 800 \$ et une indemnité quotidienne allant de 200 \$ à 300 \$. Les administrateurs du Conseil sont remboursés pour les frais raisonnables engagés dans l'exercice de leurs fonctions, y compris les déplacements, l'hébergement et les repas.

En 2023-2024, les membres du Conseil d'administration ont reçu le remboursement des frais qui suivent.

ADMINISTRATEURS	Remboursements des frais de déplacement/formation			Présence		
	Honoraires Reçus	Indemnité journalière	Total	Réunions du Conseil	Réunions de comités	Formation
REMARQUES	a	Réunions / voyage a,b	c	f	CGPRF g	# de jours
Pascale Daigneault - Sarnia (Ontario)	7 500 \$	6 975 \$	8 526 \$	8/8	3/3	2/2
John Lopinski - Port Colborne (Ontario)	3 800	6 525	5 591	8/8	3/3	1/1
Marie-Jacqueline Saint-Fleur - Montreal (Québec)	3 800	5 175	1 314	7/8	3/3	0/0
Travis Seymour - Ottawa (Ontario)	3 800	4 725	1 703	8/8	0/0	0/0
Rakesh Shreewastav - Toronto (Ontario)	3 800	6 150	7 955	8/8	3/3	2/2
Natalie Kinloch (note d) - Apple Hill (Ontario)	n/a	n/a	n/a	8/8		
Total	22 700 \$	29 550 \$	25 088 \$			
			77 338 \$			

- Taux de rémunération en vertu du décret PC2015-84 du 30 janvier 2015, pour le président du Conseil. Taux de rémunération en vertu du décret PC2015-81 du 29 janvier 2015, pour les autres administrateurs. Elles sont complétées par les *Lignes directrices relatives à la rémunération du président et des autres administrateurs de la Société des ponts fédéraux Limitée (2015)*, qui s'appuient sur les *Lignes directrices relatives à la rémunération des personnes nommées à temps partiel par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État (2000)*, publiées par le Bureau du Conseil privé.
- Ceci comprend la participation aux réunions du Conseil et des comités, à l'assemblée publique annuelle, aux séances de planification stratégique, aux téléconférences, aux fonctions spéciales et aux journées de déplacement supplémentaires
- Les remboursements de frais de déplacement et de formation comprennent le remboursement des menues dépenses raisonnables et des frais d'inscription conformément à la *Politique sur les déplacements d'affaires, l'accueil, les conférences et les événements de la SPFL*
- La première dirigeante siège également au Conseil d'administration et ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour ses fonctions.
- CGPRF signifie comité de gouvernance, des politiques et des ressources humaines.
- CFA signifie comité des finances et d'audit

Cadres supérieurs

Les personnes qui suivent occupent un poste de cadre supérieur au sein de la Société.

NOM	TITRE
Natalie Kinloch	Première dirigeante
Richard Iglinski	Dirigeant principal des finances
Thye Lee	Vice-président, ingénierie et construction
Rémi Paquette	Dirigeant principal des services corporatifs
Karen Richards	Dirigeante principale de l'exploitation

RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS

Les conditions d'embauche de la première dirigeante sont énoncées dans les conditions d'emploi et avantages sociaux réservés aux personnes nommées par le gouverneur en conseil à des postes à temps plein. L'échelle salariale de la première dirigeante (PD3) est de 221 600 \$ à 260 700 \$ (selon la rémunération approuvée en 2023-2024 pour les premiers dirigeants des sociétés d'État, comme l'indique le Conseil du Trésor). Celle-ci n'obtient aucun honoraires annuels ni indemnité quotidienne pour assister aux réunions du Conseil. Le gouverneur en conseil peut également accorder à la première dirigeante une rémunération au rendement atteignant 15 pour cent de son salaire de base, en fonction du degré de réalisation de ses principaux objectifs de rendement, selon ce que détermine le Conseil.

La rémunération des membres de la haute direction repose sur les échelles salariales des cadres supérieurs (EX) du gouvernement du Canada.

Programme d'audits

Le programme d'audits est constitué d'audits externes et internes.

Le programme d'audits externes nécessite que le BVG du Canada effectue un audit annuel des états financiers consolidés afin de confirmer qu'ils reflètent adéquatement les résultats d'exploitation et la situation financière, et que les activités ont été menées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et à la partie X de la LGFP. Le BVG du Canada procède aussi à un examen spécial au moins une fois tous les dix ans pour confirmer que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources financières, humaines et matérielles sont gérées efficacement et que les activités de l'entreprise sont menées de façon efficace. Un tel examen a été réalisé en juin 2022. Les résultats, très positifs, sont accessibles sur le [site Web de la SPFL](#).

Le programme d'audits internes vise à renforcer l'imputabilité, la gestion des risques, la gestion des ressources et la bonne gouvernance en veillant à ce que l'audit interne constitue un élément clé de la gouvernance. Les plans pluriannuels d'audits, élaborés et révisés chaque année, recensent les secteurs de risques clés communs à tous les ponts.

Code de conduite

L'objectif de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* est d'encourager les employés du secteur public, y compris ceux des sociétés d'État et des autres organismes publics, à se manifester s'ils ont des raisons de croire que des actes répréhensibles graves se sont produits et de les protéger contre toutes représailles s'il y a lieu. Une disposition de la loi exige notamment de donner rapidement au public un accès aux renseignements portant sur des cas fondés d'actes répréhensibles découlant d'une divulgation. La Société doit plus précisément décrire l'acte répréhensible commis, les recommandations présentées à la première dirigeante par l'entremise de l'agent supérieur désigné, ainsi que les mesures correctives que prend ce dernier. L'agent supérieur désigné de la SPFL est le dirigeant principal des services corporatifs.

La Société des ponts fédéraux Limitée Rapport Annuel 2023-24

Le Conseil a approuvé un Code de valeurs et d'éthique qui détermine les valeurs de la SPFL, son engagement à l'égard de l'éthique et les comportements attendus de tous ses employés dans leurs relations avec leurs collègues, le public, et les autres entités gouvernementales ou externes. Chaque année, tous les employés doivent signer le Code de conduite dans le cadre de leur évaluation annuelle du rendement.

La Société respecte entièrement l'esprit de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* et n'a reçu aucune plainte jusqu'ici.

Gestion des risques

Le processus de gestion des risques d'entreprise de la SPFL comprend cinq éléments principaux :

- Le profil de risque de l'entreprise;
- Le cadre de l'Énoncé de la propension à prendre des risques;
- Le registre des indicateurs de risques de l'entreprise;
- Le registre des risques de l'entreprise;
- Le plan d'audit triennal basé sur les risques.

La SPFL considère que la gestion des risques est une responsabilité commune. Par conséquent, les membres du Conseil et de ses comités, la première dirigeante et tous les employés participent activement à la gestion des risques dans leurs champs de compétences respectifs. L'objectif est d'intégrer une approche harmonieuse, globale et exhaustive de la gestion des risques, fermement ancrée dans les activités de planification, de prise de décision et d'exploitation de la Société.

Le Conseil d'administration doit, conjointement à la première dirigeante, rendre compte de la gestion globale de la Société. Le Conseil d'administration détermine l'orientation stratégique et :

- indique la marche à suivre et surveille la stratégie en matière de gestion des risques, y compris les cibles, la tolérance aux risques et la capacité;
- fournit le leadership en ce qui concerne la gestion des risques et des risques stratégiques qui découlent du profil de risque de la Société;
- s'assure de recenser les principaux risques et de mettre en œuvre des mécanismes et des ressources efficaces de gestion des risques;
- préserve des systèmes d'information et des pratiques de gestion qui répondent aux besoins de la Société et qui garantissent l'intégrité des données;
- communique les risques résiduels importants à certaines parties prenantes et par l'intermédiaire du ministre des Transports aux organismes centraux et au Parlement, le cas échéant.

Le Conseil d'administration a avalisé le modèle suivant de profil de risque et de tolérance, adapté de la méthodologie d'évaluation de la gouvernance, du risque et de la conformité de grand renomée de Paisley Consulting.









5X5 matrice des risques

Conséquence	Critique 5	Moyen 5	Important 10	Élevé 15	Critique 20	Critique 25
	Élevé 4	Moyen 4	Moyen 8	Important 12	Élevé 16	Critique 20
	Important 3	Faible 3	Moyen 6	Moyen 8	Important 12	Élevé 15
	Moyen 2	Faible 2	Faible 4	Moyen 6	Moyen 8	Important 10
	Faible 1	Faible 1	Faible 2	Faible 3	Moyen 4	Moyen 5
		Rare 1	Improbable 2	Moyen 3	Probable 4	Presque certain 5
Probabilité						

▼: Critique ▲: Élevé ■: Moyen ■: Important ●: Faible ↔: Stable ↑: Croissant ↓: Décroissant

	Description du risque		Stratégies d'atténuation
Viabilité financière	Le risque d'instabilité financière, en raison d'une réduction importante des produits (par exemple, une diminution des produits de péage), de frais imprévus ou d'une mauvaise gestion pouvant entraîner une réduction des activités, de l'entretien, de la sécurité et de la sûreté des ponts, mettant en péril les employés et les clients.	▲↑	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer un suivi actif et une hiérarchisation des charges par rapport au budget; Gérer la viabilité financière de l'entreprise; Évaluer l'endettement global de façon continue et trouver des solutions potentielles; Rechercher de façon proactive des possibilités de financement pour les besoins en capitaux importants; Recenser d'autres sources de produits possibles, y compris le développement des affaires; Collaborer avec l'ASFC à l'élaboration de stratégies de gestion des coûts à long terme pour les installations de l'ASFC.
Financement de la CPIVM	Le risque que la SPFL ne reçoive pas un financement public suffisant pour exploiter en toute sécurité le pont de la CPIVM. Cela peut se produire soit sur le plan du financement pour l'exploitation, soit sur le plan du financement pour des projets d'infrastructure à long terme, pouvant chacun avoir une incidence sur la capacité à poursuivre les activités du pont en tant qu'infrastructure essentielle.	▲↑	<ul style="list-style-type: none"> Gérer la viabilité financière dans le contexte de la pérennité de la CPIVM; Rester en contact avec la GLS pour gérer le financement disponible et explorer les options futures; Réaliser une étude sur le cycle de vie du pont du chenal sud; Obtenir des engagements de financement et fournir la documentation à l'appui à Transports Canada (TC).
Cybersécurité	Le risque que la sécurité des technologies soit compromise, en raison d'erreurs humaines, de conséquences involontaires, de défaillances des équipements, de catastrophes naturelles et d'attaques délibérées, comme la cybercriminalité, pouvant entraîner des défaillances critiques des systèmes, avoir des répercussions financières ou nuire à la réputation de la Société.	■↑	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer fréquemment les mises à jour du matériel et des logiciels dans le cadre de la gestion de leur cycle de vie; S'assurer de tests et d'une gestion rigoureuse des versions; Mettre en œuvre un programme clair de gestion du changement; Réaliser des audits périodiques et gérer les accès conformément aux politiques de contrôle interne.

	Description du risque		Stratégies d'atténuation
Forces extérieures	Le risque que la SPFL ne soit pas en mesure de remplir son mandat en raison de l'évolution de la conjoncture économique (p. ex., la chaîne d'approvisionnement) et de l'instabilité sociale et politique au Canada et aux États-Unis. Cela pourrait avoir des répercussions importantes sur l'exploitation, le personnel et l'investissement dans les infrastructures de l'ensemble du portefeuille.		<ul style="list-style-type: none"> Se tenir au courant des enjeux mondiaux et des conséquences possibles; Consulter les partenaires régionaux de façon continue; Effectuer un suivi actif et une hiérarchisation des charges par rapport au budget; Avoir en place un plan de continuité des activités; Adapter les stratégies de gestion des risques si nécessaire.
Sécurité des actifs et du public	Le risque que la sécurité des actifs (pont, installations, esplanade, infrastructures) soit compromise en raison d'actes délibérés, notamment les actes de terrorisme, les manifestations, le vandalisme ou les activités criminelles, pouvant entraîner des blessures, des pertes de vie ou des dommages matériels. Un tel risque pourrait entraîner la fermeture de ponts et des répercussions financières importantes ainsi que miner la confiance du public.		<ul style="list-style-type: none"> Assurer une vigie active des médias et des commentaires du public cible; Se tenir au fait des questions relatives aux collectivités d'accueil; Effectuer un suivi continu des zones à haut risque de défauts d'arrêt; Examiner les mesures de prévention des incidents liés à des troubles mentaux; Tenir à jour des plans de sécurité des ponts internationaux; Assurer une excellente communication avec les exploitants de ponts, les partenaires et les forces locales de l'ordre; Adopter le protocole d'entente avec Transports Canada, conformément aux mesures de sécurité de la <i>Loi sur les ponts et tunnels internationaux</i>.
Risque organisationnel	Le risque de menaces organisationnelles à l'échelle du portefeuille de la SPFL en raison de changements structurels ou de gouvernance, d'une transition au sein de l'équipe de direction, de gestion sous-jacente, de rendement du personnel et de complications avec les partenaires binationaux pouvant mener à une baisse du rendement fonctionnel et financier.		<ul style="list-style-type: none"> Gérer la viabilité financière de la CPIVM; Mettre en œuvre des politiques clés, notamment concernant la délégation financière, les transactions bancaires, les placements, l'approvisionnement, le code de valeurs et d'éthique et la gestion des risques; Préserver l'efficacité de la dotation en personnel et de la planification de la relève; Veiller à ce que les plans de relève de la SPFL soient actuels et efficaces.
Sécurité du public	Le risque que des accidents, des incidents, des catastrophes naturelles, des accidents sur le lieu de travail ou des événements de santé publique majeurs compromettent la sécurité des personnes, pouvant causer des blessures, des pertes de vie ou des dommages matériels. En outre, un tel risque pourrait entraîner des responsabilités financières importantes ainsi qu'une perte de confiance des employés et du public.		<ul style="list-style-type: none"> Contrôler les risques pour le personnel conformément aux avis de santé publique; Tenir des plans d'intervention à jour s'inscrivant dans le plan de continuité des activités; Tenir à jour un programme moderne de santé et sécurité au travail (SST) géré par un comité de SST mobilisé; Offrir aux employés de la formation continue sur la sécurité et des séances
Gestion des actifs	Le risque que la SPFL ne soit pas en mesure de prévoir et d'effectuer de façon adéquate les travaux d'entretien appropriés en continu et des dépenses en immobilisations assurant la longévité et la sécurité de ses ponts. Cela pourrait entraîner une responsabilité importante et une perte de confiance du public à l'égard de la capacité de la Société à gérer ses ponts internationaux.		<ul style="list-style-type: none"> Prévoir avec précision les besoins de financement; Élaborer des plans d'immobilisations à long terme fondés sur des données détaillées d'évaluation de l'état des actifs; Discuter de financement adéquat et opportun avec le gouvernement.
Gestion de la main-d'œuvre	Le risque de problèmes liés à la gestion des effectifs, en raison d'une interruption de travail, d'effectifs insuffisants, d'un manque d'employés qualifiés, de leadership ou d'une structure de rémunération appropriée pouvant entraîner une incapacité de pourvoir les postes clés, une augmentation malheureusement et constante du taux de roulement du personnel, une insatisfaction et une désaffection des employés ou une incapacité à remplir ou à exécuter le mandat de la SPFL de façon efficace.		<ul style="list-style-type: none"> Recourir à des programmes de recrutement novateurs qui évoluent en fonction de la main-d'œuvre disponible dans la collectivité d'accueil; Exiger de la formation obligatoire et une révision des politiques sur la prévention du harcèlement et de la violence, les conflits d'intérêts, les valeurs et l'éthique et la divulgation d'actes répréhensibles; Tenir à jour les plans de gestion du travail et les conventions collectives; Investir dans le perfectionnement et le soutien des chefs d'équipe; Assurer une communication transparente, proactive et opportune.

	Description du risque		Stratégies d'atténuation
Réputation	Le risque de perception négative de la Société par le public, en raison d'une incapacité à établir de bonnes relations productives avec les collectivités d'accueil, les parties prenantes et le public, pouvant entraîner une diminution de la crédibilité de la Société, des difficultés à obtenir du soutien et de la collaboration pour les initiatives et, éventuellement, une perturbation des activités.		<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des activités dans le cadre du programme communautaire ConneXion afin de renforcer la mobilisation locale; Mettre en œuvre une stratégie active de relations avec les médias; Améliorer la communication avec les services d'urgence; Susciter la participation active
Enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance	Le risque que la SPFL affiche un déficit d'investissement (financement ou ressources) en développement durable, y compris en ce qui concerne les risques liés aux changements climatiques, ce qui pourrait entraîner des dommages à l'infrastructure des ponts et à l'environnement, une perception négative du public à l'égard de la Société et la perte de fonds publics en raison de réclamations contre la Société.		<ul style="list-style-type: none"> Aligner les stratégies sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et sur Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC); Mettre oeuvre et surveiller le plan d'action concernant les enjeux ESG conformément au cadre ESG de la SPFL afin d'obtenir des résultats mesurables.
Technology	Le risque que les solutions technologiques soient inaccessibles ou inutilisables en raison de perturbations causées par des tiers ou de tentatives de récupération inadéquates, entraînant des défaillances de systèmes critiques, des responsabilités financières et des torts à la réputation de la Société.		<ul style="list-style-type: none"> Déployer les meilleures pratiques en vigueur en matière de disponibilité de la technologie et de contrôles internes; Effectuer fréquemment les mises à niveau du matériel et des logiciels; Veiller à ce que toutes les mises à niveau de systèmes fassent l'objet de tests appropriés et d'une gestion des versions; Élaborer et adopter un programme clair de gestion du changement; Effectuer un contrôle et une gestion efficaces des accès.
Fraude	Le risque de fraude commise de façon délibérée, par un ou plusieurs employés, pouvant entraîner la perte de fonds ou de biens publics, miner le moral des employés et la confiance de la population canadienne à l'égard des services publics.		<ul style="list-style-type: none"> Contrôler la sécurité dans toutes les zones vulnérables; Maintenir des politiques modernes de manutention d'argent et de contrôle interne; Exiger aux employés et aux membres du Conseil qu'ils remplissent chaque année des déclarations en matière de conflits d'intérêts; Effectuer un examen annuel du Code de valeurs et d'éthique; Tenir à jour la Politique de divulgation d'actes répréhensibles.
Partenariats et parties prenantes	Le risque que des actions des partenaires et des parties prenantes se produisent, en raison de facteurs environnementaux et de décisions d'affaires pouvant nuire à la capacité d'atteindre les objectifs d'entreprise et de remplir les obligations de service public.		<ul style="list-style-type: none"> S'engager avec les principales parties prenantes et avec les partenaires frontaliers; Communiquer avec ouverture et au moment opportun; Réaliser des activités dans le cadre du programme communautaire ConneXion afin de renforcer la mobilisation locale; Participer à des événements et à des rencontres avec les collectivités d'accueil.
Concurrence	Le risque de concurrence à la SPFL en raison de l'accessibilité à des ponts internationaux ou à des modes de transport concurrents offrant une tarification moindre ou un accès à d'autres destinations, pouvant entraîner une diminution des produits tirés du péage et d'autres sources de produits ayant une incidence sur la viabilité financière globale.		<ul style="list-style-type: none"> Effectuer un suivi des droits de péage et des services aux autres ponts; Se tenir informé de l'avancement des travaux du pont international Gordie-Howe; Élaborer une stratégie d'engagement avec les principales parties prenantes, comme les partenaires frontaliers.
Infrastructure	Le risque que l'intégrité de l'infrastructure (ponts, installations ou actifs) soit compromise en raison d'accidents, d'incidents, de catastrophes naturelles ou d'un manque de financement des dépenses en immobilisations, pouvant entraîner des blessures, des pertes de vies ou des dommages matériels. Un tel risque pourrait entraîner la fermeture de ponts et des répercussions financières importantes ainsi que miner la confiance du public.		<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des plans d'entretien et de réparation en fonction des rapports d'inspection périodiques; Veiller au respect des exigences en matière d'inspection des ponts; Publier des rapports périodiques sur les progrès des travaux d'entretien; Communiquer les besoins de financement d'immobilisations à Transports Canada.

Rendement de l'entreprise

Évaluation du rendement de l'entreprise

La Société continue de se concentrer sur le cœur et l'avenir de ses activités afin d'assurer l'accès aux ponts et de conserver la confiance du public par l'entremise des quatre secteurs indiqués ci-dessous. Bien que la gestion des actifs et l'optimisation des activités restent des éléments fondamentaux du mandat, une part de plus en plus importante est accordée au perfectionnement et à la rétention des employés de même qu'aux outils numériques afin d'assurer la pérennité de la Société et de sa filiale. Les objectifs sont répartis en quatre grands objectifs stratégiques, comme suit :

- **Durabilité des actifs, des infrastructures et de l'exploitation :**
 - Maintenir la gestion de la qualité des actifs de la SPFL;
 - Optimiser le débit de la circulation grâce à des niveaux de service adéquats;
 - Renforcer l'état et la sécurité des ponts.
- **Adaptabilité et évolutivité :**
 - Hiérarchiser les risques;
 - Optimiser les activités.
- **Optimisation de la viabilité financière :**
 - Diversifier les produits et la croissance;
 - Exercer un contrôle rigoureux des transactions financières;
 - Consolider les plans d'immobilisations et d'emprunt.
- **Promotion de l'excellence du personnel :**
 - Appuyer le perfectionnement et la diversité du personnel et accroître la responsabilité sociale d'entreprise;
 - Continuer à offrir des possibilités d'engagement communautaire.

L'évaluation du rendement ci-dessous comprend les objectifs inclus dans le plan d'entreprise de 2023-2024 à 2027-2028.

Résultats	Indicateurs de rendement	Cible	État
Des immobilisations corporelles (ponts, routes et installations) efficaces, sécuritaires et correctement entretenues	Pourcentage de projets hautement prioritaires recensés dans les rapports d'inspection des ponts et terminés selon l'échéancier et le budget	100 %	Objectif réalisé
	Pourcentage des projets d'immobilisations courants terminés selon l'échéancier et le budget	Plus de 90 %	Objectif réalisé
	Pourcentage de numérisation de la liste des actifs et du système d'information géographique (SIG)	100 % de la cartographie (SIG) 100 % de la liste des actifs de tous les ponts	En voie de réalisation

¹ Les statuts sont définis comme suit :

- Objectif réalisé : l'objectif annuel a été entièrement réalisé (indiqué en vert).
- En voie de réalisation : la partie de l'objectif pluriannuel correspondant à l'année en cours a été atteinte (indiqué en vert).
- Autre : objectif en cours ou non atteint (indiqué en jaune si en cours et en orange si non atteint).

Une amélioration de la fluidité de la circulation et une réduction du temps de marche au ralenti	Étude sur les GES	À réaliser	Objectif réalisé
	Pourcentage d'amélioration des principaux goulets d'étranglement déterminés	Une amélioration de plus de 5 % par rapport au niveau de référence à établir dans l'étude sur les GES	En voie de réalisation - L'année de référence a été établie. - Des stratégies visant à éliminer les goulets d'étranglement sont en cours d'élaboration.
Un renforcement des relations avec les partenaires et les parties prenantes et une meilleure intégration du portefeuille de ponts	Nombre de projets de collaboration mis en œuvre	Environ 1 par an	Objectif réalisé
	Conclusion de l'entente de règlement entre l'État et le Conseil des Mohawks d'Akwesasne (CMA).	Selon l'échéancier défini par l'État	L'entente de règlement n'a pas été ratifiée. - L'entente de règlement provisoire a été rejetée par référendum auprès de la collectivité. - La SPFL s'en remet à l'État pour gérer le dossier.
	Mise en œuvre d'une solution à long terme pour la gouvernance du PIVM	Réalisation dans les 24 mois suivant l'entente binationale	Les discussions progressent avec le partenaire américain (GLS).
	Maintien de la part de soutien apporté à la collectivité	Plus de 100 heures	Objectif réalisé
Une gestion et une résilience environnementales accrues	Indicateurs de rendement pour les enjeux ESG en cours d'élaboration	Cibles des enjeux ESG en cours d'élaboration	Objectif réalisé - Les indicateurs de rendement ont été établis.
Une infrastructure technologique stable et sûre	Nombre de cyberattaques et d'incidents	Aucune brèche de sécurité externe	Objectif réalisé
		Aucune brèche de sécurité interne liée à la confidentialité des données	
	Pourcentage de temps de disponibilité	Plus de 99 %	Objectif réalisé
La viabilité financière de la SPFL	Augmentation annuelle de l'utilisation du programme ConneXion	Plus de 5 %	Objectif réalisé
	Garantie de flux de trésorerie positifs à long terme	Produits tirés du péage : plus de 38 M\$ par an Flux de trésorerie d'exploitation : plus de 10 M\$ par an	Objectif réalisé
	Pourcentage des remboursements de la dette effectués au complet et à temps	100 %	Objectif réalisé

L'attrait et la rétention d'une main-d'œuvre compétente	Maintien de l'engagement des employés dans l'ensemble de la Société	Taux d'engagement : plus de 80 %	Objectif réalisé
	Atténuation du taux de roulement des employés	Taux de roulement : moins de 15 %.	Taux de roulement courant supérieur à l'objectif Conforme aux tendances du marché en matière de main-d'œuvre – stabilisation dans un avenir prévisible
Questionnaire de déclaration volontaire des employés sur la diversité de l'emploi	Diversité	<ul style="list-style-type: none"> - Groupes désignés : plus de 65 % - Postes de direction occupés par des femmes : plus de 40 % - Écart de diversité entre les sexes : moins de 10 % - Autochtones : plus de 10 % - Minorités visibles : plus de 8 % - Employés bilingues : plus de 20 % 	En voie de réalisation Le programme de déclaration volontaire a été mis en œuvre au cours de l'exercice considéré, ce qui a permis d'obtenir les données suivantes. État des cibles connues : <ul style="list-style-type: none"> - Groupes désignés : 66 % - Postes de direction occupés par des femmes : 55 % - Écart de diversité entre les sexes : 4 % - Autochtones : 16 % - Minorités visibles : 10 % Des stratégies sont en cours d'élaboration pour obtenir des données sur la cible restante.

Gestion du portefeuille

La Société a adopté une stratégie de gestion de portefeuille pour réaliser son mandat. La Société n'est pas un portefeuille de sociétés, mais plutôt une société d'État mère chargée de surveiller un portefeuille d'actifs fédéraux pour atteindre les objectifs stratégiques publics. Les principaux éléments de la stratégie de gestion de portefeuille comprennent :

- des fonds excédentaires aux besoins de fonctionnement utilisés pour réinvestir dans les immobilisations afin d'appuyer les objectifs stratégiques publics;
- des produits comptabilisés de façon centralisée, chaque pont étant considéré comme un centre de coût;
- des charges d'exploitation et d'entretien de chaque pont établies en fonction des pratiques exemplaires communes;
- un plan d'immobilisations intégré à long terme élaboré pour définir les priorités en matière d'immobilisations et le budget annuel des immobilisations;
- la mise en commun des connaissances et de l'expertise au sein de l'ensemble du portefeuille.

La constitution de cette approche de la direction offre une occasion unique d'évaluer toutes les possibilités, en adoptant des pratiques exemplaires et une approche globale commune à l'égard du portefeuille ainsi qu'en déterminant davantage d'occasions stratégiques.

À l'échelle de l'entreprise

Au cours des quatre dernières années, depuis le début de la pandémie, la SPFL, ses employés, ses filiales et ses partenaires ont assuré un accès continu et ininterrompu à la frontière, et ce, de façon sûre et efficace. En plus de permettre aux Canadiens de compter sur le transit de biens essentiels, cela a également permis au gouvernement du Canada de continuer à obtenir la meilleure valeur. Cependant, ces efforts ont été coûteux pour la SPFL, qui doit maintenant reconstituer ses réserves indispensables afin d'assurer la longévité de ses ponts et des infrastructures connexes.

LES VOLUMES DE TRAFIC

Tout au long de la pandémie, la société a évolué et s'est adaptée aux restrictions changeantes mises en place à la frontière. Le 12 mai 2023, la dernière restriction frontalière a été levée, suivant une série de levées progressives. Le trafic a été fortement affecté par les restrictions, si bien que tous les ponts ont dû réduire ou reporter leurs dépenses, lorsqu'il était possible et sécuritaire de le faire. La reprise a été lente mais constante. La SPFL continue à effectuer un suivi et une évaluation des répercussions de volumes inférieurs à la normale sur ses prévisions. D'après les comparaisons globales avec l'année précédente, les volumes de trafic commercial ont diminué de 4 %, tandis que les volumes de trafic passager ont augmenté de 25 %. À la fin de l'année, les volumes de trafic passager demeuraient inférieurs de 18 % à ceux enregistrés avant la pandémie.

LE FINANCEMENT PUBLIC

Vu la baisse des volumes de trafic et l'épuisement des réserves de trésorerie, le gouvernement du Canada a accordé un financement fort nécessaire pour l'exploitation et les immobilisations de la Société. Pour l'exercice 2023-2024, une enveloppe allant jusqu'à 1,4 million de dollars a été consentie pour compenser le déficit d'exploitation de la CPIVM (en 2022-2023, la GLS avait été en mesure d'obtenir un financement d'exploitation). En ce qui concerne le financement d'immobilisations, ce sont près de 6 millions de dollars qui ont été octroyés (voir la section Projets d'infrastructure ci-dessous pour plus de détails). Afin de répondre aux besoins urgents dans l'année à venir, la SPFL a obtenu un million de dollars en financement d'exploitation pour la CPIVM et 16,9 millions de dollars en financement d'immobilisations pour soutenir les importants travaux de réfection du pont Blue Water et du pont international des Mille-Îles.

LA RÉCONCILIATION AVEC LES AUTOCHTONES



La SPFL et sa filiale, la CPIVM, sont fermement engagées envers la réconciliation avec les peuples autochtones. Elles reconnaissent l'importance à la fois de poser de petits gestes au quotidien et d'avoir une vue d'ensemble des relations avec les communautés autochtones.

Pour faire progresser la réconciliation, les efforts de la Société vont au-delà des gestes symboliques; ils comprennent des engagements stratégiques à long terme à tous les niveaux, fondés sur le respect et la compréhension mutuelle.



Artist: Kirby Thompson (Stagiaire en Art Autochtone à la CPIVM)
Nom de la peinture murale: Nous le peuple

L'engagement de la SPFL auprès des dirigeants autochtones régionaux de la Première nation Aamjiwnaang à Point Edward et du Conseil des Mohawks d'Akwesasne (CMA) à Akwesasne témoigne de sa volonté de favoriser des relations respectueuses. Ces collaborations reposent sur des ententes historiques et englobent des questions complexes comme les revendications territoriales et les droits des populations autochtones. Les protocoles d'entente conclus avec ces communautés témoignent d'un respect commun pour l'histoire du territoire et d'un engagement à travailler en concertation et en partenariat sur les projets et les découvertes.

L'année dernière, la SPFL et la CPIVM ont accru leurs efforts déjà considérables au pont international de la voie maritime pour démontrer leur soutien à la collectivité autochtone d'accueil. L'ajout de signalisation en langue mohawk, l'exposition d'œuvres d'un artiste local à des endroits visibles le long du pont et la collaboration directe avec les services environnementaux et techniques du CMA dans le cadre d'initiatives locales sont des manifestations tangibles du respect de la culture et de l'histoire autochtones. Les dirigeants de la collectivité sont consultés pour échanger des renseignements et discuter d'initiatives sur une base régulière. Par ailleurs, outre le soutien du libre passage des populations autochtones imposé par l'État, la SPFL souligne la Journée nationale des peuples autochtones, en plus de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Enfin, des partenariats de longue date avec le CMA garantissent que des entrepreneurs et travailleurs mohawks jouent un rôle important dans les projets réalisés à cet endroit, renforçant ainsi le bien-être économique et la diversité sociale.

L'approche de la Société en matière de réconciliation est holistique et tient compte des facteurs environnementaux, sociaux et économiques qui influencent notre avenir commun.

Pour l'avenir, la Société est consciente qu'une évolution de la structure de gouvernance est nécessaire pour assurer la viabilité financière de la CPIVM. Les ententes binationales en place ne prévoyaient pas de scénario dans lequel le pont ne générerait pas suffisamment de produits de péage pour assurer son autonomie. Alors que la SPFL se trouve à la croisée des chemins, elle s'engage à explorer de nouveaux mécanismes de gouvernance et de financement avec son partenaire américain, la GLS.

Qu'il s'agisse de l'entretien de cimetières historiques dans le respect des populations autochtones, de l'organisation de cérémonies respectueuses ou des taux d'emploi élevés de personnes autochtones, les initiatives de la SPFL démontrent un profond respect et un engagement ferme envers la réconciliation. Ces actions, combinées à un dialogue et à un partenariat permanents, constituent la pierre angulaire de l'approche visant à construire un avenir qui honore notre histoire commune et saisit les occasions de croissance et de compréhension mutuelles.

La SPFL s'engage à poursuivre ces conversations et collaborations cruciales, en veillant non seulement à ce que les activités et les projets respectent le processus de réconciliation, mais également à ce qu'ils y contribuent de manière active. L'intégration de ces principes dans la structure de la Société constitue un engagement à l'égard d'un avenir où les droits, la culture et le bien-être des peuples autochtones font partie intégrante de la prospérité et de la diversité du Canada.

ESG - COMPOSANTE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (GIFCC)



La SPFL reconnaît sa responsabilité, en tant qu'entité du gouvernement du Canada, de réduire les impacts environnementaux de ses propres activités et d'assurer la résilience de ses installations et infrastructures face aux changements climatiques. L'une des principales priorités de la stratégie ESG de la SPFL est la lutte contre les changements climatiques. La SPFL s'emploie activement à mieux comprendre les risques et les occasions liés au climat et à mieux intégrer les questions climatiques dans la gouvernance et les processus internes, notamment en ce qui concerne ses activités et le service qu'elle fournit à sa clientèle.

Une section complète sur le GIFCC est présentée plus loin dans le présent rapport.

LES PROJETS D'INFRASTRUCTURE



La sécurité et les moyens de subsistance de millions de Canadiens sont au cœur des préoccupations de la Société. Voilà pourquoi la SPFL prend ses responsabilités d'intendance très au sérieux. Les inspections indépendantes des ponts dans l'ensemble du portefeuille continuent de refléter favorablement le personnel d'entretien talentueux et assidu aux quatre emplacements de la SPFL. Le Conseil d'administration examine chaque année les rapports

d'inspection des quatre ponts et sont soumis à Transports Canada, conformément aux exigences de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* (LPTI). Cette année, en plus des efforts considérables déployés pour assurer l'entretien quotidien des infrastructures, certains grands projets ont pu être réalisés sur les ponts suivants :

Pont Blue Water

La planification de l'importante réfection des deux travées du pont Blue Water a été effectuée au cours de l'exercice 2022-2023, et les travaux de la première travée ont été achevés en 2023-2024. La deuxième travée devrait être terminée au cours de l'exercice 2024-2025. Les projets portent sur une série de réparations et d'améliorations importantes visant à maintenir l'intégrité structurelle des ponts. Celles-ci comprennent le renforcement de la poutre transversale et le remplacement des plaques d'appui, le remplacement des joints de dilatation, la réparation et l'imperméabilisation du tablier en béton, puis la réfection de l'asphalte. Le gouvernement du Canada a accordé un financement de près de 5 millions de dollars pour financer le projet en 2023-2024. Dans la prochaine année, un financement supplémentaire de 7,9 millions de dollars contribuera à la réfection de la deuxième travée.

Pont international des Mille-Îles

Dans le cadre d'un projet se déroulant sur plusieurs années, les tests sur les haubans se poursuivent afin d'élaborer un plan de remplacement proactif des câbles, ce qui prolongera la durée de vie viable du pont. Les installations d'entretien sont également examinées en vue des besoins futurs. En outre, au cours de l'année, une planification et une préparation importantes ont été réalisées en vue des travaux de réfection des travées canadiennes du pont des Mille-Îles qui auront lieu en 2024-2025. En 2023-2024, un financement du gouvernement du Canada de 0,8 million de dollars a été utilisé pour la conception et la planification de cette réfection, ainsi que pour la réfection et le repavage du pont international Rift conjointement avec notre partenaire américain, la TIBA. En 2024-2025, une enveloppe fédérale de 7,6 millions de dollars contribuera à la réfection des travées canadiennes.

Pont international de la voie maritime

Des travaux d'entretien indispensables ont été menés sur le pont du chenal sud pendant la saison de construction 2023-2024 afin de maintenir l'intégrité du pont. Une étude sur le cycle de vie du pont a également été effectuée au cours de l'année pour avoir une meilleure vue d'ensemble des principales réfections nécessaires sur ce pont vieillissant.

Pont international de Sault Ste. Marie

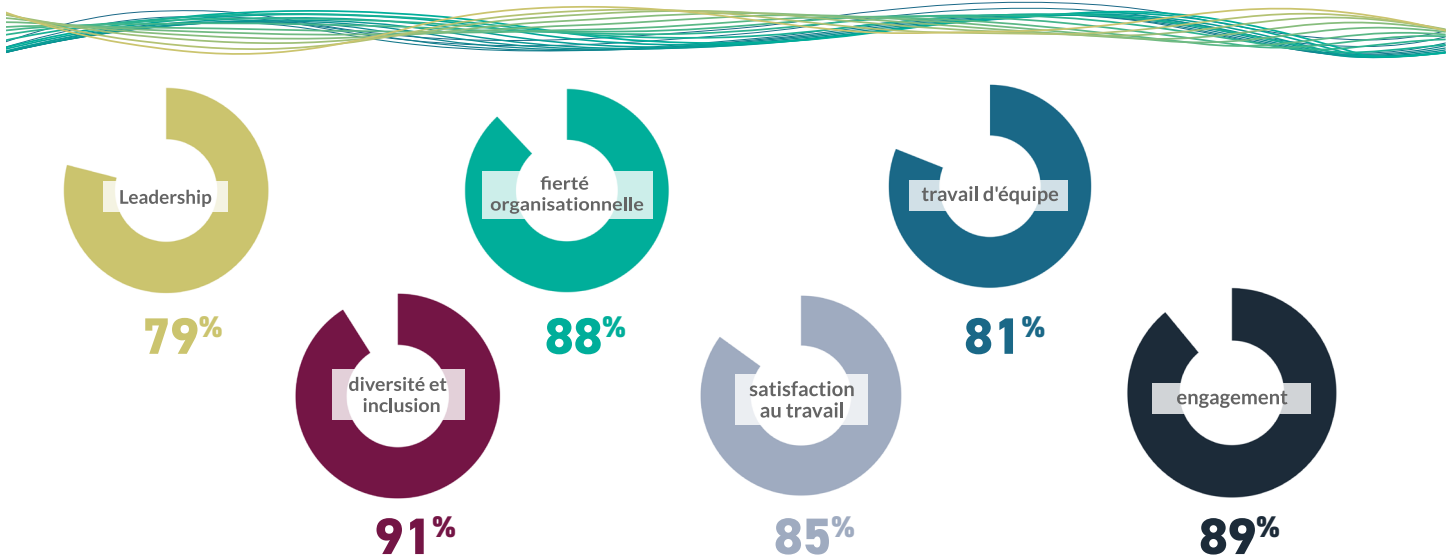
D'importants travaux d'entretien réguliers visant à garantir l'intégrité des ponts et des infrastructures associées continuent d'être réalisés dans le cadre d'une intendance prudente et continue de cet important actif canadien. Citons par exemple le retrait partiel et le remplacement du béton écaillé au sommet d'une pile du pont afin de préserver l'ensemble du système de soutien.

L'ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS



La SPFL promeut un milieu de travail sain et respectueux, intrinsèquement lié à la diversité et à l'inclusion. L'instauration d'une telle culture d'entreprise nécessite l'acceptation et la participation de tous les employés, et ce, à tous les échelons de la Société. La SPFL offre aux employés divers moyens d'atteindre les objectifs liés à la culture d'entreprise. L'exemple de la direction montre de façon manifeste qu'aucun comportement allant à l'encontre de la culture de la SPFL n'est toléré. Cette vision est renforcée par les politiques de l'entreprise sur la conduite au travail, comme la Politique de prévention du harcèlement et la Politique d'équité en matière d'emploi, de diversité et d'inclusion. La nouveauté cette année a été la consultation du personnel au sujet de l'équité salariale, du recours pour les employés et de l'accessibilité, qui a mené à l'élaboration et au déploiement de programmes, de politiques et de formations. De plus, la Société a proposé des occasions ainsi que des outils afin de faciliter le dialogue interne sur des sujets comme la santé mentale et le bien-être. Dans le même ordre d'idées, la SPFL fait également des progrès considérables dans l'amélioration de son programme de santé et sécurité au travail, en phase avec sa culture d'entreprise.

Conformément à la loi, la SPFL a publié son premier rapport sur le plan d'accessibilité, qui décrit les mesures prises dans la dernière année et présente des échéanciers actualisés quant aux domaines dans lesquels la SPFL entend s'améliorer, comme les lieux physiques et les supports électroniques. Dans le cadre de cet exercice, l'ensemble des chefs d'équipe ont été formés sur l'accessibilité, la sensibilisation aux handicaps, la diversité et l'inclusion ainsi que les préjugés inconscients afin d'offrir un milieu de travail accueillant et accessible à tous. En collaborant avec ses partenaires pour non seulement satisfaire, mais surpasser les exigences législatives en matière d'accessibilité, la SPFL sert de modèle à d'autres organisations. Mentionnons notamment l'utilisation de la transcription en direct pendant les entrevues afin d'en accroître l'accessibilité. Ces mesures s'inscrivent dans l'approche stratégique qu'adopte désormais la SPFL pour prendre ses décisions.



INNOVATION



Dans le monde actuel, ne rien faire équivaut à reculer. C'est pourquoi la Société souhaite innover tant sur le plan de l'exploitation que de la stratégie. La fin de vie du système de perception du péage de la SPFL a coïncidé avec celle de son homologue au pont Blue Water et de son partenaire à Sault Ste. Marie. Dans le cadre d'un partenariat binational inédit pour l'approvisionnement et la mise en service d'un tout nouveau système, les trois exploitants ont mis en place un nouveau système de péage aux trois emplacements, comprenant des programmes communs de péage prépayé à prix réduit pour les grands voyageurs. Ce nouveau système de péage a remporté le prestigieux prix d'excellence 2023 de l'International Bridge, Tunnel and Turnpike Association. Le pouvoir et la capacité des membres de l'équipe conjointe ont démontré les gains d'efficacité que procure une approche à l'échelle du portefeuille.

À plus long terme, la SPFL se concentre sur les compétences, les infrastructures et les connaissances qui peuvent être mises à profit au cours des années à venir afin d'améliorer l'expérience des voyageurs et l'efficacité des échanges commerciaux traités à la frontière. Cela comprend des partenariats avec des entités comme le Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules (ROIV) et le Conseil de la région des Grands Lacs (CRGL) dans le cadre de l'Alliance pour le commerce transfrontalier et la chaîne d'approvisionnement des Grands Lacs afin de discuter de multiples projets faisant partie de chaque accord de partenariat.

Services administratifs

La SPFL dispose d'un ensemble de fonctions internes de gestion d'entreprise essentielles à son bon fonctionnement. Ce large éventail englobe les technologies de l'information, les finances, les services juridiques, les communications, la gestion de l'information, l'audit, la sécurité de l'entreprise, les ressources humaines et, notamment, des efforts soutenus en matière d'accessibilité, de santé et sécurité au travail et de gestion des risques de l'entreprise.

L'année 2023-2024 en a été une de réalisations importantes, appuyées par un investissement continu dans la technologie et les outils numériques afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle, la sécurité de l'infrastructure et des données de la Société ainsi que le renforcement de la conformité.

Les besoins de notre personnel, principal moteur de notre réussite, restent au premier plan de nos stratégies. Nous restons déterminés à préserver et à améliorer notre milieu de travail inclusif et accessible. À cet effet, nous célébrons la ratification d'une nouvelle convention collective de plus de quatre ans avec la section locale 501 de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), qui assure un environnement de travail sain, stable et équitable. Cela a également permis la mise en oeuvre d'une politique renouvelée sur les conflits d'intérêts, qui souligne la nécessité de maintenir la transparence et l'intégrité dans les activités de la Société.

Les sondages sur l'engagement et sur la satisfaction des employés ont révélé des niveaux élevés d'engagement, avec des résultats supérieurs à 88 %, ce qui témoigne des efforts déployés par la SPFL pour améliorer l'expérience globale du personnel. Ces initiatives, ainsi que les résultats positifs découlant d'un audit interne du système d'information sur les ressources humaines, font preuve d'un engagement à promouvoir une culture d'entreprise positive, collaborative et éthique.

Par ailleurs, la SPFL a développé à pas de géant son programme de santé et sécurité au travail, qui permet maintenant un suivi mensuel des résultats à l'intention de l'équipe de direction afin de maintenir la santé et sécurité au coeur de ses priorités. Si les initiatives en matière de sécurité ont toujours été primordiales à la SPFL, l'officialisation de politiques, conformément aux orientations générales du gouvernement fédéral en matière de sécurité, assure une application uniforme dans l'ensemble de la Société.

Enfin, grâce à une collaboration entre le comité social de la SPFL et le comité du programme communautaire ConneXion, quatre initiatives ont été mises sur pied à l'intention des partenaires communautaires et des employés, faisant foi de l'importance que la SPFL accorde à l'engagement communautaire et à la mobilisation du personnel.

Pour l'avenir, la Société continue de mettre l'accent sur la promotion d'un milieu de travail diversifié, inclusif et accessible ainsi que l'établissement d'une norme d'excellence au sein de l'industrie. La SPFL se consacre à l'amélioration continue et à l'innovation dans toutes les facettes de ses activités afin de demeurer un modèle de responsabilité d'entreprise et d'efficacité opérationnelle.

Le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques

Présentation

Il est largement reconnu que les émissions continues de gaz à effet de serre (GES) accentueront le réchauffement de la Terre et qu'une augmentation de la température de plus de 2 °C par rapport à la période préindustrielle pourrait avoir de graves conséquences économiques et sociales. L'un des risques les plus importants, et peut-être le plus mal compris, auquel les entreprises sont confrontées aujourd'hui est lié au changement climatique, dont le moment et la gravité des effets physiques sont difficiles à estimer.

À PROPOS DU GIFCC

Le Conseil de stabilité financière a créé un groupe de travail dirigé par l'industrie, soit le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), afin de déterminer l'information nécessaire pour évaluer et chiffrer de manière appropriée les risques et les occasions liés au climat. Le GIFCC a donc été chargé d'établir des informations financières volontaires et cohérentes sur le climat qui permettraient de comprendre les risques importants.

Le groupe de travail a formulé des recommandations pour la publication d'informations claires, comparables et cohérentes sur les risques et les occasions se rapportant au changement climatique. L'adoption généralisée de ces recommandations contribue à ce que les effets des changements climatique soient systématiquement pris en compte dans les décisions des entreprises et des investisseurs. Elle permet également aux entreprises de faire preuve de responsabilité et de prévoyance dans leur gestion des questions climatiques.

Les recommandations du GIFCC s'articulent autour de quatre piliers représentant des éléments essentiels du fonctionnement des entreprises : gouvernance, stratégie, gestion des risques, et mesures et objectifs. Les divulgations recommandées dans chaque domaine forment un cadre qui aide les investisseurs et d'autres intervenants à comprendre comment les entreprises déclarantes évaluent les risques et les occasions liés au climat.

DIVULGATION

Cette section du Rapport annuel soutient l'engagement de la SPFL à fournir à toutes les parties prenantes des informations significatives et transparentes sur les risques et les occasions liés au climat qui touchent ses activités. Elle répond également à l'exigence du gouvernement canadien selon laquelle les sociétés d'État doivent faire preuve de leadership climatique en communiquant l'information conformément aux recommandations du GIFCC. La SPFL a des intérêts binationaux au Canada et aux États-Unis. Les obligations de divulgation du gouvernement canadien s'appliquent aux sociétés d'État canadiennes. Par conséquent, les renseignements ci-dessous concernent les infrastructures exploitées par SPFL au pont Blue Water, au pont international de la Voie maritime et à Ottawa. L'information concernant les ponts internationaux de Sault Ste. Marie et des Mille-Îles, qui sont exploités par des partenaires américains, pourrait être ajoutée dans les années à venir. Il s'agit du premier rapport de la SPFL sur l'information relative au climat. Ces renseignements seront étoffés au fil du temps à mesure que la compréhension des risques et occasions liés au climat progressera et que des efforts visant à tenir compte des besoins changeants seront intégrés aux principaux mécanismes de gouvernance et de prise de décision.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le rapport 2023-2024 de la SPFL sur l'information relative aux changements climatiques contient des déclarations prospectives qui reflètent les meilleures estimations et les points de vue actuels de la direction en ce qui concerne les événements, les risques, les occasions et les stratégies à venir liés au climat, au moment de la publication.

Les déclarations prospectives ne constituent pas des faits, mais plutôt des estimations concernant des résultats futurs basées sur des évaluations actuelles, des hypothèses et d'autres facteurs jugés raisonnables au moment de leur application. Elles comportent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels ou les réalisations de la Société diffèrent de manière substantielle des résultats ou des réalisations futurs explicitement ou implicitement mentionnés dans ces prévisions. Ces estimations peuvent s'avérer incorrectes en raison de risques imprévus et d'incertitudes générales liées au contexte commercial et d'exploitation. Les lecteurs sont invités à ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport.

ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Société a l'importante responsabilité de réduire les impacts environnementaux de ses propres activités et d'assurer la résilience de ses installations et infrastructures face aux changements climatiques. La composante environnementale du cadre ESG de la SPFL comprend les engagements suivants :

- Optimiser les ressources et l'énergie afin de réduire au minimum les émissions;
- Prendre soin des terres et des cours d'eau environnants;
- Intégrer la durabilité et limiter les impacts sur l'environnement;
- Favoriser l'atteinte des cibles en matière de changements climatiques.

La SPFL travaille activement à améliorer sa compréhension des risques et des occasions liés au climat et continue d'intégrer les questions climatiques dans la gouvernance et les processus internes, notamment en ce qui concerne ses activités et la prestation de services à la clientèle.

CADRE ESG (VOLET CLIMATIQUE)



La SPFL renforce sa planification d'entreprise en établissant des objectifs ESG² qui s'appuient sur le mandat qui lui est confié, le contexte commercial et les attentes des parties prenantes. Les objectifs de la SPFL, inspirés de l'ODD 12 (réduire les déchets et passer à des véhicules non polluants) et de l'ODD 13 (prendre des mesures relatives aux changements climatiques et à leurs impacts) de l'ONU, sont les suivants :

- Mettre en œuvre les recommandations de l'étude d'impact des changements climatiques 2021 des installations de la SPFL;
- Effectuer un inventaire de carbone et établir des stratégies en vue de réduire les émissions d'ici 2030 et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050;
- Achever le plan directeur relatif aux eaux pluviales pour le pont Blue Water.

Cette année, la SPFL a établi son année de référence pour l'inventaire de carbone. Au cours des deux prochains exercices, la Société terminera son analyse, mesurera ses progrès par rapport à l'année de référence et fixera des objectifs formels pour atteindre ses cibles en matière de réduction des émissions.

Ces mesures s'appuient sur les actions climatiques antérieures de la SPFL, notamment la certification LEED Argent (Leadership in Energy and Environmental Design) du centre administratif du PBW depuis juin 2015, l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur deux sites, et le remplacement de la majorité des ampoules extérieures sur tous les ponts internationaux par des ampoules à DEL à haut rendement énergétique.

² Voir la section Engagement à l'égard des enjeux ESG du présent rapport annuel pour plus d'information sur la conformité de la SPFL aux ODD de l'ONU.

La Société élabore actuellement son plan d'action contre les changements climatiques en vue de renforcer son engagement environnemental. Les initiatives entreprises ou envisagées comprennent les suivantes :

- Révision et modernisation des procédures et de l'entretien proactif afin de réduire les impacts de l'exploitation sur le climat;
- Finalisation de la transition aux ampoules à DEL sur les infrastructures, ponts et installations;
- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques à tous les ponts;
- Étude de faisabilité de la production d'énergie verte (solaire, éolienne, etc.) aux installations;
- Amélioration du traitement du trafic afin de réduire le temps de marche au ralenti;
- Collaboration avec l'ASFC et le service américain des douanes pour améliorer la fluidité du trafic;
- Recyclage, lorsque possible, de matériaux pour les nouvelles constructions.

Gouvernance

Le leadership du Conseil d'administration, de la première dirigeante et de l'équipe de direction de la SPFL joue un rôle déterminant dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'examen de l'approche de la Société en matière de risques et d'occasions liés au climat.

SURVEILLANCE³

Le Conseil d'administration et la première dirigeante, à titre de membre du Conseil, sont responsables de rendre compte de la gestion globale de la Société. Le Conseil d'administration détermine l'orientation stratégique et :

- indique la marche à suivre et effectue un suivi en matière de gestion des risques, y compris les cibles, la tolérance aux risques et la capacité;
- fournit le leadership en ce qui concerne la gestion des risques et des risques stratégiques qui découlent du profil de risque de la Société;
- s'assure de recenser les principaux risques et de mettre en œuvre des mécanismes et des ressources efficaces de gestion des risques;
- préserve des systèmes d'information et des pratiques de gestion qui répondent aux besoins de la Société et garantit l'intégrité des données;
- communique les risques résiduels importants à certaines parties prenantes, et par l'intermédiaire du ministre des Transports aux organismes centraux et au Parlement, le cas échéant.

Le Conseil d'administration⁴ supervise directement le programme ESG de la SPFL, son orientation, sa stratégie et ses politiques de gestion des risques. Il reçoit des comptes rendus annuels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du cadre ESG, y compris les questions liées au climat. Ces fonctions sont soutenues par le comité de gouvernance, des politiques et des ressources humaines, ainsi que par le comité des finances et d'audit qui évaluent les informations financières et la méthodologie.

Le Conseil d'administration est également chargé de superviser et d'approuver le cadre général et la politique de gestion des risques d'entreprise (GRE). Le Conseil, ou ses comités, est informé tous les trimestres des risques liés au cadre ESG par le biais de la GRE. Au moins une fois par an, le Conseil procède à un examen complet du profil de risque de l'entreprise et réévalue les principaux risques stratégiques à surveiller. Le rapport sur la GRE fait l'objet de discussions actives au sein du Conseil tous les trimestres, de sorte que les membres du Conseil sont au courant de l'évolution et de l'état des principaux risques stratégiques, incluant les risques liés aux enjeux ESG.

³ Exigence du GIFCC liée à la gouvernance, point A – Décrire la surveillance des risques et des occasions liés aux changements climatiques qu'exerce le conseil d'administration.

⁴ Voir la section Gouvernance d'entreprise du présent rapport annuel pour connaître le mandat et la composition du Conseil d'administration ainsi que de ses comités.

En outre, chaque année, le Conseil d'administration reçoit un rapport d'étape officiel mesurant les progrès de la SPFL à l'égard de ses objectifs d'entreprise, comme indiqué dans la section Évaluation du rendement de l'entreprise du présent rapport. Une séance stratégique a lieu à l'automne, au cours de laquelle les objectifs actuels sont examinés et mis à jour, au besoin, pour l'exercice à venir. Ces objectifs sont décrits dans le plan d'entreprise de la SPFL. Chaque trimestre, les enjeux liés au climat seront décrits dans le rapport financier trimestriel.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION⁵

La première dirigeante et l'équipe de direction⁶ ont des rôles et des responsabilités distincts dans la supervision du cadre ESG. L'équipe de direction planifie et dirige l'exécution du cadre ESG de la SPFL, et assure la supervision et l'orientation des initiatives, des décisions et des résultats stratégiques dans l'ensemble de l'entreprise. La première dirigeante, quant à elle, est responsable de la mise en œuvre finale du programme ESG. Cela englobe non seulement la surveillance de l'ensemble des activités quotidiennes de la Société, mais aussi d'assurer l'harmonisation de la stratégie environnementale de la SPFL avec celle du gouvernement du Canada. La dirigeante principale de l'exploitation assume la responsabilité fonctionnelle des enjeux ESG, tandis que le dirigeant principal des finances est responsable de l'information financière connexe, et les membres de l'équipe de direction sont chargés dans l'ensemble de gérer des aspects précis du plan correspondant à leurs domaines de responsabilité respectifs. L'équipe de direction se réunit chaque semaine pour discuter de questions relatives à l'exploitation, y compris celles liées aux risques climatiques, le cas échéant. De plus, sur une base mensuelle ou trimestrielle, selon le risque, elle évalue la tolérance au risque et ajuste les mesures à prendre en fonction de cette évaluation. Enfin, l'équipe de direction est également chargée de veiller au respect de la politique environnementale de la SPFL et à l'examen opportun des mesures relatives aux préoccupations climatiques.

Stratégie⁷

Étant donné que la SPFL supervise d'importantes structures de ponts internationaux, des routes et des installations connexes, et que celles-ci sont géographiquement situées à proximité de grandes étendues d'eau, la Société est intrinsèquement exposée à des risques et occasions liés au climat. Dans le cadre de la détermination, de l'évaluation et de la gestion ultérieure des risques et des occasions liés au climat, la SPFL a tenu compte de l'ensemble du cycle de vie de ces infrastructures, y compris les importants travaux de réfection et les nouvelles constructions.

La SPFL reconnaît l'importance de cerner et d'évaluer les répercussions des risques et des occasions liés au climat à court, à moyen et à long terme. La Société tient compte des risques et des occasions liés au climat et aux enjeux ESG à court terme (de 0 à 2 ans), à moyen terme (de 3 à 10 ans) et à long terme (plus de 10 ans), et définit le niveau de risque conformément au modèle de risque⁸. La Société a mis en œuvre des stratégies de contrôle des risques afin d'atténuer, dans la mesure du possible, le risque de dommages à ses actifs et les conséquences afférentes pour ses activités.

Dans le cadre du processus de GRE, la SPFL évalue les risques liés à la transition et les risques physiques relatifs au climat. Une évaluation des risques physiques a été réalisée en 2021 afin d'analyser les différents dangers dans des scénarios de réchauffement élevé et faible. Les risques évalués sont les suivants : inondations fluviales, côtières et de crue, vents extrêmes, affaissement du sol, épisodes de gel-dégel, inondations des eaux de surface, chaleurs extrêmes et incendies de forêt. L'évaluation des risques liés à la transition comprend l'évaluation des risques actuels et émergents liés à la réglementation, à la technologie, au droit, au marché et à la réputation.

À mesure que la Société progresse dans son parcours climatique, une collecte de données plus complète sera essentielle pour améliorer la précision des analyses et des estimations futures. L'incidence sur les activités de la SPFL dépendra fortement de la survenue (ou non) d'un événement climatique important, de la gravité et de la durée d'un tel événement, ainsi que de la région ou de l'installation touchée.

⁵ Exigence du GIFCC liée à la gouvernance, point B – Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques.

⁶ Consulter la section Gouvernance d'entreprise du présent rapport annuel pour voir la composition de l'équipe de direction.

⁷ Exigences du GIFCC liées à la stratégie, points A, B, C – Décrire les risques et les occasions à court, à moyen et à long terme liés aux changements climatiques que l'organisation a identifiés; Décrire les incidences des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation; Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, compte tenu de différents scénarios en matière de changements climatiques, y compris un scénario de hausse de température d'un maximum de 2 °C.

⁸ Le modèle de risque et la définition des risques sont présentés dans la section Gestion des risques du présent rapport annuel.

Le tableau ci-dessous présente le portrait actuel des principaux risques liés au climat, leur impact potentiel sur les activités de la Société, leur impact financier ainsi que les occasions stratégiques pour y remédier.

Risques liés à la transition





Risque lié au climat et impact : ▼ : Critique ▲ : Élevé ■ : Important ■ : Moyen ● : Faible

Impact financier : Grave > \$100M, Élevé > \$50M, Important >\$10M, Moyen > \$1M, Faible < \$1M

Risque lié au climat et impact	Description	Horizon temporel	Impact financier	Occasions de gestion du risque lié au climat
Politique/juridique – Augmentation de la tarification des émissions de GES ■ : Moyen	<p>Actions politiques susceptibles d'augmenter les coûts du carburant et de l'énergie, ce qui pourrait entraîner une augmentation des charges d'exploitation.</p> <p>Le gouvernement du Canada a adopté l'ODD 12 (réduire les déchets et passer à des véhicules non polluants), incluant une déclaration annuelle selon laquelle 75 % des nouveaux véhicules légers et des véhicules du parc routier achetés seront des véhicules à émission zéro ou des véhicules hybrides. D'ici 2030, tous les véhicules légers et les véhicules du parc routier seront à émission zéro.</p>	Continu (de court à long terme)	<p>Coûts liés aux portées 1 et 2⁹ : Faible (annuel)</p> <p>Valeur de remplacement du parc existant : Moyen (ponctuel)</p>	<p>Court terme : Mettre en œuvre des stratégies de conception des infrastructures afin de réduire l'empreinte carbone globale dans un avenir prévisible.</p> <p>Établir une base de référence pour les émissions de GES et mesurer les émissions sur une base annuelle pour comprendre les effets importants.</p> <p>Moyen terme : Mettre en œuvre des stratégies de conception des infrastructures afin de réduire l'empreinte carbone globale dans un avenir prévisible, conformément à la stratégie de réduction des émissions du gouvernement du Canada pour 2030.</p>
	<p>Ces cibles représentent des coûts supplémentaires pour l'achat de nouveaux véhicules. La plupart des sociétés d'État fédérales canadiennes, y compris la SPFL, ne sont pas soumises à cette exigence pour le moment.</p> <p>Le Plan de réduction des émissions du gouvernement du Canada (mars 2022) prévoit une réduction des émissions de 40 à 45 % d'ici 2030 et l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050.</p>			<p>Moderniser et réutiliser les installations existantes, lorsque cela est possible et sécuritaire, en utilisant des matériaux durables. L'objectif est d'améliorer l'efficacité des installations, notamment en réduisant l'utilisation et la consommation d'eau.</p> <p>Envisager un parc de véhicules légers de la SPFL entièrement constitué de véhicules à émission zéro d'ici 2030.</p> <p>Établir des stratégies visant à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.</p> <p>Long terme : Mettre en œuvre des stratégies de réduction des émissions de carbone pour atteindre les cibles de 2050.</p>

⁹ Catégories des émissions de GES :

- Portée 1 : émissions directes de GES provenant de sources qu'une installation contrôle ou possède (p. ex., combustion de gaz naturel dans une chaudière ou une fournaise de l'installation).
- Portée 2 : émissions indirectes de GES provenant de l'énergie achetée (électricité, vapeur, chauffage ou climatisation).

Risque lié au climat et impact	Description	Horizon temporel	Impact financier	Occasions de gestion du risque lié au climat
Politique/juridique – Obligation renforcée de déclaration des émissions 	L'évolution rapide des attentes réglementaires en matière d'information relative au climat peut entraîner une augmentation des coûts administratifs et de conformité.	Continu (de court à long terme)	Coûts de conformité supplémentaires : Faible (annuel)	En cours : Fournir une formation supplémentaire au personnel pour rester au fait des tendances et des exigences du secteur. Faire appel à des experts externes, au besoin, pour aider à la mise en place des processus à l'avenir. Veiller à ce que le cadre ESG de la SPFL soit continuellement mis à jour pour intégrer les nouvelles réglementations.
Technologie et aménagement de l'esplanade – Maintien des niveaux d'émissions de GES 	La marche au ralenti des véhicules est le principal facteur d'émissions de GES. La SPFL et les partenaires frontaliers pourraient consacrer des ressources supplémentaires aux technologies émergentes et au réaménagement de l'esplanade afin de réduire les temps de marche au ralenti.	Moyen terme et au-delà	Amélioration de l'esplanade : Élevé (ponctuel) Remplacement et mise à niveau du système de péage et du système de gestion du trafic : Moyen (décennal)	Moyen terme : Collaborer avec le service américain des douanes et l'ASFC pour repérer les goulots d'étranglement dans la circulation et établir des stratégies pour aider à les réduire. Il s'agira d'un effort concerté entre les parties prenantes frontalières. Long terme : Mettre en place un système de péage et de gestion du trafic éliminant la nécessité pour les véhicules de s'arrêter complètement au poste de péage, dans un environnement contrôlé.
Marché – Augmentation du coût des matériaux 	Les prix accrus ou incertains a des matières premières comme le bois, le béton et l'acier entraîneront une augmentation du coût des dépenses en immobilisations, notamment en ce qui concerne les options plus écologiques. Les prix accrus ou incertains des prix de l'énergie peuvent entraîner une augmentation des coûts d'exploitation.	Continu (de court à long terme)	Coût de remplacement des travaux d'immobilisations prévus : Élevé (comme indiqué dans le plan d'entreprise) Coûts liés aux portées 1 et 2 : Faible (annuel)	Moyen terme : Moderniser et réutiliser les infrastructures existantes, lorsque cela est possible et sécuritaire, en utilisant des matériaux durables. Mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique et de remplacement des combustibles.
Réputation – Préoccupations accrues des parties prenantes 	Malgré les préoccupations générales de la collectivité concernant l'incidence des projets sur la santé humaine et l'environnement, la SPFL jouit d'une solide réputation concernant la gestion étroite et la prévention des répercussions négatives de ses projets sur l'environnement.	Continu (de court à long terme)	Coûts continus du projet : Faible (annuel)	En cours : Continuer d'évaluer l'impact de tous les grands projets de construction. Long terme : Surveiller les préoccupations environnementales, liées par exemple aux émissions de GES, aux niveaux d'eau, aux inondations, aux énergies renouvelables et au paysage. Établir des stratégies d'atténuation en collaboration avec les collectivités d'accueil.

Risques physiques

Risque lié au climat et impact : ▼ : Critique ▲ : Élevé ■ : Important ■ : Moyen ● : Faible

Impact financier : Grave > \$100M, Élevé > \$50M, Important >\$10M, Moyen > \$1M, Faible < \$1M

Risque lié au climat et impact	Description	Horizon temporel	Impact financier	Possibilité d'amélioration
Risque aigu – Augmentation de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes comme les inondations et les vents violents ■ : Moderate	Augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes, pouvant causer des dommages directs ou indirects aux actifs, compromettre l'intégrité des infrastructures clés et entraîner une augmentation des coûts. L'augmentation de la fréquence et de la gravité des vents violents pourrait nécessiter d'importants travaux de réfection en raison des dommages causés par l'usure accumulée.	Continu (de court à long terme)	Coûts d'entretien supplémentaires : Faible (annuel) Coût de remplacement de l'infrastructure : Moyen (ponctuel en fonction de la survenue d'événements météorologiques)	Court terme : Poursuivre le développement du programme de gestion des actifs. Moyen terme : Améliorer et renforcer les dispositifs de gestion des eaux pluviales afin de réduire les risques d'inondation. Long terme : Intégrer les risques aigus dans le programme de gestion des actifs pour assurer la sûreté et la sécurité des infrastructures.
Risque chronique – Changements dans les régimes de précipitations et variations climatiques extrêmes ■ : Important	Des variations climatiques accrues, comme une hausse des températures et des conditions de gel-dégel, pourraient accélérer l'usure des infrastructures de la SPFL et entraîner une augmentation des coûts d'entretien. De plus, des conditions météorologiques extrêmes comme la chaleur intense pourraient empêcher le personnel de travailler.	Continu (de court à long terme)	Coûts d'entretien supplémentaires : Faible (annuel) Coût de remplacement de l'infrastructure : Élevé (sur le cycle de vie de l'infrastructure)	Court terme : Finaliser l'élaboration du programme de gestion des actifs. Évaluer les risques pour la sécurité des employés lors d'épisodes de chaleur extrême et établir des mesures d'atténuation. Intégrer les risques climatiques dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de santé et sécurité. Moyen terme : Mettre en œuvre les recommandations issues de l'étude d'impact des changements climatiques. Long terme : Intégrer les risques chroniques dans le programme de gestion des actifs pour assurer la sûreté et la sécurité des infrastructures.

Gestion des risques¹⁰

La Société gère ses risques en se basant sur les processus de GRE, y compris la définition des cibles, de l'appétit pour le risque, de la tolérance au risque et de la capacité à évaluer le rendement en matière de durabilité et de climat.

Dans le cadre de ses objectifs de gestion des actifs, la Société a lancé une étude d'impact des conditions météorologiques et des changements climatiques pour déterminer et quantifier les vulnérabilités et les secteurs de risque liés aux facteurs environnementaux, et elle est en train d'élaborer un plan d'action pour atténuer ces risques.

La SPFL continue de faire évoluer son cadre et ses processus de gestion des risques afin de mieux cerner, surveiller et gérer les risques liés au climat, en prenant les mesures suivantes :

- Mise à jour du cadre de GRE pour y inclure les changements climatiques;
- Ajout d'une section sur les risques climatiques dans les rapports financiers trimestriels à partir de 2024-2025;
- Collecte de données relatives aux risques climatiques afin de hiérarchiser et de présenter l'information recommandée par le GIFCC, et évaluer les risques et les occasions liés au climat;
- Amélioration de la connaissance des risques climatiques au sein de la Société et auprès des parties prenantes en :
 - produisant et en rendant disponibles des renseignements sur le GIFCC et les risques financiers liés au climat;
 - tenant compte des exigences réglementaires existantes et émergentes liées aux changements climatiques;
 - organisant des séances d'information plus ciblées dans des domaines clés de la Société.

La SPFL reconnaît qu'elle n'est pas la seule responsable de ses obligations et de ses actions. Les activités de la SPFL ont une grande influence sur l'industrie, le pays, la province et les collectivités individuelles, comme en témoigne l'exploitation quotidienne. Le présent rapport est l'un des moyens par lesquels la SPFL peut communiquer ses obligations et ses engagements aux parties prenantes. Il décrit également comment les risques et les occasions liés au climat sont cernés, évalués et gérés par la Société. En intégrant les risques climatiques à son programme de GRE, la SPFL peut adapter ses activités de façon proactive pour s'aligner sur l'ODD 13 de l'ONU (prendre des mesures relatives aux changements climatiques et à leurs impacts).

Mesures et objectifs¹¹

Les mesures et les objectifs de la SPFL sont fondés sur des données scientifiques et centrés sur ses buts :

- Réduire les émissions de GES de portée 1 et 2 d'ici 2030, et réduire les émissions de GES de portée 3 dans la mesure du possible;
- Aspirer à la carboneutralité d'ici 2050;
- Assurer la sûreté et la sécurité de ses infrastructures, de son personnel et de son environnement.

Au cours de l'exercice considéré, la SPFL a entrepris une étude de référence sur les GES pour les portées 1 et 2 afin non seulement de se conformer au GIFCC, mais aussi d'établir des données de référence pour s'aligner sur la Stratégie

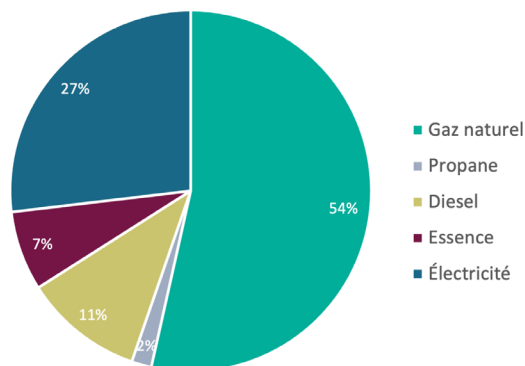
¹⁰ Exigences du GIFCC en matière de gestion des risques, points A, B, C – Décrire les processus que l'organisation a mis en place pour identifier et évaluer les risques liés aux changements climatiques; Décrire les processus que l'organisation a mis en place pour gérer les risques liés aux changements climatiques; Indiquer la manière dont les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés aux changements climatiques sont intégrés à la gestion globale des risques de l'organisation.

¹¹ Exigences du GIFCC en matière de mesures et d'objectifs, points A, B, C – Décrire les mesures utilisées par l'organisation pour évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques en fonction de sa stratégie et de son processus de gestion des risques; Présenter les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1, 2 et, s'il y a lieu, 3, ainsi que les risques connexes; Décrire les mesures utilisées par l'organisation pour gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques ainsi que la performance par rapport aux objectifs.

pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada. Dans le cadre de cette étude, la SPFL a établi comme base de référence l'exercice 2015-2016, soit la première année d'activité de la Société dans sa structure actuelle, à la suite de sa fusion. La Société entend fournir des données comparatives, des données sur les émissions du champ d'application 3 et d'autres mesures et objectifs d'ici l'exercice 2025-2026, ce qui coïncide avec l'achèvement de l'élaboration des objectifs du cadre ESG.

DONNÉES DE RÉFÉRENCE DES ÉMISSIONS DE GES DE PORTÉE 1 ET 2 AUX INSTALLATIONS EXPLOITÉES PAR LA SPFL

Le tableau suivant présente les émissions de portée 1 et 2 de la SPFL aux installations du pont Blue Water, d'Ottawa et de Cornwall en 2015-2016, soit l'année de référence de la Société.



GRUPE SOURCE	SOURCE	TONNES D'ÉQ. CO ₂ ¹²
Combustion fixe	Gaz naturel	450
	Propane	15
Combustion mobile	Diesel	90
	Essence	60
Électricité achetée	Électricité	226
TOTAL		841

Du point de vue de la performance énergétique, les actifs du pont Blue Water (qui représentent 90 % des émissions de portée 1 et 2 de la SPFL) se comparent favorablement aux enquêtes de 2019 sur la consommation énergétique des bâtiments de Ressources naturelles Canada (RNCan 2019). Mesurée en gigajoules d'énergie divisée par la surface de plancher totale en mètres carrés (GJ/m²), la moyenne de l'enquête est de 1,29 GJ/m², alors que celle des actifs du pont Blue Water est de 1,25 GJ/m².

En guise d'examen initial des émissions totales de GES de la SPFL, le tableau ci-dessus montre que, même lorsqu'elles sont prises dans leur ensemble, les émissions des installations exploitées par la Société (à Point Edward et à Cornwall) se situent bien en deçà des niveaux d'émissions déclarés. Cela comprend les exigences fédérales et provinciales en matière de déclaration (Programme de déclaration des gaz à effet de serre [PDGES] au fédéral et règlement de l'Ontario 390/18). Tous deux imposent une obligation de déclaration au-delà de 10 000 tonnes d'éq. CO₂.

Au fil de l'évolution des objectifs du cadre ESG et des stratégies de réduction des émissions de GES, d'autres mesures seront utilisées :

- Données annuelles de portée 1 et 2 (comme indiqué ci-dessus) par rapport à l'année de référence;
- Émissions de portée 3;
- Établissement d'objectifs formels visant à atteindre la carboneutralité d'ici 2050;
- Montants investis pour réduire les risques liés au climat, notamment les risques de transition et les risques physiques décrits précédemment.

¹² De manière générale, chaque source d'émissions de GES a été calculée à l'aide de la formule suivante :
 Source de GES [tonnes d'éq. CO₂] = Quantité de base [unité] * Facteur d'émission [(tonnes d'éq. CO₂)/unité]

Selon ce qui suit :

Quantité de base = l'énergie ou le combustible consommé annuellement (p. ex., litres d'essence)

Facteur d'émission = quantité d'éq. CO₂ émis par la consommation/combustion d'énergie

Perspectives d'avenir

Tandis que le Canada opère la transition vers une économie carboneutre, la SPFL reconnaît l'importance de ses décisions d'affaires quotidiennes et élabore des plans axés sur l'avenir. Les résultats de l'évaluation des risques climatiques de cette année aident la Société à anticiper les risques liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et lui fournissent des lignes directrices pour renforcer ses plans de continuité des activités dans le contexte des risques et des incertitudes liés aux changements climatiques. La SPFL est déterminée à créer une culture de leadership qui se traduira par le développement d'un engagement stratégique et collaboratif en faveur de la durabilité et de l'action climatique.

À l'avenir, la SPFL continuera d'intégrer les considérations liées au climat à l'ensemble de ses activités dans le cadre des améliorations et des procédures régulières de continuité des activités. La Société accorde de l'importance au cadre du GIFCC pour les rapports sur le changement climatique, car il responsabilise les entreprises, fournit de l'information transparente et garantit que la population canadienne a accès aux renseignements sur l'impact des changements climatiques et les stratégies d'atténuation.



Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion décrit les résultats financiers et l'évolution de la SPFL pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Il doit être lu en parallèle avec ses états financiers annuels audités consolidés, y compris les notes afférentes, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024. Les états financiers et les notes sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et sont exprimés en milliers de dollars canadiens. Renseignements à jour au 20 juin 2024.

Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des renseignements de nature prospective. Ces prévisions se fondent généralement sur des résultats anticipés, attendus ou projetés par la SPFL. Elles comportent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats actuels ou les réalisations de la Société soient substantiellement différents des résultats ou des réalisations futurs explicitement ou implicitement mentionnés dans ces prévisions.

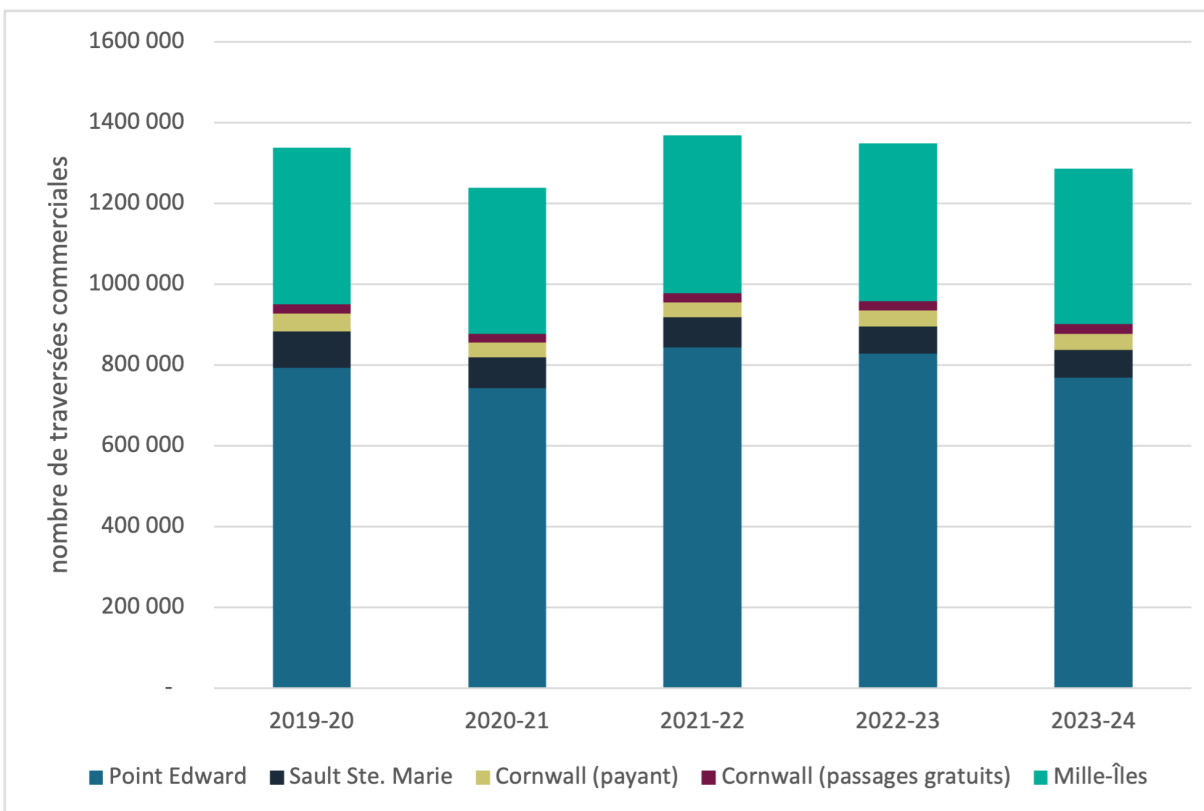
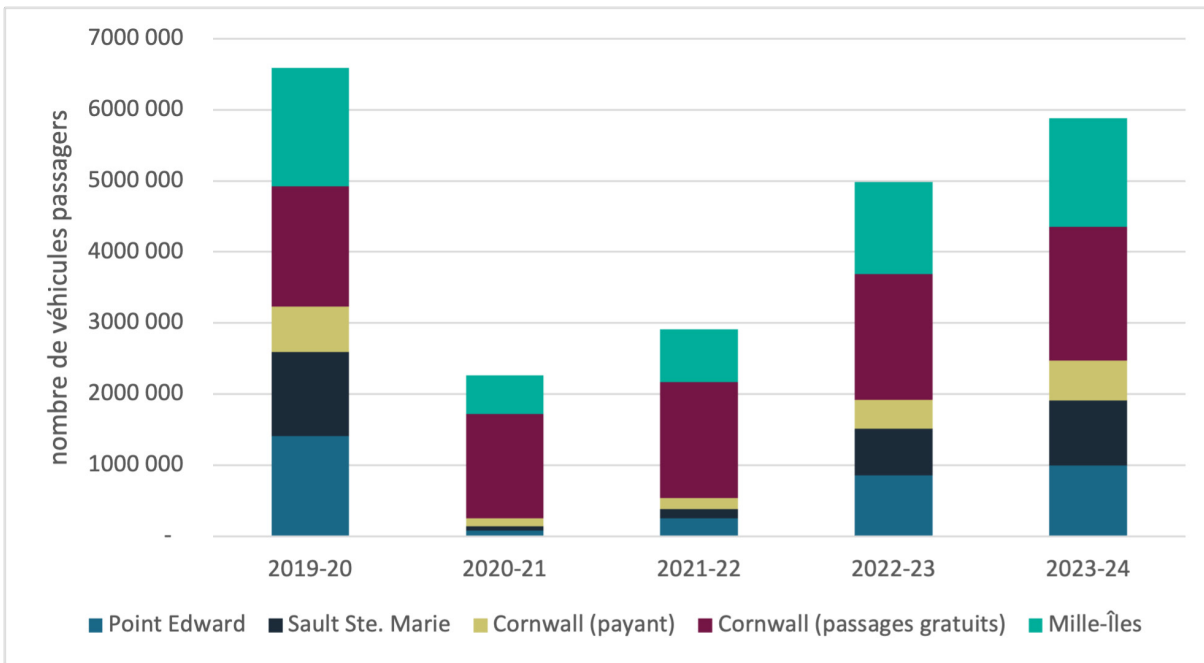
Importance relative

La direction utilise le principe de l'importance relative pour évaluer l'information contenue dans le présent rapport et comme guide d'information. Elle tient compte de tout renseignement susceptible d'influencer les décisions financières des parties prenantes de la SPFL, soit par omission ou par inexactitude, en fonction des circonstances.

Survol de l'exercice 2023-2024

PRODUITS 2023-2024 : 46 259 \$ 2022-2023 : 40 514 \$ AUGMENTATION TOTALE 5 745 \$ (14 %)	La Société a évolué et s'est adaptée à un nouveau sentiment de normalité à la frontière, toutes les restrictions liées à la pandémie ayant été levées. Les volumes de trafic passager ont augmenté de près de 25 % à la SPFL par rapport à l'exercice précédent. Ce chiffre reste toutefois inférieur de 18 % aux niveaux antérieurs à la pandémie (34 % en deça des niveaux à la pandémie en 2023). Les comparaisons globales avec l'exercice précédent montrent que les volumes de trafic commercial ont diminué de 4 %, mais qu'ils demeurent équivalents aux niveaux antérieurs à ceux la pandémie
FINANCEMENT PUBLIC 2023-2024 : 7 045 \$ 2022-2023 : 5 009 \$	En réponse à la COVID-19, la Société était admissible à un financement du gouvernement canadien allant jusqu'à 7 381 \$ (5 303 \$ en 2023) pour financer des travaux d'immobilisations et un déficit d'exploitation à la CPIVM. Au précédent exercice, le déficit de la CPIVM a été financé par une partie des 1 500 \$ US consentis par le gouvernement américain. Le financement lié aux projets d'immobilisations s'est élevé à 5 954 \$ (4 423 \$ en 2023) et le financement pour l'exploitation comptabilisé par la SPFL s'est chiffré à 1 091 \$ (586 \$ en 2023).
CHARGES 2023-2024 : 46 954 \$ 2022-2023 : 46 092 \$ AUGMENTATION TOTALE 862 \$ (2 %)	La Société fait preuve d'une grande prudence à l'égard de l'ensemble de ses charges. Les charges d'entretien et d'exploitation continuent de se situer à des niveaux normaux, mais toujours dans un contexte de volumes de trafic passager inférieurs à la normale dans l'ensemble du portefeuille. L'exploitation des ponts de la SPFL nécessite un accès en tout temps, ainsi qu'une maintenance et un entretien adéquats complets des structures.

Aperçu des volumes de trafic



Analyse des Résultats Financiers

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

La section suivante fournit des renseignements sur les écarts importants dans l'état consolidé du résultat global pour 2023-2024 par rapport à 2022-2023 :

États financiers consolidés Résultat global (en milliers de dollars)	31 mars 2024	31 mars 2023	Écart favorable (défavorable)	
	\$	\$	\$	%
Péage et services, et produits tirés du pont international des Mille-Îles :				
40 631	35 472	5 159	14,5%	
Contrats de location et permis	3 925	3 570	355	9,9%
Autres (intérêts, gains de placements, autres)	1 703	1 472	231	15,7%
Total des produits	46 259	40 514	5 745	14,2%
Service de l'exploitation	9 528	9 234	(294)	-3,2%
Charges du pont international des Mille-Îles	6 890	6 962	72	1,0%
Préposés à l'entretien	14 114	14 163	49	0,3%
Activités de l'ASFC et de l'ACIA	8 123	8 018	(105)	-1,3%
Administration	7 754	7 715	(39)	-0,5%
Financement supplémentaire des frais d'exploitation de la CPIVM	545	-	(545)	-100,0%
Total des charges	46 954	46 092	(862)	-1,9%
Bénéfice d'exploitation avant le financement public et les intérêts	(695)	(5 578)	4 883	87,5%
Financement public	5 058	4 205	853	20,3%
Charges d'intérêt	(2 330)	(2 781)	451	16,2%
Bénéfice net (perte nette)	2 033	(4 154)	6 187	148,9%
Autres éléments du résultat global				
Gains actuariels (pertes)	1 195	1 242	(47)	-3,8%
Réévaluations de placements	(28)	(21)	(7)	-33,3%
Total de la résultat global (perte globale)	3 200	(2 933)	6 133	209,1%

PRODUITS

Péage et produits tirés du pont international des Mille-Îles – Les produits tirés du péage dépendent du volume de trafic, du taux de change par rapport au dollar américain, et des modifications aux droits de péage.

VOLUMES DE TRAFIC

Au cours de l'exercice, les volumes totaux de trafic commercial ont diminué de 4 %, tandis que ceux du trafic passager ont augmenté de 25 %. Le volume de trafic commercial par pont est passé d'une baisse de 7 % à une hausse de 9 %, tandis que le trafic passager par pont est passé d'une hausse de 17 % à une hausse de 39 %.

Étant donné que le trafic commercial aux ponts internationaux de Sault Ste. Marie et de la voie maritime ne représente habituellement que 5 % des volumes de trafic, ces activités demeurent considérablement perturbées par les effets à long terme sur les déplacements transfrontaliers découlant de la pandémie. De plus, le pont international de la voie maritime a l'obligation de maintenir ses niveaux d'exploitation habituels pour soutenir plus de 76 % des voyageurs exemptés de péage par l'État (70 % avant la pandémie) qui dépendent du pont sur une base quotidienne. Les volumes de trafic passager payant à ces emplacements ont augmenté de 39 % et de 36 % respectivement par rapport à l'exercice précédent, mais demeurent respectivement inférieurs de 23 % et 13 % aux volumes antérieurs à

la pandémie (45 % et 37 % en 2023). Les volumes de trafic commercial sont en hausse de 9 % à Sault Ste. Marie et en baisse de 2 % au pont international de la voie maritime.

Au pont international des Mille-Îles, le trafic commercial représente habituellement environ 20 % des passages. Ce trafic est demeuré à des niveaux élevés, affichant une baisse de seulement 1 % par rapport à l'exercice précédent et de 1 % par rapport aux niveaux antérieurs à la pandémie (0 % en 2023). Il est encourageant de constater que, du point de vue du trafic passager, ce pont a enregistré la reprise la plus marquée après la COVID-19, soit une augmentation de 18 % par rapport à l'année dernière et une baisse de seulement 8 % par rapport aux niveaux précédant la pandémie (22 % en 2023).

Le pont Blue Water est le deuxième poste frontalier commercial du Canada en terme de fréquentation. Le trafic commercial à cet endroit a été considérablement perturbé au cours de l'été alors que des travaux de réfection étaient effectués sur l'une des travées. Malgré la construction, le trafic commercial global pour l'année a reculé de 7 % par rapport à l'année précédente, et est inférieur de 3 % aux niveaux antérieurs à la pandémie. Une baisse similaire est possible au cours du prochain exercice en raison des travaux complémentaires qui seront effectués sur la deuxième travée du pont Blue Water. Les volumes de trafic passager sont en hausse de 17 % par rapport à l'exercice précédent, et en baisse de 29 % par rapport aux niveaux antérieurs à la pandémie (34 % en 2023).

TAUX DE CHANGE DU DOLLAR CANADIEN PAR RAPPORT AU DOLLAR AMÉRICAIN

Tout au long de l'exercice, le taux de change par rapport au dollar américain connu des fluctuations atteignant jusqu'à 0,08 \$ CA (0,14 \$ CA en 2023). Il a évolué dans une fourchette allant de 1,31 \$ CA à 1,39 \$ CA durant l'exercice, le taux moyen étant de 1,35 \$ CA pour l'exercice (dans une fourchette de 1,25 \$ CA à 1,39 \$ CA, le taux moyen étant de 1,32 \$ CA pour l'exercice en 2023). La Société examine la parité des droits de péage de ses ponts compte tenu des taux de change afin de s'assurer que les droits sont équitables dans les deux monnaies. Elle se réserve le droit de rajuster les droits de péage en cours d'exercice afin d'en garantir l'équité.

MODIFICATION DES DROITS DE PÉAGE

Les droits de péage ont été rajustés le 1er avril 2023 au pont Blue Water pour le trafic à destinations des États-Unis, le 1er mars 2023 au pont international des Mille-Îles, le 1er avril 2019 au pont international de la voie maritime et le 1er octobre 2023 au pont international de Sault Ste. Marie.

Contrats de location et permis – Les effets à long terme de la pandémie se font encore sentir sur les produits locatifs provenant des locataires, car ils dépendent en majeure partie du volume des ventes. Pour l'exercice considéré, ces produits ont affiché une baisse de 16 % par rapport aux niveaux antérieurs à la pandémie (24 % en 2023).

Autres produits et réévaluation des placements – Les intérêts et les gains provenant de la vente de placements ont augmenté de 679 \$ par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la forte augmentation des taux d'intérêt enregistrés. Les autres produits sont inférieurs de 449 000 \$ à ceux du précédent exercice.

Gains actuariels – Le gain actuariel de l'exercice considéré est principalement attribuable à l'évolution du coût des indemnités par participant et par âge, ainsi qu'à d'autres facteurs divers et démographiques découlant de l'évaluation complète réalisée au cours de l'exercice considéré. Le gain actuariel de l'année précédente était attribuable à une modification du taux d'actualisation, apportée pour tenir compte de l'augmentation du taux directeur de la Banque du Canada pendant l'exercice 2023. Les taux d'actualisation n'ont pas changé entre le 31 mars 2023 et le 31 mars 2024.

CHARGES

L'état consolidé du résultat global présente les charges d'exploitation par poste, ce qui représente la façon dont la direction surveille ses charges à l'interne par rapport aux budgets.

Exploitation – Les charges d’exploitation sont liées aux produits tirés du péage, à la sécurité et à la gestion du trafic. Les charges ont augmenté de 3,3 % par rapport à l’exercice précédent, les salaires et les avantages sociaux représentant près de la moitié de l’augmentation.

Charges du pont international des Mille-Îles – Ces charges représentent la part des charges de la Société selon l’accord international sur le pont des Mille-Îles. Les charges ont diminué de 1 % par rapport à l’exercice précédent.

Entretien – Les charges d’entretien ont trait à l’entretien, à la maintenance et à la réparation des actifs de la Société. Quoique variant d’un emplacement à l’autre, ces coûts sont demeurés sous contrôle dans l’ensemble du portefeuille, et aux mêmes niveaux qu’à l’exercice précédent.

ASFC et ACIA – La Société est tenue par la loi de fournir à l’ASFC et à l’ACIA des installations et certains services d’entretien connexes à certains postes frontaliers, et ce, même si elle ne tire aucun produit de ces installations et services. Ces charges ont augmenté de 1,4 % par rapport à l’exercice précédent.

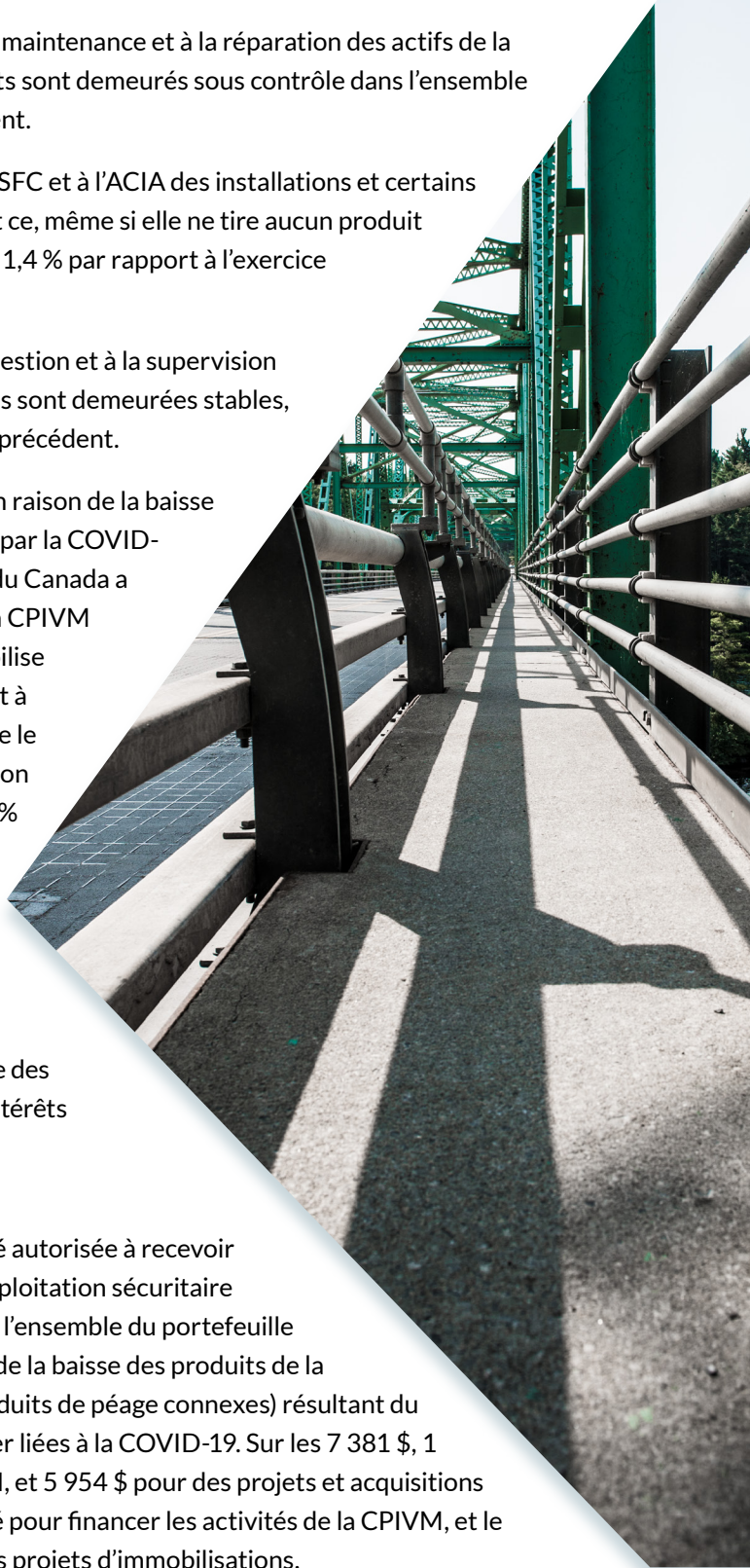
Administration – Les charges administratives sont liées à la gestion et à la supervision des activités de chacun des ponts et de la Société. Ces charges sont demeurées stables, affichant une augmentation de 0,6 % par rapport à l’exercice précédent.

Financement supplémentaire des activités de la CPIVM – En raison de la baisse constante du volume de trafic à cet emplacement, accentuée par la COVID-19, l’exploitation du pont n’est plus viable. Le gouvernement du Canada a donc accordé du financement pour soutenir les activités de la CPIVM pour l’exercice 2023-2024. Historiquement, la SPFL comptabilise 50 % des produits et des charges de la CPIVM, conformément à l’accord international. Au cours de l’exercice considéré comme le gouvernement du Canada a fourni des crédits pour l’élimination du déficit à ce pont, la Société comptabilise également les 50 % restants du déficit, qui sont inclus dans les charges. En 2022-2023, le gouvernement américain a financé la totalité du déficit. Par conséquent, il n’y a aucune comptabilisation du financement supplémentaire des activités de la CPIVM dans l’exercice précédent aux fins de comparaison.

Charges d’intérêts – Au fur et à mesure que la Société effectue des paiements réguliers sur ses obligations à payer, les charges d’intérêts diminuent.

FINANCEMENT PUBLIC

Dans le cadre de la *Loi de crédit no 2, 2023-2024*, la SPFL a été autorisée à recevoir un financement public allant jusqu’à 7 381 \$ pour assurer l’exploitation sécuritaire continue et effectuer certains projets d’immobilisations dans l’ensemble du portefeuille de ponts. Ce financement public est nécessaire compte tenu de la baisse des produits de la CPIVM en raison de la réduction notable du trafic (et des produits de péage connexes) résultant du prolongement des restrictions de déplacement transfrontalier liées à la COVID-19. Sur les 7 381 \$, 1 091 \$ étaient disponibles pour financer le déficit de la CPIVM, et 5 954 \$ pour des projets et acquisitions d’immobilisations. Le montant de 1 091 \$ a ainsi été demandé pour financer les activités de la CPIVM, et le montant de 5 954 \$ a été demandé en entier pour financer les projets d’immobilisations.



Dans le cadre de la *Loi de crédit n° 3, 2022-2023*, la SPFL a été autorisée à recevoir un financement public allant jusqu'à 5 503 \$. Un total de 4 423 \$ a été utilisé au cours de l'exercice 2022-2023 pour l'acquisition d'immobilisations. Par l'entremise de son projet de loi de crédits consolidés pour 2022, le gouvernement fédéral américain a donné accès à du financement à la GLS allant jusqu'à 1 500 \$ US pour financer l'exploitation de la CPIVM au cours de l'exercice financier 2022-2023 afin de compenser le déficit d'exploitation découlant de la COVID-19. Sur les 1 500 \$ US mis à la disposition de la CPIVM par l'intermédiaire de la GLS, 586 \$ CA ont été utilisés pour financer la part de 50 % de la SPFL dans ces activités et ont été comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global.

Voici un résumé des produits et des charges réelles par rapport au plan d'entreprise (de 2023-2024 à 2027-2028) :

États financiers consolidés Résultat (en milliers de dollars)	Budget 2024	Mars 31 2024	Écart favorable (défavorable)	
	\$	\$	\$	%
PRODUITS ET FINANCEMENT PUBLIC				
Péages et produits tirés du pont international des Mille-Îles	38 423	40 631	2 208	5,7%
Autres produits	4 054	5 628	1 574	38,8%
Financement public	5 393	5 058	(335)	-6,2%
Total des produits et du financement public	47 870	51 317	3 447	7,2%
CHARGES D'EXPLOITATION ET INTÉRÊTS DÉBITEURS				
Service de l'exploitation	6 922	5 888	1 034	14,9%
Charges du pont international des Mille-Îles	6 021	5 353	668	11,1%
Préposés à l'entretien	7 626	6 445	1 181	15,5%
Activités de l'ASFC et de l'ACIA	4 599	3 987	612	13,3%
Administration	7 807	6 942	865	11,1%
Financement supplémentaire des frais d'exploitation de la CPIVM	713	545	168	23,6%
Amortissement	18 543	17 794	749	4,0%
Intérêts	2 450	2 330	120	4,9%
Total des charges d'exploitation et d'intérêts débiteurs	54 681	49 284	5 397	9,9%
Perte nette	(6 811)	2 033	8 844	129,8%

Avec la levée des dernières restrictions frontalières en mai 2023, les volumes de trafic ont été plus importants que prévu, ce qui a entraîné une augmentation des produits. Conformément à sa réputation, la Société continue de suivre de très près ses charges afin de s'assurer que des fonds sont disponibles en cas d'imprévus.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Voici un résumé de l'état consolidé de la situation financière comparant l'exercice considéré à l'exercice précédent ainsi qu'au plan d'entreprise pour la période allant de 2023-2024 à 2027-2028 :

États financiers consolidés Situation financière (en milliers de dollars)	Budget	31 mars	31 mars	Écart	
		2024	2023	(réel par rapport à l'exercice précédent)	
		\$	\$	\$	%
Actifs					
Actifs financiers	10 647	24 026	16 138	7 888	48,9%
Immobilisations corporelles	345 051	340 791	352 074	(11 283)	-3,2%
Autres actifs	1 364	1 738	1 740	(2)	-0,1%
Total des actifs	357 062	366 555	369 952	(3 397)	-0,9%
<i>Actifs courants</i>	<i>9 867</i>	<i>25 605</i>	<i>17 708</i>	<i>7 897</i>	<i>44,6%</i>
<i>Actifs non courants</i>	<i>347 195</i>	<i>340 950</i>	<i>352 244</i>	<i>(11 294)</i>	<i>-3,2%</i>
Passif					
Financement public reporté	100 255	100 214	98 227	1 987	-2,0%
Produits reportés	3 303	2 665	3 119	(454)	14,6%
Charges sociales à long terme	8 811	6 621	7 426	(805)	10,8%
Dette à long terme	37 212	37 147	44 523	(7 376)	16,6%
Autres passifs	4 259	3 045	2 994	51	-1,7%
Total du passif	153 840	149 692	156 289	(6 597)	4,2%
<i>Passifs courants</i>	<i>19 122</i>	<i>16 854</i>	<i>16 379</i>	<i>475</i>	<i>-2,9%</i>
<i>Passifs non courants</i>	<i>134 718</i>	<i>132 838</i>	<i>139 910</i>	<i>(7 072)</i>	<i>5,1%</i>
Total des capitaux propres	203 222	216 863	213 663	3 200	1,5%

FLUX DE TRÉSORERIE ET LIQUIDITÉS

Depuis la levée des restrictions frontalières découlant de la COVID-19, la Société s'est concentrée à reconstituer lentement ses réserves de trésorerie. Elle a été en mesure de maintenir son programme d'immobilisations grâce au financement public reçu depuis l'exercice 2020-2021 et à un prêt de 10 000 \$ accordé en février 2022.

Les produits globaux viennent tout juste de retrouver les niveaux antérieurs à la pandémie, bien que ce ne soit pas totalement le cas pour les volumes de trafic. Cependant, au cours de la même période, le coût du panier de biens et services représentatif a augmenté de plus de 18 %. Ainsi, la Société a dû trouver des moyens de faire plus avec moins, et doit maintenir un contrôle rigoureux de ses dépenses budgétaires. Grâce à une prudence constante en matière de coûts et à un suivi de ses réserves de trésorerie, la Société est en mesure de poursuivre ses activités. De plus, l'obtention d'un financement public pour 2024-2025 servira à acquérir des immobilisations et à contribuer au fonctionnement de la CPIVM.

Toute augmentation à court terme réserves de trésorerie sert à assurer un équilibre adéquat pour maintenir l'exploitation des ponts de la SPFL.

RISQUES FINANCIERS

S&P Global Ratings évalue régulièrement les notes d'émetteur et de dette de la Société. En août 2023, S&P Global Ratings a maintenu ses notes d'émetteur à long terme et de dette de premier rang non garantie de la Société à A+ avec une perspective stable sur la base de son évaluation du profil de risque de la Société. La SPFL est fière de cette rigoureuse analyse de sa situation financière et de ses perspectives par un tiers, qui s'appuie sur un certain

nombre de thèmes récurrents. Il s'agit notamment du contrôle de son niveau d'endettement, de ses liens étroits avec le gouvernement fédéral, ainsi que de la gestion et de la gouvernance rigoureuse en place au sein de la Société.

La dette globale de la Société devrait diminuer au fur et à mesure que les soldes sont remboursés à intervalles réguliers. La stratégie de la SPFL est de s'endetter le moins possible et de continuer à leur effectuer tous les paiements de prêts et d'obligations à échéance. Parallèlement, la stratégie reste axée sur le maintien d'un ratio de couverture du service de la dette élevé. Compte tenu des répercussions de la pandémie de COVID-19, la Société continue de suivre de près ses liquidités et ses placements afin de déterminer la voie la plus prudente à suivre.

INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS

En sa qualité de gestionnaire de quatre ponts internationaux canadiens, la SPFL doit investir prudemment dans l'entretien, dans la réfection et, parfois, dans le remplacement complet de ponts et d'esplanades. En plus des mesures de prudence continues en matière de sûreté et de sécurité, des travaux importants ont été réalisés au cours de l'exercice considéré à certains emplacements, et d'autres sont également prévus au cours du prochain exercice, dont les suivants :

PONT BLUE WATER	PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME	PONT DE SAULT STE. MARIE	PONT DES MILLE-ÎLES
Projet d'envergure nécessitant la fermeture d'une travée du pont Blue Water afin de réaliser de vastes travaux de réfection sur la surface de la structure. Au cours de l'exercice 2024-2025, la deuxième travée du pont Blue Water sera fermée pour des travaux de réfection similaires.	Des projets d'immobilisations mineurs ont été réalisés sur le pont du chenal sud. Une planification exhaustive est en cours afin de déterminer les besoins, les exigences et le financement nécessaire pour maintenir la sécurité et la sûreté du pont du chenal sud.	Aucun projet d'envergure n'a été entrepris au cours de l'exercice considéré, et aucun projet n'est prévu pour le prochain exercice.	Le pavage et la réfection du pont international Rift ont été achevés. D'importantes réparations sont prévues au pont pour l'exercice 2024-2025, notamment l'imperméabilisation de certaines parties de la structure et d'autres travaux majeurs de réfection.

RAPPORT SUR LES FRAIS ANNUELS DE DÉPLACEMENTS, D'ACCUEIL ET DE CONFÉRENCE EN 2023-2024

Depuis juillet 2015, les sociétés d'État ont l'obligation, en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'harmoniser leurs politiques, leurs lignes directrices et leurs pratiques en matière de frais de déplacement, d'accueil et de congrès avec les politiques, lignes directrices et instruments connexes du Conseil du Trésor de manière conforme à leurs exigences réglementaires. La Société s'est conformée et continue de se conformer à cette ligne directrice. Comme l'exige le Conseil du trésor, le présent rapport fournit les renseignements sur les frais totaux annuels de chaque poste (déplacement, accueil, congrès et événement) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024.

Les frais de déplacement, d'accueil et de conférence de la Société sont directement liés à l'exécution de son mandat, particulièrement au portefeuille des ponts internationaux aux quatre emplacements de Sault Ste. Marie, Point Edward, Lansdowne et Cornwall.

Frais annuels de la Société pour les déplacements, l'accueil, les congrès et les événements :

Exercice se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)		
	2024	2023
	\$	\$
Déplacement	129	120
Accueil	7	5
Conférences	8	-
Événements	-	-
Total	144	125

La SPFL continue de faire preuve de prudence à l'égard des déplacements en combinant rencontres en personne et rencontres virtuelles, tant sur le plan de la gouvernance que sur le plan de l'exploitation, ce qui se traduit par une réduction des frais de déplacement de 100 \$ par rapport à ceux de 2019-2020, soit avant la pandémie. Conformément à l'idée directrice du budget de 2023, dans lequel le gouvernement s'est engagé à réduire les frais de déplacement, la SPFL continuera à combiner les réunions en personne et virtuelles afin de maintenir des frais moins élevés.

RESPECT DE LA DIRECTIVE SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE

La SPFL est assujettie à des directives en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. En vertu du décret C.P. 2014-1382, daté du 10 décembre 2014, la SPFL doit veiller à ce que les régimes de retraite prévoient :

- i. qu'un ratio de partage des coûts de 50:50 entre l'employeur et l'employé au titre des taux de cotisation au régime soit instauré graduellement pour tous les participants à compter du 31 décembre 2017;
- ii. que pour tout employé embauché à partir du 1er janvier 2015, l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et l'âge d'admissibilité aux prestations de retraite autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite corresponde à celui applicable à ce type de prestations au titre du Régime de retraite de la fonction publique.

La SPFL s'est conformée et continue de se conformer à cette ligne directrice.

PERSPECTIVES

La société continue à avoir une forte réputation en matière de gestion prudente et efficace des ponts. Si la Société continue d'observer des améliorations relativement mineures dans la reprise globale du trafic passager vers les niveaux antérieur à la pandémie, elle est également consciente du fait que le monde a changé. L'adaptation à cette nouvelle réalité est un défi que la SPFL entend relever avec détermination, sans jamais faire de compromis sur ses valeurs. Les mots clés de l'énoncé de vision de la SPFL sont sûreté, sécurité et durabilité. La Société compte dans son portefeuille des ponts de plus de 85 ans. Maintenir ces structures d'une manière qui soit respectueuse de l'environnement, prudente sur le plan budgétaire et socialement responsable est un objectif phare qui continuera de guider la SPFL dans l'avenir.

Perspectives d'exploitation

BUDGET D'EXPLOITATION								
exercice se terminant le 31 mars (en milliers de dollars) (présenté sur une base de caisse)	Réal 2022-23	Prévisions 2023-24	Budget 2023-24	Budget				
				2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29
FINANCEMENT								
Péages	29 147	32 099	31 563	31 153	33 790	36 366	38 640	39 309
Contrats de location et permis	3 570	3 906	3 662	3 902	4 034	4 064	4 083	4 102
Produits d'exploitation du pont international des Mille-Îles	6 325	7 781	6 860	8 226	8 226	8 226	8 226	8 226
Intérêts	399	739	109	407	290	158	258	308
Autre	1 073	482	283	640	421	398	374	376
Crédits parlementaires du gouvernement fédéral	586	1 427	1 427	1 019	-	-	-	-
TOTAL DU FINANCEMENT	41 100	46 434	43 904	45 347	46 761	49 212	51 581	52 321
CHARGES								
Fonctionnement	5 549	5 796	6 922	7 691	7 818	8 101	8 420	8 723
Charges au pont international des Mille-Îles	5 303	5 987	6 021	6 756	7 167	7 103	7 295	7 434
Entretien	5 956	6 197	7 626	7 362	7 438	7 980	8 408	8 823
Activités de l'ASFC et de l'ACIA	3 828	4 006	4 599	4 318	4 485	4 653	4 826	4 979
Administration	6 884	7 242	7 807	7 972	8 405	8 613	8 774	8 982
Financement supplémentaire pour les opérations de la CPIVM	-	590	713	510	559	590	696	642
TOTAL DES CHARGES	27 520	29 818	33 688	34 609	35 872	37 040	38 419	39 583
EXCÉDENT DU FINANCEMENT SUR LES DÉPENSES	13 580	16 616	10 216	10 738	10 889	12 172	13 162	12 738

Perspectives du budget d'immobilisations

BUDGET D'IMMOBILISATIONS				Budget				
exercice se terminant le 31 mars								
(en milliers de dollars)								
(présenté sur une base de caisse)								
	Réel 2022-23	Prévisions 2023-24	Budget 2023-24	2023- 24	2024- 25	2025- 26	2026- 27	2027- 28
FONDS DISPONIBLES DE LA SPFL								
Fonds internes disponible	1 130	2 253	3 520	2 779	7 773	8 670	5 703	18 589
TOTAL FONDS DE LA SPFL	1 130	2 253	3 520	2 779	7 773	8 670	5 703	18 589
DÉPENSES								
Financé par la SPFL:								
Travaux de pavage, de réparation et de peinture au pont Blue Water	44	500	500	-	-	60	1 200	300
Équipement et systèmes électroniques de Blue Water	633	921	821	1 100	570	1 030	2 045	655
Améliorations à la conception et réfection de l'esplanade du pont Blue Water	-	100	297	325	630	1 346	815	500
Travaux de réparation au pont de Cornwall	-	-	-	-	726	592	19	300
Projets d'entretien au pont Sault Ste. Marie	349	-	-	-	-	-	-	-
Réparations à l'esplanade et au pont canadien de Lansdowne	-	108	-	20	3 075	2 050	-	15 000
Travaux de réparation au pont de Lansdowne	7	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de propriétés	70	10	750	500	100	125	150	175
Autres projets d'immobilisations	27	614	1 152	834	2 672	3 467	1 474	1 659
TOTAL DES DÉPENSES FINANÇÉES PAR LA SPFL	1 130	2 253	3 520	2 779	7 773	8 670	5 703	18 589
Dépenses financées par le gouvernement:								
Travaux de pavage, de réparation et de peinture au pont Blue Water	-	4 793	4 793	7 922	-	-	-	-
Équipement et systèmes électroniques de Blue Water	887	-	-	-	-	-	-	-
Améliorations à la conception et réfection de l'esplanade du pont Blue Water	-	-	-	1 067	-	-	-	-
Travaux de réparation au pont de Cornwall	274	53	331	37	-	-	-	-
Projets d'entretien au pont Sault Ste. Marie	3 091	-	-	-	-	-	-	-
Systèmes électroniques de Sault Ste. Marie	-	-	-	-	-	-	-	-
Travaux de réparation au pont de Lansdowne	-	756	756	7 618	-	-	-	-
Autres projets d'immobilisations	171	352	74	260	-	-	-	-
TOTAL DES DÉPENSES FINANÇÉES PAR LE GOUVERNEMENT	4 423	5 954	5 954	16 904	-	-	-	-
TOTAL DES DÉPENSES	5 553	8 207	9 474	19 683	7 773	8 670	5 703	18 589
(DÉFICIT) DES FONDS ENGAGÉS SUR LES DÉPENSES	(4 423)	(5 954)	(5 954)	(16 904)	-	-	-	-
Crédit parlementaire:								
Crédit parlementaire en capital déjà approuvé	4 423	5 954	5 954	16 904	-	-	-	-
Total de crédit parlementaire	4 423	5 954	5 954	16 904	-	-	-	-
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES FONDS ENGAGÉS SUR LES DÉPENSES	-	-	-	-	-	-	-	-
Proposition de la SPFL à Transports Canada								
FINANCEMENT ET DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS								
Amélioration du point d'entrée de Cornwall pour les installations de l'ASFC et les nouvelles installations de la SPFL du pont ⁽¹⁾⁽²⁾	-	-	-	-	-	24 300	-	-
Réaménagement du pont Blue Water ⁽³⁾	-	-	-	6 400	11 780	64 630	77 430	31 730
Amélioration de la circulation au pont Sault Ste. Marie ⁽³⁾	-	-	-	2 130	1 400	1 170	530	-
Réaménagement du pont des Mille-Îles ⁽³⁾	-	-	-	6 240	520	12 130	4 390	-
TOTAL DU FINANCEMENT ET DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS	-	-	-	14 770	13 700	102 230	82 350	31 730

⁽¹⁾ Proposition de financement faite à Transports Canada dans le cadre des discussions concernant les revendications territoriales au pont international de Cornwall et d'autres questions fédérales connexes. La réalisation dépend des autorisations accordées spécifiquement pour le projet.

⁽²⁾ Les dispositions de l'article 6 de la *Loi sur les douanes* sont actuellement appliquées par l'ASFC en raison de droits acquis liés au passage accordés à long terme.

⁽³⁾ Proposition de financement à Transports Canada dans le cadre du Fonds national des corridors commerciaux (FNCC). Réalisation dépendante des autorisations spécifiques au projet accordées.





FEDERAL BRIDGE CORPORATION
SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX

États financiers consolidés

Au 31 mars 2024



La Société des ponts fédéraux Limitée

31 mars 2024

TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	52
Rapport de l'auditeur indépendant	53
État consolidé de la situation financière	57
État consolidé du résultat global	58
État consolidé des variations des capitaux propres	59
État consolidé des flux de trésorerie	60
Notes afférentes aux états financiers consolidés	61



Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers consolidés présentés dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de La Société des ponts fédéraux Limitée (la Société) conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes « IFRS »). L'intégrité et l'objectivité des données contenues dans ces états financiers consolidés sont la responsabilité de la direction de la Société, et de la direction de sa filiale en propriété exclusive de la Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPIVM »), qui relève directement d'un conseil d'administration indépendant.

La direction doit poser des hypothèses et faire des estimations en fonction de l'information disponible à la date des états financiers consolidés. Les éléments à l'égard desquels la direction de la Société et la direction de sa filiale en propriété exclusive ont effectué des estimations et posé des jugements importants comprennent les composantes connexes et la durée de vie utile des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des immeubles de placement, ainsi que les tests de perte de valeur, les données utilisées dans les calculs relatifs aux régimes d'avantages sociaux, le classement des contrats de location où la Société est le bailleur, le classement des partenariats et la présentation des activités de la Thousand Islands Bridge Authority (TIBA). La direction de la Société est aussi responsable des autres renseignements contenus dans le rapport annuel et doit s'assurer qu'ils concordent, le cas échéant, avec l'information et les données contenues dans les états financiers consolidés.

Dans le cadre de cette responsabilité, la direction de la Société réalise la consolidation des états financiers. La direction de la Société et la direction de sa filiale en propriété exclusive ont élaboré et tiennent à jour des livres comptables, des dossiers, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion aux fins de l'établissement de leurs états financiers respectifs. Ces contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière, à la protection et au contrôle des actifs et à la conformité des transactions à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à la *Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013*, à la *Loi maritime du Canada*, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux règlements, statuts et règlements administratifs de la SPFL et de sa filiale en propriété exclusive, ainsi qu'aux directives données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Conseil d'administration de la Société est composé de six administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société et d'un administrateur qui est la première dirigeante de la Société. Le Conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive de la Société est composé de huit administrateurs qui sont actuellement des employés de la Société ou de la Great Lakes St. Lawrence Seaway Development Corporation (GLS) (la partenaire de la filiale en propriété exclusive de la Société). Le Conseil d'administration de la Société, et le conseil d'administration de sa filiale détenue en propriété exclusive sont responsables de s'assurer que la direction de chaque société s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et du contrôle interne. Le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive relève directement du Conseil d'administration de la Société. Le Conseil d'administration de la Société et le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive exercent leurs responsabilités par l'entremise de leur comité d'audit respectif, composé de membres du conseil d'administration. Chaque comité d'audit rencontre la direction et l'auditeur externe indépendant afin d'examiner de quelle façon ces derniers s'acquittent de leurs responsabilités et de discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le comité d'audit de la filiale en propriété exclusive de la Société a examiné les états financiers de la filiale avec l'auditeur externe de cette dernière, la vérificatrice générale du Canada. Le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive a approuvé les états financiers de la filiale et les a soumis, avec le rapport de l'auditeur externe, au Conseil d'administration de la Société (la société mère). Le comité d'audit de la Société a discuté des états financiers consolidés avec l'auditeur externe, la vérificatrice générale du Canada, et a soumis son rapport au Conseil d'administration de la Société. La vérificatrice générale du Canada doit auditer les états financiers consolidés et produire son rapport par la suite. Le Conseil d'administration de la Société, a examiné et approuvé les états financiers consolidés.



Natalie Kinloch
Première dirigeante



Richard Iglinski
Dirigeant principal des finances

Le 20 juin 2024



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Transports

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et ses règlements, la *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013*, la *Loi maritime du Canada* et ses règlements, les statuts et les règlements administratifs de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive ainsi que les instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Catherine Lapalme, CPA, CA
Directrice principale


Ottawa, Canada
Le 20 juin 2024

État consolidé de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

Au	Notes	31 mars 2024	31 mars 2023
		\$	\$
Actifs			
Actifs à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	11 397	7 508
Placements	9	9 757	6 515
Clients et autres débiteurs		2 872	2 115
Charges payées d'avance		1 579	1 570
Total des actifs à court terme		25 605	17 708
Actifs à long terme			
Immobilisations corporelles	10	324 181	334 764
Immeubles de placement	11	16 595	17 273
Immobilisations incorporelles		15	37
Incitatif à la location du bailleur		159	170
Total des actifs à long terme		340 950	352 244
Total des actifs		366 555	369 952
Passifs			
Passifs à court terme			
Fournisseurs et autres créditeurs		1 726	1 703
Avantages sociaux		1 319	1 128
Retenues de garantie		-	163
Produits reportés	12	1 905	2 207
Emprunts à payer	13	400	400
Obligations à payer	14	7 191	6 737
Passif associé aux contrats de location		203	218
Financement public reporté	15	4 110	3 823
Total des passifs à court terme		16 854	16 379
Passifs à long terme			
Produits reportés	12	760	912
Emprunts à payer	13	8 767	9 167
Obligations à payer	14	20 166	27 357
Passif associé aux contrats de location		420	644
Financement public reporté	15	96 104	94 404
Avantages sociaux	16	6 621	7 426
Total des passifs à long terme		132 838	139 910
Capitaux propres			
Capital social — deux actions sans valeur nominale	17	-	-
Bénéfices non répartis		216 900	213 672
Cumul des autres éléments du résultat global (perte)		(37)	(9)
Total des capitaux propres		216 863	213 663
Total des capitaux propres et des passifs		366 555	369 952
Passifs éventuels	21		
Engagements	22		

Approuvé par le conseil d'administration


Administratrice



Administratrice

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

pour l'exercice terminé le 31 mars *(en milliers de dollars canadiens)*

	Notes	2024	2023
		\$	\$
Produits			
Péages et services		32 726	29 147
Contrats de location et permis		3 925	3 570
Produits tirés du pont international des Mille-Îles		7 905	6 325
Intérêts		905	399
Gain à la vente de placements		179	6
Autres		619	1 067
Total des produits		46 259	40 514
Charges			
Exploitation		9 528	9 234
Charges liées au pont international des Mille-Îles		6 890	6 962
Entretien		14 114	14 163
Agence des services frontaliers du Canada et Agence canadienne d'inspection des aliments		8 123	8 018
Administration		7 754	7 715
Financement supplémentaire des charges d'exploitation de la CPIVM	6	545	-
Total des charges	18	46 954	46 092
Perte d'exploitation avant le financement public		(695)	(5 578)
Financement gouvernemental			
Amortissement du financement d'immobilisations différé	15	3 967	3 619
Financement public utilisé pour les charges d'exploitation	15	1 091	586
Total du financement gouvernemental		5 058	4 205
Éléments hors exploitation			
Charges d'intérêt		(2 330)	(2 781)
Total du résultat hors exploitation		(2 330)	(2 781)
Revenu net (perte nette)		2,033	(4 154)
Autres éléments du résultat global (perte)			
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net			
Gain actuariel	16	1 195	1 242
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies			
Gain (perte) à la réévaluation de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments de placements du résultat global		151	(15)
Gain cumulé reclassé en résultat à la vente de placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(179)	(6)
Total des autres éléments du résultat global		1 167	1 221
Total du résultat global (de la perte globale) pour l'exercice		3 200	(2 933)

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

pour l'exercice terminé le 31 mars *(en milliers de dollars canadiens)*

	Notes	Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global (perte)	Total
		\$	\$	\$
Solde au 1er avril 2022		216 584	12	216 596
Total du résultat global (perte) :				
Perte nette		(4 154)	-	(4 154)
Autres éléments du résultat global (perte) :				
Gain actuariel	16	1 242	-	1,242
Réévaluation des pertes sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-	(15)	(15)
Gain cumulé reclassé en résultat à la vente de placements à la juste valeur par le biais des autres éléments due résultat global		-	(6)	(6)
Total des autres éléments du résultat global		1,242	(21)	1 221
Total de la perte globale		(2 912)	(21)	(2 933)
Solde au 31 mars 2023		213 672	(9)	213 663
<i>Total du résultat global (perte) :</i>				
Perte nette		2 033	-	2 033
Autres éléments du résultat global (perte) :				
Gain actuariel	16	1 195	-	1 195
Réévaluation des gains sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-	151	151
Gain cumulé reclassé en résultat à la vente de placements à la juste valeur par le biais des autres éléments due résultat global		-	(179)	(179)
Total des autres éléments du résultat global		1 195	(28)	1 167
Total du résultat global		3 228	(28)	3 200
Solde au 31 mars 2024		216 900	(37)	216 863

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars *(en milliers de dollars canadiens)*

	Notes	2024	2023
		\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Perte nette		2 033	(4 154)
Ajustements :			
Amortissement du financement d'immobilisations reporté	15	(3 967)	(3 619)
Amortissement des immobilisations corporelles	10	17 094	17 780
Amortissement des immeubles de placement	11	678	769
Amortissement des immobilisations incorporelles		22	23
Gain à la vente de placements		(179)	(6)
Variation des avantages sociaux		581	510
Perte (Gain) de change		5	(2)
		16 267	11 301
Variations du fonds de roulement :			
Clients et autres débiteurs		(541)	(534)
Incitatif à la location du bailleur		11	12
Charges payées d'avance		(9)	(301)
Fournisseurs et autres créditeurs		201	(2 455)
Produits reportés	12	(454)	(437)
		(792)	(3 715)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		15 475	7 586
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Paiements au titre d'immobilisations corporelles		(6 852)	(6 047)
Paiements au titre d'immeubles de placement		-	(4)
Financement public reçu pour l'acquisition d'immobilisations corporelles		5 738	4 423
Produit de la vente de placements		6 650	5 070
Achats de placements		(9 741)	(5 353)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(4 205)	(1 911)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Remboursement des emprunts		(400)	(400)
Remboursement de la dette obligataire		(6 737)	(6 312)
Remboursement de passif associé aux contrats de location		(239)	(259)
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités de financement		(7 376)	(6 971)
Perte (gain) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en monnaie étrangère		(5)	2
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		3 889	(1 294)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice		7 508	8 802
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de l'exercice	8	11 397	7 508
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Intérêt reçu compris dans les activités d'exploitation		849	354
Intérêt versé compris dans les activités d'exploitation		2 429	3 035

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Pouvoirs et activités

La Société des ponts fédéraux Limitée (la « Société ») est régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* qui figure à l'annexe III, partie I, de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Elle est mandataire de l'État, non assujettie à l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions de la *Loi sur l'impôt sur le revenu*. Elle est une société d'État mère qui rend compte au Parlement du Canada par l'intermédiaire du ministre des Transports. La Société est une nouvelle entité issue le 1er février 2015 de la fusion de l'ancienne Société des ponts fédéraux Limitée (l'« ancienne SPFL »), qui était une société d'État mère, avec sa filiale la Société du pont de la rivière Ste Marie (la « SPRSM ») le 27 janvier 2015, et avec une autre société d'État mère, l'Administration du pont Blue Water (l'« APBW »). Cela s'est fait conformément aux autorisations prévues par la *Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013*. La dernière fusion prévue par cette loi, avec la filiale en propriété exclusive de la Société, la Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPIVM »), n'a pas encore été réalisée.

Les principales activités de la Société consistent en la propriété et l'exploitation de quatre ponts internationaux reliant la province d'Ontario, au Canada, à l'état de New York ou à l'état du Michigan, aux États-Unis. De plus, la Société peut aussi mener d'autres activités accessoires à l'exploitation des ponts.

La filiale en propriété exclusive de la Société, la CPIVM, exploite le pont international de la voie maritime à Cornwall en tant qu'entreprise commune (comme décrit à la note 6) selon une entente conclue entre la Société, le propriétaire canadien, et la Great Lakes St. Lawrence Seaway Development Corporation (la GLS), le propriétaire américain. En tant que société d'État, la CPIVM est également assujettie aux mêmes pouvoirs que la Société. La Société est aussi partie à deux autres ententes pour l'exploitation de ponts internationaux. Dans le cas du pont international de Sault Ste. Marie, l'entente a été conclue avec le propriétaire américain, le département des Transports du Michigan (MDOT). La supervision du pont est confiée à une entité internationale commune, la Sault Ste. Marie Bridge Administration (la SSMB), et son exploitation est assurée par l'International Bridge Authority (IBA), une entité du MDOT. L'entente applicable à l'exploitation du pont international des Mille-Îles a aussi été conclue avec le propriétaire américain, la Thousand Islands Bridge Authority (TIBA), une entité du comté de Jefferson, dans l'état de New York. La Société possède et exploite la partie canadienne du passage frontalier au pont Blue Water, qui relie Point Edward, en Ontario à Port Huron, au Michigan. Le MDOT détient et exploite la partie américaine du pont.

En vertu du décret C.P. 2015-31 daté du 26 janvier 2015, la Société s'est fait octroyer toutes les approbations nécessaires de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* aux fins de la propriété et de la gestion des ponts internationaux faisant partie du portefeuille de la Société. Selon l'article 6 de la *Loi sur les douanes*, la Société est tenue de fournir, d'équiper et d'entretenir, sans frais, les locaux ou autres installations nécessaires pour les douanes et l'Agence des services frontaliers du Canada (l'« ASFC »). Des dispositions semblables de la *Loi sur la protection des végétaux* et de la *Loi sur la santé des animaux* prévoient le même soutien pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments (l'« ACIA ») basée aux passages frontaliers terrestres. La filiale, la CPIVM, est aussi assujettie à la *Loi maritime du Canada* aux fins de la gestion du pont international sur le fleuve Saint-Laurent.

La Société est assujettie aux dispositions de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. En vertu du décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, la Société a les obligations suivantes.

a) veiller à ce que les régimes de retraite offrent :

- i) l'instauration progressive d'un ratio de partage des coûts entre l'employeur et l'employé de 50:50 au titre des taux de cotisation au régime pour tous les participants d'ici le 31 décembre 2017;
- ii) à compter du 1er janvier 2015, l'âge normal de la retraite pour les nouveaux employés passe à 65 ans et l'âge d'admissibilité aux prestations de retraite autres que celles reçues à l'âge habituel de la retraite correspond à celui applicable à ce type de prestations au titre du Régime de pension de retraite de la fonction publique;

1. Pouvoirs et activités (suite)

- b) exposer sa stratégie de mise en œuvre quant aux engagements énoncés à l'alinéa a) dans son prochain plan d'entreprise et, jusqu'à ce que ceux-ci aient été entièrement mis en œuvre, dans chacun de ses plans d'entreprise ultérieurs.

Au 31 décembre 2017, la Société se conformait entièrement à la directive et elle continue de s'y conformer.

En vertu du décret C.P. 2015-1114 daté du 16 juillet 2015, les politiques de la Société doivent également s'harmoniser avec les politiques, directives et autres actes connexes émis par le Conseil du Trésor en matière de frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, comme suit :

- (a) harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de frais de voyage, d'accueil, de congrès et d'événements avec les politiques, directives et autres actes connexes émis par le Conseil du Trésor de manière conforme à ses exigences réglementaires;
- (b) signaler la mise en application de cette directive dans le prochain plan d'entreprise.

La Société s'est conformée à cette ligne directrice au cours de l'exercice 2016-2017 et elle continue de s'y conformer.

Le siège social de la Société est situé au 55, rue Metcalfe, bureau 200, Ottawa (Ontario) K1P 6L5.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration et leur publication a été autorisée le 20 juin 2024.

2. Méthodes comptables significatives

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes « IFRS »).

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont consolidés en raison de la propriété des entreprises communes et ont été préparés sur la base du coût historique, tel qu'il est expliqué dans la section sur les méthodes comptables ci-dessous, sauf certaines exceptions permises par les IFRS et par ailleurs indiquées dans les présentes notes.

MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société.

COMPTABILISATION DU PONT INTERNATIONAL DES MILLE-ÎLES

La Société comptabilise sa quote-part des produits et des charges du pont international des Mille-Îles, consistant en 50 % des produits bruts, 50 % des charges brutes autres que les charges de l'ASFC et de l'ACIA, 100 % des charges de l'ASFC et de l'ACIA ainsi que 50 % de l'amortissement des immobilisations corporelles. À l'image de la politique de comptabilisation des produits ci-dessus, les produits bruts du pont international des Mille-Îles sont comptabilisés au moment où les véhicules à passagers et les véhicules de camionnage commerciaux traversent le pont.

La Société est responsable de la propriété et de l'entretien majeur des ponts du côté canadien de la frontière et, par conséquent, les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement sont inscrites à l'actif de la Société. La Société ne détient aucune participation aux actifs ou aux passifs de TIBA.

2. Méthodes comptables significatives (suite)

PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES COMMUNES

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Lorsqu'elle exerce ses activités dans le cadre d'activités conjointes, la Société, à titre d'exploitant conjoint, comptabilise les éléments suivants relativement à sa participation à une activité conjointe :

- ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement;
- ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement;
- les produits qu'elle a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'entreprise commune;
- sa quote-part des produits tirés de la vente de la production générée par l'entreprise commune;
- ses charges, y compris sa part des charges engagées conjointement.

La Société comptabilise les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans une entreprise commune en conformité avec les normes IFRS qui s'appliquent à ces actifs, passifs, produits et charges. La Société a estimé que deux de ses passages frontaliers répondent aux critères d'entreprise commune, comme expliqués dans la note 6. Il s'agit des passages frontaliers aux ponts internationaux de Cornwall et de Sault Ste. Marie.

MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la Société sont comptabilisées aux taux de change en vigueur aux dates des transactions. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en monnaie sont reconvertis aux taux en vigueur à cette date et les profits ou les pertes qui en découlent sont comptabilisés en résultat net à titre de produits (ou de charges d'exploitation). Les éléments non monétaires en devise qui sont évalués au coût historique ne sont pas reconvertis.

La quote-part de la Société des actifs et des passifs libellés en monnaie étrangère de la SSMBA est convertie en dollars canadiens au moyen des taux de change en vigueur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, à l'exception des éléments non monétaires qui ne sont pas reconvertis après leur évaluation aux taux de change en vigueur à la date d'acquisition. Les éléments de produits et de charges sont convertis aux taux de change moyens pour chaque trimestre. Toutefois, si les taux de change connaissent des fluctuations importantes au cours de ce trimestre, les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change, le cas échéant, sont comptabilisés en résultat net.

FINANCEMENT PUBLIC

Habituellement, la Société reçoit du financement public pour des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement d'importance et d'équipement à l'occasion. Toutefois, comme les volumes de trafic ne sont pas revenus aux volumes antérieurs à la pandémie, la Société a obtenu un financement du gouvernement fédéral pour ses activités. Les prélèvements approuvés de financement public qui n'ont pas été reçus à la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de créances dans l'état consolidé de la situation financière.

Le financement public est comptabilisé de façon systématique dans l'état consolidé du résultat global au cours des périodes pendant lesquelles la Société comptabilise à titre de charges les coûts connexes que le financement doit compenser.

Le financement public pour les charges payées d'avance, les immobilisations corporelles et les immeubles de placement qui sont sujets à amortissement est comptabilisé comme financement public reporté dans l'état

2. Méthodes comptables significatives (suite)

consolidé de la situation financière dans l'exercice au cours duquel l'achat est comptabilisé. Le résultat figure ensuite à l'état consolidé du résultat global de la même façon et pour les mêmes exercices, puisque les charges payées d'avance sont comptabilisées ou que l'amortissement est comptabilisé sur les actifs acquis à l'aide du financement public.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

La Société permet aux particuliers et aux entreprises d'utiliser le pont en échange d'un droit d'accès fixe. Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle des services a été transféré et qu'il n'y a pas d'obligation non réalisée pouvant avoir des effets sur les particuliers qui reçoivent les services. Dans le cas de la Société, le contrôle est transféré et, par conséquent, les produits sont comptabilisés au moment où les particuliers traversent le pont. Lorsque les particuliers paient les droits de péage d'avance, les montants sont compris dans les produits reportés jusqu'à ce que les particuliers traversent le pont. Une créance est comptabilisée lorsque les particuliers traversent le pont, moment où la contrepartie est inconditionnelle, puisque seul le temps écoulé est requis avant que le paiement ne soit exigible.

Les produits tirés des contrats de location et des permis sont comptabilisés au moment où les services sont rendus. Les paiements minimaux au titre de la location que le preneur est tenu d'effectuer, comprenant les mesures incitatives à la vente et excluant le loyer conditionnel, sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée de vie de la partie non résiliable du contrat, tandis que le loyer conditionnel est comptabilisé au fur et à mesure qu'il est gagné. Ces produits comprennent les paiements reçus des locataires, y compris les boutiques hors taxes, les courtiers en douanes privés, les entreprises de services logistiques, ainsi que l'agence de voyages et de tourisme. Tous les contrats de location de la Société pour lesquels elle est la bailleuse sont des contrats de location-exploitation.

Les produits reportés sont les droits de péage payés d'avance par les automobilistes et par les sociétés de transport commerciales qui représentent des passifs contractuels selon la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et comprennent également un paiement de location minimal payé d'avance qui est comptabilisé comme des contrats de location selon la norme IFRS 16 *Contrats de location* et relatif à un contrat de location simple d'un locataire commercial dont les installations ont été agrandies. Les produits reportés qui seront comptabilisés plus d'un an après la période de présentation de l'information financière sont considérés comme des produits reportés à long terme.

Les intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. La principale composante des produits dans cette catégorie est l'intérêt lié aux placements.

PRÉSENTATION DES CHARGES PAR FONCTION

La direction de la Société examine ses charges par fonction; par conséquent, les états financiers consolidés sont présentés sur cette base. Des détails sur la nature des charges sont présentés à la note 18. Les services fonctionnels sont définis comme suit :

- Exploitation : charges liées à la perception des produits tirés des péages, à la sécurité et à la gestion du trafic;
 - Pont international des Mille-Îles : représente la quote-part des charges de la Société selon l'entente internationale sur le pont des Mille-Îles (se reporter aux notes 3 et 7);
 - Entretien : charges liées à l'entretien et à la réparation des actifs de la Société;
 - Activités de l'ASFC et de l'ACIA : la Société est tenue de fournir à l'ASFC et à l'ACIA des installations et certains services d'entretien connexes à certains postes frontaliers, et elle ne tire aucun produit de ces installations et services; et,
 - Administration : les charges liées à la gestion et à la supervision des activités de la Société
- La Société des ponts fédéraux Limitée Rapport Annuel 2023-24

2. Méthodes comptables significatives (suite)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements très liquides à échéance de trois mois ou moins de la date d'acquisition.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES, IMMEUBLES DE PLACEMENT ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles sont évalués au coût diminué du cumul de l'amortissement et des pertes de valeur.

La comptabilisation de l'amortissement sert à radier le coût des actifs (autres que les terrains et les projets en cours) moins leurs valeurs résiduelles sur leur durée de vie utile. La durée de vie utile estimative, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et l'effet des changements dans les estimations est comptabilisé de manière prospective. Les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles sont dépréciés sur leur durée de vie utile estimative, selon le mode d'amortissement linéaire, comme suit :

Type d'actif	Mode linéaire
Ponts et routes	De 5 à 75 ans
Véhicules et matériel	De 5 à 33 ans
Bâtiments	De 10 à 70 ans
Droit d'utilisation	Durée du bail
Améliorations d'immeubles	De 10 à 30 ans
Immeubles de placement	De 10 à 70 ans
Immobilisations incorporelles	5 ans

Une immobilisation corporelle, un immeuble de placement ou une immobilisation incorporelle est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle, d'une immobilisation incorporelle ou d'un immeuble de placement, qui correspond à la différence entre le produit net de la cession, le cas échéant, et la valeur comptable de l'immeuble de placement est comptabilisé en résultat net.

Les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût. Le coût comprend la conception, l'ingénierie, les honoraires, les coûts des intrants et les charges salariales capitalisées. Ces actifs sont classés dans les catégories appropriées des immobilisations corporelles, des immeubles de placement ou des immobilisations incorporelles lorsque leur construction est terminée et lorsqu'ils sont prêts pour leur utilisation prévue. L'amortissement de ces actifs, selon la même méthode que celle utilisée pour d'autres types d'actifs, commence lorsque l'actif est prêt pour son utilisation prévue. Le caractère approprié des modes d'amortissement et les estimations des durées de vie utile et des valeurs résiduelles sont évalués chaque année. Afin d'établir la durée de vie utile de ces actifs, la direction a recours à son jugement pour établir les composantes des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles. Une composante est comptabilisée séparément si elle est importante par rapport à la valeur de l'actif en entier et si sa durée de vie utile diffère de celle des autres composantes.

Les propriétés sont classées à titre d'immeubles de placement lorsqu'elles sont détenues pour générer un produit locatif ou si leur location future est probable. Lorsque la Société agit à titre de bailleur, un actif loué en vertu d'un contrat de location simple est présenté dans l'état consolidé de la situation financière en fonction de sa principale utilisation, dans les immobilisations corporelles et les immeubles de placement.

PERTE DE VALEUR

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue ses immobilisations corporelles, ses immeubles de placement et ses immobilisations incorporelles afin d'établir s'il existe des indices

2. Méthodes comptables significatives (suite)

d'une perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée immédiatement en résultat net lorsque la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. S'il n'est pas possible d'évaluer la valeur recouvrable d'un actif précis, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésoreries (UGT) à laquelle appartient cet actif.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur de vie utile et la diminution de la juste valeur des coûts de sortie. Pour évaluer la valeur de vie utile, les entrées de trésorerie futures estimatives sont actualisées selon un taux d'actualisation qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Lorsqu'il y a des indices de perte de valeur, les durées de vie utile des actifs au sein de l'UGT sont examinées afin de déterminer si elles doivent être réévaluées. Pour les actifs au sein de l'UGT auxquels subsiste une valeur après la comptabiliser de la perte de valeur, les durées de vie utile de ces actifs sont examinées afin de déterminer si elles doivent être réduites. Les variations des durées de vie utile estimatives sont comptabilisées de manière prospective.

Il a été déterminé que les immeubles de placement représentent diverses UGT qui ont pu être assujetties à un test de perte de valeur, tandis que les activités liées aux ponts (en tant qu'UGT distincte) n'ont pas pu l'être.

ÉVENTUALITÉS ET PROVISIONS

Une provision est comptabilisée si, à la suite d'un événement passé, la Société a une obligation juridique ou implicite qui peut être estimée de façon fiable, et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques s'avérera nécessaire pour éteindre l'obligation. À moins qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit peu probable, un passif éventuel est présenté lorsqu'il y a une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par l'occurrence (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Société; ou lorsqu'il y a une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisés, car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

CONTRATS DE LOCATION — À TITRE DE PRENEUR

À la date d'entrée en vigueur d'un contrat, la Société détermine si le contrat est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location si ledit contrat a pour effet de céder le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement, et ce, pour une période donnée. À la date d'entrée en vigueur ou à la date de réévaluation d'un contrat de location qui contient une composante de contrat, la Société attribue la contrepartie du contrat à chaque composante locative et à chaque composante non locative en fonction de leurs coûts indépendants.

La Société comptabilise les actifs au titre du droit d'utilisation et une obligation locative dès la date d'entrée en vigueur du contrat de location. L'obligation locative est réévaluée lorsqu'il se produit un changement dans les paiements futurs pour les contrats de paiement découlant d'un changement d'un indice ou d'un taux d'intérêt, si la Société décide d'exercer l'option de prolongation ou l'option de résiliation du contrat. Lorsque l'obligation locative est réévaluée au moyen de cette méthode, un rajustement est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou il est comptabilisé en résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été diminuée à zéro.

AVANTAGES SOCIAUX

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les employés de la CPIVM sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « régime »), un régime à prestations déterminées établi par la loi dont le promoteur est le gouvernement du Canada. Les employés et la Société doivent y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de la période. Conformément à la loi en vigueur, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard des services

2. Méthodes comptables significatives (suite)

passés ou d'un déficit de capitalisation du régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent le total de l'obligation au titre des prestations de retraite ayant trait aux employés de la CPIVM.

Les employés de la SSMBA participent aux régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées de l'état du Michigan. Les employés et la Société doivent y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de la période. Les cotisations sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent le total de l'obligation au titre des prestations de retraite ayant trait aux employés de la SSMBA.

Tous les autres employés de la Société participent à des régimes de retraite privés à cotisations déterminées, et le coût de ce régime est partagé entre les employés et la Société, ce qui permet aux employés de bonifier leurs cotisations de façon volontaire. Les cotisations de l'employeur versées en vertu des régimes de retraite à cotisations déterminées sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droit à ces cotisations.

La Société verse aussi aux employés admissibles des prestations définies postérieures à l'emploi, notamment une assurance maladie, une assurance dentaire et une assurance vie, ainsi qu'un programme d'aide aux employés. En ce qui concerne ces avantages postérieurs à l'emploi à prestations déterminées, le coût des prestations est déterminé au moyen de la méthode des unités de crédit projetées, et des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière annuelle. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur de l'obligation au titre des prestations définies se base sur les taux du marché pour des obligations de qualité supérieure non courantes. Les écarts actuariels sont présentés immédiatement dans l'état consolidé de la situation financière, et un débit ou un crédit est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global des exercices au cours desquels ces éléments surviennent. Les gains et pertes actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont présentés immédiatement dans les résultats non distribués et ne seront pas reclassés en résultat net. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net au cours de l'exercice où le régime est modifié. Les intérêts nets sont calculés par application du taux d'actualisation au début de l'exercice à l'actif ou au passif au titre des prestations déterminées.

Les coûts des prestations déterminées sont classés comme suit :

- le coût des services (y compris le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés, ainsi que les gains et les pertes sur les réductions et les règlements);
- le montant net des charges ou des produits d'intérêts;
- les gains actuariels et les pertes actuarielles.

La Société présente les deux premières composantes du coût des prestations déterminées dans la fonction dans laquelle le coût est engagé. Les avantages sociaux à long terme comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière représentent la partie non financée du régime à prestations déterminées de la Société.

Avantages sociaux à court terme et autres avantages sociaux à long terme

Un passif est comptabilisé pour les avantages sociaux à court terme à payer aux employés à l'égard des salaires, des congés annuels et des congés de maladie au cours de l'exercice au cours duquel le service connexe est rendu. Les passifs comptabilisés à l'égard des avantages sociaux à court terme sont évalués au montant non actualisé des avantages qui doit être payé en contrepartie du service connexe et ils sont présentés dans les passifs courants.

Les passifs comptabilisés à l'égard des autres avantages sociaux à long terme sont évalués à la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures estimées qui devraient être engagées par la Société à l'égard des services fournis par les employés jusqu'à la date d'évaluation et de présentation de l'information financière, soit le 31 mars. La Société offre des récompenses pour états de service aux employés de l'organisation depuis une période préétablie

2. Méthodes comptables significatives (suite)

qui font preuve d'engagement, de dévouement et d'un service exceptionnel. Ces récompenses pour états de service représentent un montant fixe en dollars versé à l'employé tous les cinq ans. L'obligation et le coût relatifs à ces avantages sont établis sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata des années de service, et selon les meilleures hypothèses de la direction. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur de l'obligation au titre des prestations déterminées se base sur les taux du marché pour des obligations de qualité supérieure non courantes.

Le coût des services rendus, le coût financier et le coût des services passés sont comptabilisés en charges selon la fonction à laquelle ils se rapportent. Les écarts actuariels sont entièrement comptabilisés au cours de l'exercice au cours duquel ils se produisent et sont aussi passés en charges selon la fonction à laquelle ils se rapportent. Le coût des services antérieurs associé aux avantages postérieurs à l'emploi est passé en charges au moment où la modification ou la réduction du régime se produit, ou lorsque l'entité comptabilise les coûts de restructuration ou les indemnités de cessation d'emploi connexes, selon le plus rapproché de ces événements. Les avantages ne font pas l'objet d'une capitalisation anticipée. Le déficit du régime est donc égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

JUSTE VALEUR

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Dans l'estimation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société tient compte de ce que seraient les caractéristiques de l'actif ou du passif si les participants au marché tenaient compte de ces caractéristiques pour l'établissement du prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont divisées en trois catégories, soit les niveaux 1, 2 ou 3, selon le degré d'observabilité des données servant à évaluer la juste valeur et leur importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les niveaux sont décrits ci-après :

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché compris dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles des instruments. Lors de la comptabilisation initiale, la Société évalue un actif financier à sa juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition des instruments financiers. Par la suite, la Société classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes :

- les actifs qui doivent être évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- les actifs qui doivent être évalués au coût amorti;
- les passifs financiers qui doivent être évalués au coût amorti.

Le classement dépend des activités de la Société pour la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie.

2. Méthodes comptables significatives (suite)

(i) Classement des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

ACTIF/PASSIF	CLASSIFICATION	ÉVALUATION ULTÉRIEURE
Placements	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
	Coût amorti	Coût amorti
Retenue de garantie	Coût amorti	Coût amorti
Obligations à payer	Coût amorti	Coût amorti
Clients et autres débiteurs	Coût amorti	Coût amorti
Fournisseurs et autres crédeurs	Coût amorti	Coût amorti
Emprunts à payer	Coût amorti	Coût amorti

(ii) Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation au résultat net des produits et des charges d'intérêts au cours de l'exercice concerné. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui permet d'actualiser les flux de trésorerie futurs estimatifs sur la durée de vie prévue de l'instrument.

(iii) Actifs financiers

Actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs détenus pour le recouvrement des flux de trésorerie contractuels et pour la vente d'actifs financiers, lorsque les flux de trésorerie de l'actif représentent uniquement des paiements de capital et d'intérêts, sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception de la comptabilisation des gains ou des pertes de valeur et des produits d'intérêts. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont compris dans le résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs détenus aux fins de recouvrement des flux de trésorerie contractuels, lorsque ceux-ci représentent uniquement des paiements de capital et d'intérêts, sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont compris dans le résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Perte de valeur des actifs financiers

La Société évalue les pertes de crédit attendues associées à chaque catégorie d'actifs financiers, sur la base d'informations raisonnables et justifiables, y compris des informations prospectives. La méthode d'amortissement appliquée dépend de l'augmentation significative ou non du risque de crédit. Pour les clients et autres débiteurs, la Société applique l'approche simplifiée, qui exige que les pertes prévues sur la durée de vie utile soient comptabilisées dès la comptabilisation initiale des créances.

Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent. Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net. Lorsqu'un actif financier à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est décomptabilisé, le gain cumulé ou la perte

2. Méthodes comptables significatives (suite)

cumulée précédemment et comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est reclassé du cumul d'autres éléments du résultat global au résultat net et comptabilisé comme un gain ou une perte.

(iv) Passifs financiers

Tous les passifs financiers sont évalués au coût amorti. La Société décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations de la Société sont exécutées, sont annulées ou arrivent à échéance. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

3. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques

SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne sont pas faciles à établir à partir d'autres sources. Ces estimations et ces hypothèses sous-jacentes se fondent sur les connaissances sectorielles, la consultation d'experts et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Utilisation d'estimations et exercice de jugements Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cet exercice, ou dans l'exercice de la révision et dans les exercices ultérieurs si la révision a une incidence sur l'exercice considéré et sur les exercices ultérieurs.

Les jugements présentés dans les états financiers consolidés sont des décisions prises par la direction, fondées sur l'analyse de l'information pertinente disponible au moment où celles-ci sont prises. Ces jugements ont trait à l'application des méthodes comptables et aux décisions liées à l'évaluation, à la comptabilisation et à la présentation des montants financiers.

Des renseignements sur les aspects importants de l'incertitude relative aux estimations et des jugements critiques à l'égard de l'application des méthodes comptables qui ont eu le plus d'incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés ci-après et dans les notes en annexe portant sur des éléments qui comportent un degré d'incertitude important. Les jugements critiques sont réévalués à chaque date de présentation de l'information financière.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES, IMMEUBLES DE PLACEMENT ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Estimations — Les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles sont amortis sur leur durée de vie utile. La durée de vie utile est fondée sur les estimations de la direction quant aux années de service des actifs, comme il est indiqué à la note 2. Le caractère approprié de la durée de vie utile de ces actifs est évalué annuellement. Les changements aux estimations de durées de vie utile auraient une incidence sur la dotation aux amortissements actuels et futurs et sur la valeur comptable future des actifs.

Jugements — Afin d'établir la durée de vie utile de ces actifs, la direction a recours à son jugement pour établir les composantes des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles. Une composante est comptabilisée séparément si elle est importante par rapport à la valeur de l'actif en entier et si sa durée de vie utile diffère de celle des autres composantes.

ÉVALUATION DES ACTIFS À LONG TERME

Jugements — La Société effectue des tests de perte de valeur sur ses actifs à long terme lorsque les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir une perte de valeur. La direction exerce un jugement pour déterminer si des circonstances indiquent qu'un test de perte de valeur est requis, et pour déterminer les regroupements d'actifs qui composeront ses UGT aux fins des tests de perte de valeur.

3. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (suite)

La Société évalue la perte de valeur en comparant la valeur recouvrable d'un actif à long terme, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT et leur valeur comptable. La valeur recouvrable s'entend de la plus élevée de i) la valeur de vie utile ou ii) la juste valeur, déduction faite des frais. La détermination de la valeur recouvrable requiert le jugement et les estimations de la direction.

Estimations — La définition de la valeur recouvrable exige la formulation d'estimations et d'hypothèses importantes, notamment celles liées aux entrées et sorties de trésorerie futures, aux taux d'actualisation et aux durées de vie des actifs. Ces estimations et ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs de la Société si les estimations actuelles de la performance future et de la juste valeur changeaient. Ces déterminations auront des répercussions sur le montant de l'amortissement comptabilisé pour les exercices futurs.

RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DU PERSONNEL

Estimations — Le coût des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme acquis par les employés est déterminé par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata des années de service, et selon les meilleures estimations de la direction concernant l'âge de départ à la retraite des employés, les taux de mortalité et, pour les autres avantages postérieurs à l'emploi seulement, l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Les taux d'actualisation utilisés pour les calculs actuariels sont fondés sur les taux d'intérêt à long terme et ils peuvent avoir une incidence significative sur les passifs au titre des avantages du personnel. La direction a recours à des experts externes pour conseiller la Société quant aux estimations appropriées à utiliser pour évaluer les obligations et les charges au titre du régime d'avantages sociaux.

CONTRATS DE LOCATION — À TITRE DE PRENEUR

Jugements — Pour déterminer si un contrat répond à la définition d'un contrat de location, la direction juge s'il y a présence d'un actif déterminé, si la Société a le droit de profiter de tous les avantages économiques issus de l'utilisation de l'actif et si la Société a le droit de diriger l'utilisation de l'actif. De plus, la direction utilise son jugement pour attribuer la contrepartie du contrat à chaque composante locative et à chaque composante non locative en fonction de leurs coûts indépendants. La direction utilise également son jugement pour déterminer les paiements minimums à verser pour le loyer, qui prennent en considération la certitude raisonnable que l'option de prolongation du contrat de location sera exercée.

CONTRATS DE LOCATION — À TITRE DE BAILLEUR

Jugements — La Société est partie à de nombreux contrats de location, et la direction doit déterminer si ceux-ci constituent des contrats de location-financement ou des contrats de location simple, en évaluant si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien est transférée au preneur. Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats sont classés en tant que contrats de location simple. Le plus important jugement posé pour déterminer si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif consiste à déterminer s'il est raisonnablement assuré que les options de renouvellement seront exercées à la date de passation du contrat de location. À la date de passation d'un contrat de location, la Société tient compte des paiements minimaux au titre de la location et du loyer conditionnel afin de déterminer s'il est raisonnablement assuré que les options de renouvellement seront exercées à la date de passation du contrat de location. Selon le jugement de la direction, tous les contrats de location de la Société sont des contrats de location simple.

PARTENARIATS

Jugements — La direction exerce un jugement pour évaluer le statut de la Société lorsqu'elle est partie à des partenariats. Pour établir si la Société exerce un contrôle conjoint sur une entreprise, les parties doivent déterminer si les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entreprise sont dirigées

3. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (suite)

collectivement. Lorsque le contrôle commun est établi, la Société utilise son jugement pour déterminer si le partenariat est une entreprise commune ou une coentreprise. Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Une coentreprise est un partenariat en vertu duquel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Selon le jugement de la direction, la Société est partie à deux partenariats qui constituent des entreprises communes, à Cornwall (CPIVM) et à Sault Ste. Marie (SSMBA). Même si la CPIVM est une filiale en propriété exclusive, étant donné la convention internationale qui régit ses activités, elle est considérée comme une entreprise commune par la direction. L'entreprise commune de Sault Ste. Marie est considérée comme un établissement à l'étranger, mais compte tenu de la grande interdépendance entre la SSMBA et la Société, la direction est d'avis que la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien. La direction comptabilise la différence des capitaux propres à payer aux partenaires américains ou à recevoir, comme une rectification de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

La note 6 fournit plus d'information sur les partenariats de la Société.

PONT INTERNATIONAL DES MILLE-ÎLES

Jugements - Une troisième entente avec un partenaire international a été jugée comme n'étant pas un partenariat puisque la Société n'exerce pas de contrôle conjoint sur la Thousand Islands International Bridge (TIBA). Ce jugement repose principalement sur le fait que quatre des sept membres du conseil d'administration sont nommés par le partenaire américain selon l'entente.

Il a été établi que même si la Société peut nommer trois des sept membres, la TIBA n'est pas considérée comme une entreprise associée puisque la Société n'exerce pas d'influence notable sur celle-ci. Cette entente est considérée comme telle en raison de la structure de l'entente avec le partenaire, qui accorde à la Société une quote-part des charges et des produits afférents au pont. Cependant, l'entente n'accorde pas à la Société de droits ni de responsabilités à l'égard des actifs et des passifs comptabilisés dans les états financiers de l'exploitant du poste frontalier puisque ces actifs et passifs se rapportent au poste.

La note 7 fournit plus d'information sur les partenariats entre la Société et la TIBA.

La TIBA procure des biens ou des services directement aux clients. La Société devait déterminer si elle devait être considérée comme le mandant ou le mandataire aux fins de la présentation des produits. Pour déterminer qui est le mandant, il faut déterminer qui contrôle les marchandises avant qu'elles ne soient transférées au client. Puisque la Société a l'obligation d'entretenir le pont, elle est réputée contrôler les marchandises avant qu'elles ne soient transférées au client. Par conséquent, la Société a conclu qu'elle agit comme mandant et qu'une présentation brute est donc requise.

ÉVENTUALITÉS ET PROVISIONS

Estimations — Pour effectuer une estimation fiable du montant de l'obligation, la direction formule des hypothèses sur le montant, l'éventualité et le calendrier des sorties, ainsi que sur le taux d'actualisation approprié. Les facteurs ayant une incidence sur ces hypothèses comprennent la nature de la provision, l'existence d'un montant de réclamation, l'opinion ou le point de vue d'un conseiller juridique et d'autres conseillers, l'expérience dans des situations semblables et toute décision de la direction concernant la façon dont la Société a l'intention de traiter l'obligation. Le montant et l'échéancier réels des sorties peuvent différer des hypothèses et cette différence peut avoir une incidence matérielle

3. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (suite)

sur les états financiers consolidés futurs, ce qui risquerait d'avoir une incidence sur les résultats d'exploitation consolidés, sur la situation financière et sur les liquidités de la Société.

4. Informations significatives sur les méthodes comptables (adoption des modifications d'IAS 1)

Les modifications d'IAS 1 *Présentation des états financiers* et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 concernant les informations à fournir sur les méthodes comptables ont été adoptées pour l'exercice considéré. Au terme de ces modifications, toutes les occurrences de « principales méthodes comptables » ont été remplacées par « informations significatives sur les méthodes comptables ». Les informations sur les méthodes comptables sont significatives si, lorsqu'on les prend en considération conjointement avec d'autres informations contenues dans les états financiers consolidés, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent en se fondant sur ces états financiers consolidés.

Les paragraphes en appui à IAS 1 sont également modifiés pour préciser que les informations sur les méthodes comptables se rapportant à des transactions, à d'autres événements ou à des conditions qui sont non significatifs sont, de ce fait, non significatives, et il n'est pas nécessaire de les fournir. Les informations sur les méthodes comptables peuvent néanmoins être significatives en raison de la nature des transactions, des autres événements ou des conditions connexes, et ce, même si les montants sont non significatifs. Par ailleurs, les informations sur les méthodes comptables se rapportant à des transactions, à d'autres événements ou à des conditions qui sont significatifs ne sont pas forcément elles-mêmes des informations significatives.

L'énoncé de pratiques en IFRS 2 fournit des conseils et des exemples pour expliquer et illustrer l'application du processus d'établissement de l'importance relative en quatre étapes.

Les notes relatives aux clients et autres débiteurs, aux immobilisations incorporelles, aux retenues de garantie et aux obligations locatives ont été supprimées des états financiers consolidés, car elles ne sont pas considérées comme significatives. Les informations non significatives ont été supprimées des notes relatives au financement public, aux éventualités et aux avantages sociaux à long terme.

Les modifications d'IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* concernant le remplacement de la définition de « changement d'estimation comptable » par la définition d'« estimations comptables » ont été adoptées. Selon la nouvelle définition, les estimations comptables sont des « montants des états financiers qui comportent une incertitude d'évaluation ». Il n'y a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

5. Modifications futures aux méthodes comptables

Les modifications des normes comptables suivantes sont publiées, mais ne sont pas encore en vigueur. La direction continue d'évaluer l'incidence potentielle des modifications de cette norme sur ses états financiers consolidés et, par conséquent, leur incidence n'est pas encore connue à l'heure actuelle. Toutefois, la direction s'attend à mettre en place les modifications de ces normes à leur date d'entrée en vigueur.

IAS 1 — CRITÈRE DE CLASSEMENT D'UN PASSIF EN TANT QUE PASSIF NON COURANT

IAS 1 *Présentation des États financiers*, a été révisée pour ajouter des modifications visant à clarifier les critères de classement d'un passif en tant que passif non courant concernant le droit de différer le règlement du passif pour au moins 12 mois après la date de clôture. Cette modification s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024, l'adoption anticipée étant toutefois autorisée.

5. Modifications futures aux méthodes comptables (suite)

IAS 1 – PASSIFS NON COURANTS ASSORTIS DE CLAUSES RESTRICTIVES

IAS 1 *Présentation des états financiers* a été modifiée et exige maintenant que l'entité fournisse, dans certaines circonstances, dans les notes des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers de comprendre le risque que les passifs non courants assortis de clauses restrictives deviennent remboursables dans les douze mois suivant la date de clôture. Cette modification s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024, l'adoption anticipée étant toutefois autorisée.

6. Entreprises communes

La Société a conclu une entente pour établir une entreprise commune avec la GLS afin d'exploiter des ponts à péage sur le fleuve Saint-Laurent entre Cornwall (Ontario) au Canada et Rooseveltown (New York), aux États-Unis, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive de la Société, la CPIVM. Même si la Société détient la totalité des actions de la CPIVM, l'entente régissant les activités accorde au conseil d'administration de la CPIVM les pleins pouvoirs pour la gestion des activités de la CPIVM. Puisque la Société et la GLS nomment chacune la moitié des administrateurs, la Société a conclu qu'elle partage le contrôle de la CPIVM avec la GLS. Même si le partenariat est structuré comme un véhicule distinct, la Société a examiné l'objet et la conception du partenariat et a conclu que chaque partie a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, de sorte que la CPIVM a été classée comme une entreprise commune. Les états financiers consolidés de la Société comprennent sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de la CPIVM. En vertu de l'entente binationale, l'excédent annuel de la CPIVM doit être réparti en parts égales entre la SPFL et GLS et, par conséquent, l'état consolidé du résultat global de la Société comprend généralement la moitié des produits et des charges de la CPIVM.

Au cours de l'exercice, la Société a demandé des crédits parlementaires au gouvernement du Canada pour financer intégralement le manque à gagner de la CPIVM (se reporter à la note 15). Ce financement a été accordé pour la totalité du pont de la CPIVM, autant la part des charges nettes de la Société que la part du partenaire (GLS). L'état consolidé du résultat global comprend la part de 50 % de la SPFL de l'entente binationale ainsi que des charges de 545 \$ pour couvrir le déficit résiduel de la CPIVM en vertu de l'entente de financement.

Au cours du précédent exercice, le déficit d'exploitation de la CPIVM a été entièrement financé par le gouvernement des États-Unis (se reporter à la note 15). Ce financement a été accordé pour la totalité du pont de la CPIVM, autant la part des charges nettes de la Société que la part du partenaire (GLS). L'état consolidé du résultat global comprend la part de 50 % de la SPFL du partenariat ainsi qu'un financement du gouvernement de 586 \$, ce qui représente 50 % de la contribution du partenaire américain pour combler le manque à gagner de la CPIVM.

La quote-part de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la CPIVM revenant à la Société est rectifiée pour tenir compte de la différence entre la distribution des capitaux propres de la Société et celle de GLS, d'un montant de 496 \$ (595 \$ en 2023).

La Société a conclu une entente avec le MDOT pour l'exploitation du pont international de Sault Ste. Marie par l'entremise d'une entité juridique distincte, la SSMBA, et pour la prestation de services d'exploitation, par l'entremise de l'IBA, une entité du MDOT. La Société a le droit de nommer la moitié des administrateurs du conseil de la SSMBA, qui dirige les activités pertinentes du pont et son exploitation, de sorte que la Société a conclu qu'elle partage le contrôle avec l'IBA. Même si le partenariat est structuré comme un véhicule distinct, la Société a examiné l'objet et la conception du partenariat et a conclu que chaque partie a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, de sorte que la SSMBA a été classée comme une entreprise commune. Les états financiers consolidés de la Société comprennent sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de la SSMBA. La quote-part de la Société pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la SSMBA est ajustée pour tenir compte de la différence en matière de distribution des capitaux propres qui existent entre la Société et le partenaire américain, le MDOT. Les capitaux propres non

6. Entreprises communes (suite)

distribués ne portent aucun intérêt et sont payables à vue au moyen des fonds affectés en vertu de l'entente internationale qui doivent être utilisés exclusivement pour le passage frontalier international à Sault Ste. Marie.

7. La Thousand Islands Bridge Authority

Le pont international des Mille-Îles est administré par la TIBA conformément à une entente binationale avec la Société. Conformément à la nature de la structure de cette entente, la Société a droit à 50 % des produits bruts que génère le poste frontalier, et est aussi responsable de 50 % des charges d'exploitation. Le montant net des produits moins les charges est transféré depuis ou vers la TIBA pour les semestres se terminant le 29 février et le 31 août.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, 7 905 \$ de revenus (6 695 \$ en 2023) doivent encore être perçus par la Société auprès de la TIBA et 6 258 \$ (6 324 \$ en 2023) sont dus par la Société à la TIBA pour couvrir les coûts d'exploitation. En outre, la Société doit à la TIBA des acquisitions d'immobilisations corporelles d'un montant de 12 \$ (8 \$ en 2023) et des charges payées d'avance d'un montant de néant (38 \$ en 2023). Le montant net dû à la Société par la TIBA, pour l'exercice clos le 31 mars 2024, est de 1 634 \$ (325 \$ en 2023). Le montant total dû à la Société, inclus dans les créances commerciales et autres créances, est de 1 959 \$ (1 258 \$ en 2023).

8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 mars	2024	2023
	\$	\$
Trésorerie	7 353	7 309
Équivalents de trésorerie	4 044	199
Total en trésorerie et équivalents de trésorerie	11 397	7 508

9. Placements

Au 31 mars	2024	2023
	\$	\$
Placements comptabilisés au coût amorti		
Certificats de dépôt	2 171	2 346
Total des placements comptabilisés au coût amorti	2 171	2 346
Placements comptabilisés à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global		
Obligations du gouvernement du Canada	61	54
Obligations provinciales	88	83
Obligations de sociétés privées	7 437	4 032
Total des placements comptabilisés à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global	7 586	4 169
Total des placements	9 757	6 515
Moins : la part à court terme	9 757	6 515
Part à long terme	-	-

9. Placements (suite)

Les obligations de la Société ont un terme moyen jusqu'à l'échéance de 1,1 an (1,3 an en 2023), et portent intérêt à un taux moyen de 2,65 % (2,57 % en 2023). Les certificats de dépôt de la Société ont un terme moyen jusqu'à l'échéance de 248 jours (229 jours en 2023), et portent intérêt à un taux annuel moyen de 5,21 % (4,9 % en 2023).

10. Immobilisations corporelles

Prix	Ponts et routes		Véhicules et matériel		Actifs avec droit d'utilisation		Propriétés Améliorations		Projets en cours		Total
	Terrains		Bâtiments								
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1er avril 2022	14 838	270 532	35 174	144 462	1 629	36 042	4 260	506 937			
Ajouts	70	2	391	-	-	-	4 915	5 378			
Cessions	-	-	(2 587)	-	(92)	-	-	(2 679)			
Transferts	-	3 366	3 803	241	-	-	(7 410)	-			
Solde au 31 mars 2023	14 908	273 900	36 781	144 703	1 537	36 042	1 765	509 636			
Ajouts	59	53	627	-	-	-	5 788	6 527			
Cessions	-	(2 659)	(93)	-	(16)	-	-	(2 768)			
Transferts	-	6 024	224	3	-	-	(6 251)	-			
Solde au 31 mars 2024	14 967	277 318	37 539	144 706	1 521	36 042	1 302	513 395			

Amortissement cumulé	Ponts et routes		Véhicules et matériel		Actifs avec droit d'utilisation		Propriétés Améliorations		Projets en cours		Total
	Terrains		Bâtiments								
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1er avril 2022	-	92 685	15 905	35 884	630	14 575	-	159 679			
Élimination cession d'actifs	-	-	(2 587)	-	-	-	-	(2 587)			
Amortissement	-	9 429	2 532	4 134	191	1 494	-	17 780			
Solde au 31 mars 2023	-	102 114	15 850	40 018	821	16 069	-	174 872			
Éliminé de la cession d'actifs	-	(2 659)	(93)	-	-	-	-	(2 752)			
Amortissement	-	8 900	2 532	3 984	187	1 491	-	17 094			
Solde au 31 mars 2024	-	108 355	18 289	44 002	1 008	17 560	-	189 214			
Valeur comptable nette, 31 mars 2024	14 967	168 963	19 250	100 704	513	18 482	1 302	324 181			
Valeur comptable nette, 31 mars 2023	14 908	171 786	20 931	104 685	716	19 973	1 765	334 764			

À la fin de l'exercice, la Société examine la durée de vie utile estimée de ses immobilisations et met à jour les durées de vie utile au 1er avril de l'exercice en cours. Au 31 mars 2024, la Société a révisé les durées de vie utile estimées de la peinture des ponts et d'autres modifications mineures apportées à divers actifs (durées de vie utile estimées du système CVC, du bâtiment d'entretien et de l'équipement de péage en 2023). Ces modifications de durée de vie utile sont des changements d'estimations comptables et ont été appliqués de manière prospective à partir du 1er avril 2023. Ces changements de durée de vie utile entraînent une augmentation de la charge d'amortissement annuelle allant jusqu'à 516 \$ (31 mars 2029) et une diminution de la charge d'amortissement annuelle allant jusqu'à 614 \$ (31 mars 2024) et ont une incidence sur les exercices se terminant le 31 mars 2024 et le 31 mars 2044, l'exercice 2029 enregistrant la plus forte augmentation de la charge d'amortissement. (2023 - jusqu'à une augmentation de 62 \$ et jusqu'à une

[La Société des ponts fédéraux Limitée Rapport Annuel 2023-24](#)

10. Immobilisations corporelles (suite)

diminution de 21 \$ pour les exercices se terminant du 31 mars 2023 au 31 mars 2038, les exercices 2023 et 2024 ayant l'augmentation la plus élevée).

11. Immeubles de placement

	Immeubles de placement
	\$
Prix	
Solde au 1er avril 2022	25 887
Ajouts	4
Cessions	-
Solde au 31 mars 2023	25 891
Ajouts	-
Cessions	(23)
Solde au 31 mars 2024	25 868
Amortissement cumulé	
Solde au 1er avril 2022	7 849
Cessions	-
Charges d'amortissement	769
Solde au 31 mars 2023	8 618
Cessions	(23)
Charges d'amortissement	678
Solde au 31 mars 2024	9 273
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	16 595
Valeur comptable nette au 31 mars 2023	17 273

Les immeubles de placement comprennent des immeubles commerciaux qui sont loués à des tiers.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, les produits locatifs se chiffraient à 3 785 \$ (3 429 \$ en 2023) et sont comptabilisés à titre de contrats de location et permis. Un loyer conditionnel de 2 440 \$ (2 087 \$ en 2023) est compris dans les produits locatifs. Un immeuble de placement important était vacant au 31 mars 2024 (aucun immeuble de placement important vacant en 2023.) Cet immeuble a été loué à partir de juin 2024.

La juste valeur des immeubles de placement a été établie en fonction des évaluations effectuées par un évaluateur indépendant membre en règle de l'Institut canadien des évaluateurs, sauf, le cas de la juste valeur du terrain qui a été établie à l'interne. La valeur de 27 047 \$ a été déterminée au 31 mars 2024, sur la base d'une évaluation à cette date (2023 - la juste valeur de 28 121 \$ a été déterminée au 31 mars 2023, sur la base d'une évaluation au 31 mars 2021 extrapolée au 31 mars 2023 au moyen de l'indice des prix à la consommation et en tenant compte de la désuétude). La juste valeur des immeubles n'a pas été établie en fonction de transactions observables sur le marché en raison de la nature des immeubles et du manque de données comparables. La juste valeur a été établie en estimant le coût de remplacement du bâtiment, également réduit par la désuétude, et en considérant des données comme le type de bâtiment, l'âge, la condition et l'emplacement géographique du bâtiment, ainsi que les systèmes mécaniques qui s'y rattachent.

12. Produits reportés

Au 31 mars	2024	2023
	\$	\$
Contrats conclus avec des clients		
Cartes de débit et billets pour véhicules de tourisme	76	72
Véhicules commerciaux/navetteurs	1 619	1 917
Total des contrats conclus avec les clients	1 695	1 989
Contrats de location		
Locations d'installations payées d'avance à court terme	210	218
Locations d'installations payées d'avance à long terme	760	912
Total des contrats de location	970	1 130
Total des produits reportés	2 665	3 119
Moins : la part à court terme	1 905	2 207
Part à long terme	760	912

Les contrats conclus avec les clients comprennent les cartes de débit, billets prépayés pour véhicules de tourisme et véhicules commerciaux ou à passagers. Au 31 décembre 2022, le programme de jetons a pris fin à Point Edward. La valeur des jetons toujours en circulation a été comptabilisée en tant que produits au cours de l'exercice précédent, car la Société n'est pas tenue de les honorer. La majorité des produits reportés provenant des contrats conclus avec des clients sont comptabilisés au cours de l'exercice suivant. Le tableau suivant présente les péages perçus et comptabilisés comme produits de l'exercice en cours, qui n'ont pas été comptabilisés dans les produits et les péages perçus au cours des exercices précédents.

Au 31 mars	2024	2023
	\$	\$
Solde en début d'exercice	1 989	2 297
Droits de péage perçus au cours de l'exercice qui n'ont pas été comptabilisés comme produits.	1 246	1 435
Droits de péage reçus au cours d'exercices précédents et qui n'ont pas été comptabilisés comme produits.	(1 540)	(1 743)
Solde en fin d'exercice	1 695	1 989

13. Emprunts à payer

Au 31 mars	2024	2023
	Coût de possession	Coût de possession
	\$	\$
Prêt à terme de 10 000 \$ payable chaque mois		
10 000 \$ à un taux fixe de 2,811 % jusqu'au 11 février 2027	9 167	9 567
Total des emprunts à payer	9 167	9 567
Moins : la part à court terme	400	400
Part à long terme	8 767	9 167

13. Emprunts à payer (suite)

Le paiement du capital et des intérêts du prêt à terme et du prêt pour les autres exercices qui restent se présente comme suit.

	Principaux \$	Intérêts \$	2024 Total \$
2025	400	253	653
2026	400	241	641
2027	8 367	212	8 579
Par la suite	-	-	-
	9 167	706	9 873

La Société dispose d'une facilité de crédit auprès d'une banque à charte canadienne d'un montant total de 10 000 \$ (une facilité de crédit de 10 000 \$ en 2023). Le ministre des Finances a approuvé la facilité dans le cadre du plan de financement de la Société. Le premier prêt est un prêt à échéance dégressive dont le prélèvement initial, d'un montant de 10 000 \$ (10 000 \$ en 2023), est assorti d'un taux fixe et constituant un passif non courant dont les paiements périodiques en capital et en intérêts ne doivent pas avoir une échéance de plus de 25 ans. Cette facilité est assortie de la même garantie que l'émission de l'ensemble des obligations (note 14). Au 31 mars 2024, le solde à prélever était de 9 167 \$ (9 567 \$ en 2023).

14. Obligations à payer

Au 31 mars	2024 Coût de possession \$	2023 Coût de possession \$
Obligations de série 2002-1 venant à échéance le 9 juillet 2027 payables deux fois par année, le 9 janvier et le 9 juillet	27 357	34 094
Total des obligations à payer	27 357	34 094
Moins : part à court terme	7 191	6 737
Part à long terme	20 166	27 357

Les versements du capital et des intérêts des obligations au cours des prochains exercices et des exercices suivants s'établissent comme suit :

	Principaux \$	Intérêts \$	2024 Total \$
2025	7 191	1 695	8 886
2026	7 675	1 211	8 886
2027	8 192	694	8 886
2028	4 299	144	4 443
	27 357	3 744	31 101

La Société a émis des obligations-recettes de série 2002-1, d'une valeur nominale de 110 000 \$, portant intérêt à 6,41 %, payables semestriellement, et venant à échéance le 9 juillet 2027.

14. Obligations à payer (suite)

Il s'agit d'obligations directes, non garanties et inconditionnelles de la Société et de l'État, en sa qualité de mandant. En cas de défaut de paiement, le paiement du capital et des intérêts sur les obligations par l'État est assujéti à un financement public.

Les exigences ci-dessous s'appliquent à toutes les obligations en circulation et à toute obligation en vertu de l'acte de fiducie :

- i) Le paiement des montants en capital et en intérêts se fait aux dates prévues.
- ii) Une assurance est souscrite selon des modalités et pour un montant qui sont conformes à des pratiques commerciales saines et aux normes du secteur.
- iii) La Société continuera d'exister aux termes de la LCSA et continuera d'exister comme société d'État mandataire ou de société d'État mère mandataire en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Canada. En outre, la Société doit en tout temps se conformer, à tous les égards importants, aux exigences de la LCSA, de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (Canada), de la *Loi no 2 sur le Plan d'action économique 2013* et de toutes les autres lois et tous les ordres gouvernementaux ou règlements applicables.
- iv) Les obligations constituent des obligations directes, non garanties et inconditionnelles de la Société et, à ce titre, elles constituent des obligations directes, non garanties et inconditionnelles de l'État.

Le coût de transaction comprend le coût pour la restructuration des obligations de 1 660 \$ qui ont été ajoutés au montant principal des obligations à payer de 110 000 \$, résultant de la restructuration des obligations en raison de la fusion de l'ancienne APBW et de l'ancienne SPFL.

15. Financement public

Financement du gouvernement du Canada — Dans le cadre de la *Loi de crédits n° 2 pour 2023-2024 (Loi de crédits n° 3 pour 2022-2023 en 2023)*, la SPFL a été autorisée à recevoir un financement public allant jusqu'à 7 381 \$ (5 303 \$ en 2023) pour assurer l'exploitation sécuritaire continue et certaines acquisitions d'immobilisations dans l'ensemble du portefeuille de ponts. Ce financement public est nécessaire compte tenu de la baisse des produits de la CPIVM en raison de la réduction notable du trafic (et des droits de péage connexes) résultant du prolongement des restrictions de déplacement transfrontalier liées à la COVID-19. Du montant de 7 381 \$ de financement public (zéro en 2023), 1 091 \$ (zéro en 2023) ont été comptabilisés dans l'état consolidé du résultat pour compenser le manque à gagner de la CPIVM et 5 954 \$ (4 423 \$ en 2023) ont été comptabilisés dans le financement du capital reporté et amorti, le cas échéant.

Financement du gouvernement des États-Unis — Au cours du précédent exercice le gouvernement fédéral américain, par l'entremise de sa *loi des crédits consolidés de 2022*, a accordé du financement à la GLS, dont une partie allant jusqu'à 1 500 \$ US a été transférée à la CPIVM au cours de l'exercice 2022-2023 afin de compenser le déficit d'exploitation en raison de la COVID-19. De ce montant, 586 \$ CA ont été comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global pour couvrir la part du manque à gagner de la Société. Le gouvernement des États-Unis n'a accordé aucun financement pour l'exercice considéré.

15. Financement public (suite)

Les fonds pour les immobilisations doivent être transférés à la CPIVM dans les années à venir pour compenser le manque à gagner en raison de l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Au 31 mars	2024	2023
	\$	\$
Canada – Financement public disponible	7 381	5 303
Financement public utilisé pour les charges d'exploitation – CPIVM	1 091	-
Financement public utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles – CPIVM	137	171
Financement public utilisé pour les charges d'exploitation – SPFL	-	-
Financement public utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles – SPFL	5 817	4 252
Total du financement public demandé au gouvernement du Canada	7 045	4 423
Financement public inutilisé	336	880

Au 31 mars	2024	2023
	\$	\$
Dépenses en capital reportées		
Solde en début d'exercice	98 227	97 423
Financement public reçu pour les dépenses en immobilisations	5 954	4 423
Amortissement des dépenses en capital reportées	(3 967)	(3 619)
Solde en fin d'exercice	100 214	98 227
Financement public reporté	100 214	98 227
Moins : la part à court terme	4 110	3 823
Part à long terme	96 104	94 404

16. Avantages sociaux des employés

PRESTATIONS DE RETRAITE

La Société a retenu les services d'une entreprise externe pour gérer et administrer le régime de retraite des employés. Les employés de la Société doivent participer au régime de retraite, sous réserve des exigences d'admissibilité. Il s'agit d'un régime de retraite à cotisations déterminées, dans le cadre duquel les membres peuvent cotiser jusqu'à 11,5 % de leur revenu annuel. En vertu du régime, la Société doit verser des cotisations équivalentes allant jusqu'à 9 % (jusqu'à 9 % en 2023). Au cours de l'exercice, les cotisations de la Société au régime se sont élevées à 414 \$ (373 \$ en 2023).

De plus, les employés de la CPIVM participent au *Régime de retraite de la fonction publique* (le « régime »). Conformément au régime, le président du Conseil du Trésor du Canada définit les cotisations obligatoires de l'employeur d'après un multiple des cotisations salariales obligatoires. Le taux de cotisation global en vigueur à la fin de l'exercice s'établissait à un multiple de 1 (1 en 2023). La loi oblige le gouvernement du Canada à payer les prestations reliées au régime. Les prestations de retraite s'accumulent habituellement sur une période maximale de 35 ans à un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Les prestations de retraite sont coordonnées avec les prestations du Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec, et elles sont indexées à l'inflation. La quote-part de la Société au titre des cotisations s'est chiffrée à 55 \$ (52 \$ en 2023) au cours de l'exercice.

16. Avantages sociaux des employés (suite)

Les employés de la SSMBA participent aux régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées de l'état du Michigan. La SSMBA doit cotiser au régime de retraite à prestations déterminées en fonction d'un taux établi sur une base actuarielle. Pour ce qui est du régime de retraite à cotisations déterminées, la SSMBA doit cotiser un montant correspondant à 4 % de la paie, et égaler toute cotisation additionnelle jusqu'à concurrence de 3 %. Les exigences en matière de cotisations pour les membres du régime et la SSMBA sont établies et modifiées en vertu des lois de l'état. Au cours de l'exercice, la part des cotisations de la Société au régime s'est élevée à 130 \$ (112 \$ en 2023).

Les cotisations au régime de retraite de la fonction publique et au régime de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées de l'état du Michigan prévues pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025 sont semblables aux cotisations effectuées au cours de cet exercice financier.

AUTRES AVANTAGES SOCIAUX

Outre le régime de retraite, la Société fournit des avantages postérieurs à l'emploi à ses employés admissibles sous forme d'assurance maladie, d'assurance dentaire, d'assurance vie et d'un programme d'aide aux employés, ainsi que d'autres avantages à long terme qui constituent des récompenses pour états de service. Les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de la période sont passés en charges à mesure que les services sont rendus. Les risques associés à ces avantages comprennent les changements apportés aux taux d'actualisation, aux taux de mortalité, aux coûts des indemnités par participant et à l'inflation générale qui peuvent causer la volatilité des résultats financiers de la Société. L'évaluation actuarielle a été effectuée au 31 mars 2024.

Le tableau suivant présente la situation du régime d'avantages postérieurs à l'emploi non liés aux régimes de retraite :

Obligation au titre des prestations déterminées	Postérieures à l'emploi
	\$
Solde au 1er avril 2022	8 018
Coût des services rendus	494
Coût des services passés (crédits)	-
Coût financier	336
(Gains) pertes actuarielles – autres	44
(Gains) pertes actuarielles – hypothèses financières	(1 286)
Avantages sociaux versés	(247)
Solde au 31 mars 2023	7 359
Coût des services rendus	411
Coût des services passés (crédits)	(132)
Coût financier	375
(Gains) pertes actuarielles – autres	(250)
(Gains) pertes actuarielles – hypothèses financières	(945)
Avantages sociaux versés	(263)
Solde au 31 mars 2024	6 555

Le total des avantages du personnel à long terme comprend les avantages postérieurs à l'emploi de 6 555 \$ (7 359 \$ en 2023) et les primes pour ancienneté de 66 \$ (67 \$ en 2023), totalisant 6 621 \$ (7 426 \$ en 2023).

16. Avantages sociaux des employés (suite)

Voici les changements liés aux autres éléments du résultat global en cours d'exercice :

Au 31 mars	2024	2023
	\$	\$
Gains actuariels survenus au cours de l'exercice	1 195	1 242

Les charges postérieures à l'emploi comptabilisées dans les bénéfices nets (pertes nettes) au cours de l'exercice sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Au 31 mars	2024	2023
	Postérieures à l'emploi \$	Postérieures à l'emploi \$
Coût des services rendus au cours de la période	411	494
Coût des services passés (crédits)	(132)	-
Coût financier	375	336
Charges nettes postérieures à l'emploi comptabilisées au cours de l'exercice	654	830

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées et la charge nette au titre du régime d'avantages sociaux se présentent comme suit.

Au 31 mars	2024	2023
Taux d'actualisation, obligation au titre des prestations constituées	4,90%	4,90%
Taux d'actualisation, coût des prestations	4,90%	4,00%
Hypothèses moyennes pondérées		
Tendance moyenne pondérée initiale des soins de santé	5,47%	5,49%
Tendance moyenne pondérée maximale des soins de santé	3,93%	3,98%
Année au cours de laquelle le taux de tendance visé des soins de santé est atteint	2041	2036
Taux de mortalité		
Amélioration de l'espérance de vie fondée sur la table de mortalité des retraités du secteur public au moyen de l'échelle d'amélioration de la mortalité TAM-2017 (2023 – Amélioration de l'espérance de vie fondée sur la table de mortalité des retraités du secteur public au moyen de l'échelle d'amélioration de la mortalité TAM-2017)		

Au 31 mars 2024, le taux présumé d'évolution du coût des médicaments s'établissait à 5,5 % (7 % en 2023) par année, et il diminuera de façon linéaire pour atteindre 4 % (4 % en 2023) en 2041 (à 2036 en 2023).

Le taux présumé d'évolution du coût des autres soins de santé au 31 mars 2024 est de 6 % (4 % en 2023) par année, et il diminuera de façon linéaire pour atteindre 4 % par en 2032 (demeure à 4 % en 2023).

16. Avantages sociaux des employés (suite)

Au 31 mars 2024, le taux présumé d'évolution des coûts de soins de la vue et de soins dentaires était de néant et 6 % respectivement (néant et 4 % en 2023), le taux d'évolution des coûts de soins dentaires diminuant de façon linéaire pour atteindre 4 % par an en 2032 (demeure à 4 % en 2023).

L'échéance moyenne escomptée de l'obligation liée au régime est de 15 ans (20 ans en 2023).

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

La Société a examiné les hypothèses utilisées aux fins des calculs actuariels et elle a déterminé que les hypothèses suivantes pourraient avoir une incidence importante sur l'obligation au titre des prestations déterminées :

Au 31 mars	2024	2023
	\$	\$
Taux d'actualisation – augmentation de 1 %	(885)	(1 122)
Taux d'actualisation – diminution de 1 %	1 124	1 454
Mortalité future – augmentation de l'âge d'un an	(185)	(264)
Mortalité – diminution de l'âge d'un an	183	265
Tendances des taux – augmentation de 1 %	1 018	1 490
Tendances des taux – diminution de 1 %	(817)	(1 160)

L'analyse de sensibilité ci-dessus pourrait ne pas être représentative de la variation réelle de l'obligation au titre des prestations déterminées, car il est peu probable qu'une variation des hypothèses se produise sans que les autres hypothèses changent, certaines hypothèses étant corrélées.

17. Capital émis

Les statuts constitutifs de la Société autorisent un nombre illimité d'actions sans valeur nominale. Deux actions de la Société ont été émises et entièrement payées.

18. Information supplémentaire sur les charges

Le tableau suivant ventile les charges par nature pour chaque fonction dans l'état consolidé du résultat global.

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	17 094	17 780
Salaires et avantages sociaux des employés	16 318	15 849
Biens et services	6 998	6 463
Réparations et entretien	4 050	3 970
Services professionnels	1 182	922
Amortissement des immeubles de placement	678	769
Perte de change	67	316
Amortissement des immobilisations incorporelles	22	23
Financement supplémentaire pour les opérations de la CPIVM	545	-
Total des charges	46 954	46 092

19. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et sa quote-part de ses entreprises communes ont été éliminés au moment de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les transactions entre parties liées relatives aux avantages sociaux sont présentées à la note 16, et les placements dans des obligations du gouvernement et des certificats de dépôt sont présentés à la note 9. Ces transactions ont été inscrites à la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant convenu entre les parties.

Les détails des transactions entre la Société et les autres parties liées sont présentés ci-dessous.

TRANSACTIONS AVEC DES ENTITÉS LIÉES À UNE AUTORITÉ PUBLIQUE

La Société est liée, en raison d'une propriété commune, à l'ensemble des ministères du gouvernement du Canada, y compris ses organismes et sociétés d'État. La Société conclut des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces transactions sont évaluées à leur juste valeur.

Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé 5 954 \$ à titre de financement public (4 423 \$ en 2023). Au 31 mars 2024, la Société a inscrit 468 \$ (239 \$ en 2023) dans les débiteurs et aucun montant significatif dans les créditeurs liés à des parties liées (aucun montant significatif en 2023).

La Société reçoit également des services sans frais, comme l'audit des états financiers, ce qui ne se reflète pas dans les présents états financiers consolidés.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont définis comme les membres du Conseil d'administration et des équipes de la haute direction qui ont l'autorité et la responsabilité de la planification, du contrôle et de la direction des activités de la Société.

La rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023
	\$	\$
Avantages sociaux à court terme	1 227	1 272
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	72	73
Total	1 299	1 345

20. Location d'installations

La Société a conclu des contrats avec des entreprises qui louent des locaux dans les bâtiments de la Société à divers postes frontaliers. Les loyers conditionnels, fondés sur les ventes réalisées dans les boutiques hors taxes et au bureau de change, sont la principale composante des loyers que reçoit la Société de ces preneurs. Le loyer de deux de ces boutiques hors taxes et du bureau de change comporte une composante fixe. Les produits conditionnels comptabilisés de ces boutiques durant l'exercice en cours totalisaient 2 440 \$ (2 087 \$ en 2023). Le preneur de la boutique hors taxes au poste frontalier de Point Edward a également payé pour l'agrandissement du bâtiment. Ce paiement a été enregistré au titre des produits reportés et est comptabilisé en produits selon la méthode linéaire, amorti sur la durée non résiliable du contrat de location.

20. Location d'installations (suite)

Les loyers minimaux futurs à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables s'établissent comme suit :

Au 31 mars	2024	2023
	\$	\$
Moins d'un an	895	1 110
Entre un et cinq ans	2 198	2 561
Plus de cinq ans	397	885
Total	3 490	4 556

21. Passifs éventuels

La Société est défenderesse conjointement et solidairement avec sa filiale en propriété exclusive, la CPIVM, et l'État quant à son mandat de perception du péage au pont international de la voie maritime. Le montant de la réclamation s'élève à 50 000 \$, sous réserve de la prise en compte des produits tirés des péages et du pont. Transports Canada est responsable de la défense à l'égard de cette réclamation. La SPFL et sa filiale, la CPIVM, sont chacune des sociétés d'État mère et dans le cadre de cette réclamation, elles sont poursuivies pour des mesures prises à titre de mandataires de l'État. L'issue, le calendrier et le montant du règlement de cette réclamation ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle en raison des incertitudes qui ont principalement trait à la résolution d'une revendication territoriale distincte par la même partie contre l'État, cette instance ayant préséance. Par ailleurs, les poursuites judiciaires à long terme de cette affaire, qui s'étendent sur des décennies, et la base d'inclusion des éléments relatifs aux péages et aux produits tirés du pont doivent également faire l'objet de délibérations.

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut devenir demandeur ou défendeur ou peut être partie à certaines réclamations ou procès en cours. Au 31 mars 2024, on comptait une réclamation à l'égard de la SPFL et réclamation à l'égard de la CIVPM. Le résultat de chaque réclamation ne peut être déterminé à l'heure actuelle. Il existe une réclamation potentielle contre la CIVPM relative à un incident ayant entraîné la mort. Le résultat de cette réclamation potentielle ne peut être déterminé à l'heure actuelle car les enquêtes sont toujours en cours.

22. Engagements visant des charges

- a) La Société a des engagements totalisant 20 133 \$ (8 888 \$ en 2023), notamment :
 - i. des contrats administratifs de 1 232 \$ (317 \$ en 2023) pour la vérification interne, les services Internet et autres contrats;
 - ii. des contrats de projets d'investissement de 14 794 \$ (5 634 \$ en 2023) pour l'achat d'immobilisations corporelles;
 - iii. des contrats d'entretien de 3 834 \$ (2 560 \$ en 2023);
 - iv. un contrat de location de 273 \$ (377 \$ en 2023) pour la location des bureaux d'Ottawa.
- b) Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes contractuelles pour des biens et services sur des périodes de plus d'un an. Les décaissements dépendent principalement des exigences futures en matière de volume et sont assujettis aux droits de résiliation de la Société prévus dans les contrats.

22. Engagements visant des charges (suite)

Le tableau suivant présente le total des engagements relatifs aux contrats administratifs, aux contrats de projets d'investissement et aux contrats d'entretien, selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance :

Au 31 mars	2024	2023
	\$	\$
Moins d'un an	17 301	6 602
Entre un et cinq ans	2 338	1 909
Plus de cinq ans	221	-
Total	19 860	8 511

Le tableau suivant présente le total des engagements relatifs aux locaux à bureaux, selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance :

Au 31 mars	2024	2023
	\$	\$
Moins d'un an	91	98
Entre un et cinq ans	182	279
Total	273	377

La Société loue son siège social au 55, rue Metcalfe, à Ottawa, en Ontario. Le contrat de location est pour une durée déterminée se terminant le 31 décembre 2026, sans option de renouvellement ni paiement de location variable. L'engagement pour l'espace de bureau, ci-dessus, représente les coûts d'exploitation associés à l'actif de droit d'utilisation comptabilisé dans les immobilisations corporelles (voir note 10).

23. Instruments financiers

La juste valeur des créances clients et autres débiteurs, des dettes fournisseurs et autres créditeurs, des retenues de garantie, de la partie à court terme des emprunts à payer et de la partie à court terme des obligations à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs financiers restants de la Société :

Au 31 mars	2024		
	Valeur	Prix	Niveau
	\$	\$	
Instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base régulière			
Placements — la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7 586	7 586	Niveau 2
Passifs financiers évalués au coût amorti.			
Coût amorti des placements	2 171	2 171	Niveau 2
Emprunts à payer	9 167	9 167	Niveau 2
Obligations à payer	28 627	27 357	Niveau 2

23. Instruments financiers (suite)

Au 31 mars	2023		
	Valeur	Prix	Niveau
	\$	\$	
Instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base régulière			
Placements — la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 169	4 169	Niveau 2
Passifs financiers évalués au coût amorti.			
Coût amorti des placements	2 346	2 346	Niveau 2
Emprunts à payer	9 567	9 567	Niveau 2
Obligations à payer	36 290	34 094	Niveau 2

La notation financière des placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global reste conforme à la politique de placement de la Société, qui exige que tous les placements soient au moins de catégorie A, en fonction des notations financières externes.

L'évaluation des placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'effectue quotidiennement en fonction des indices boursiers du marché de la dette FTSE TSX.

Une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, qui met en application un coefficient égal au taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des emprunts et des obligations dont les modalités sont semblables, a été utilisée pour établir la juste valeur des emprunts et des obligations à payer.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque relatif au crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et que ce manquement entraîne une perte financière pour la Société. La Société est assujettie au risque relatif au crédit en raison de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et des créances clients et autres débiteurs.

La Société gère ce risque en ne faisant affaire qu'avec des membres de Paiements Canada ou avec le gouvernement du Canada et en surveillant étroitement l'émission de crédit à l'intention de clients commerciaux et le recouvrement de ce crédit. La valeur comptable des actifs financiers exposés au risque de crédit de la Société, présentée dans l'état

consolidé de la situation financière, déduction faite de toute provision pour pertes applicable, représente le montant maximal exposé au risque de crédit. Il n'y avait aucune provision comptabilisée au 31 mars 2024 Le risque de crédit de la Société n'est pas important (pas important en 2023).

Le risque de crédit associé à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est réduit considérablement en s'assurant que les surplus de trésoreries soient investis dans des placements très liquides. La politique de la Société consiste à investir les surplus de trésoreries dans des instruments à faible risque auxquels on a attribué la notation « A » ou une notation équivalente. La direction est d'avis que le risque de perte n'est pas important. Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit au minimum puisqu'un bon nombre de ceux-ci représente des montants à recevoir des ministères fédéraux et provinciaux payables habituellement en 90 jours, les intérêts sur les placements de catégorie « A » ou l'équivalent, ainsi que les débiteurs de partenaires internationaux à long terme et d'un locataire commercial à long terme qui ont aussi l'habitude de payer leurs comptes à temps.

23. Instruments financiers (suite)

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité se définit comme le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations à leur échéance. La Société gère le risque en établissant des budgets, en maintenant des réserves de liquidités ainsi qu'en obtenant du financement public au besoin et des facilités de crédit, en établissant des prévisions concernant la trésorerie et en surveillant les flux de trésorerie, ainsi qu'en faisant correspondre les modalités des placements avec le calendrier des décaissements prévus. La Société investit les surplus de liquidités dans des titres de sociétés et de gouvernements de grande qualité, conformément aux politiques approuvées par le Conseil d'administration et aux directives du ministre des Finances.

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des passifs financiers de la Société fondée sur les flux de trésorerie attendus de la date de l'état consolidé de la situation financière à la date d'échéance contractuelle. Les montants présentés représentent les flux de trésorerie non actualisés contractuels.

Au 31 mars	2024			
	Valeur comptable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Plus d'un an
	\$	\$	\$	\$
Fournisseurs et autres créditeurs	1 726	1 318	408	-
Dette à long terme	40 974	164	9 374	31 436
Passif associé aux contrats de location	652	49	173	430
Total	43 352	1 531	9 955	31 866

Au 31 mars	2023			
	Valeur comptable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Plus d'un an
	\$	\$	\$	\$
Fournisseurs et autres créditeurs	1 703	1 198	505	-
Retenues de garantie	163	163	-	-
Dette à long terme	50 523	167	9 382	40 974
Passif associé aux contrats de location	906	64	174	668
Total	53 295	1 592	10 061	41 642

RISQUE DU MARCHÉ

Le risque relatif au marché correspond aux risques que les fluctuations des cours du marché aient une incidence sur les résultats. Le risque relatif au marché comprend trois types de risque : les risques relatifs au change, les risques relatifs au taux d'intérêt et les risques relatifs au prix. La Société est exposée à tous ces risques.

Le risque relatif au taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent sous l'effet de fluctuation des taux d'intérêt du marché. La Société est assujettie au risque relatif au taux d'intérêt à l'égard de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie. Une variation des taux d'intérêt de 1 % au 31 mars 2024 est négligeable.

23. Instruments financiers (suite)

Certaines justes valeurs par le biais des autres éléments du résultat global portent intérêt à taux fixe. Les justes valeurs par le biais des autres éléments du résultat global comprennent aussi des obligations du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux et des banques portant des intérêts à taux fixe et dont l'échéance moyenne s'établit à 1,1 an (1,3 an en 2023). La juste valeur de marché de ces instruments subit indirectement l'effet des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'incidence d'une variation hypothétique de 1 % des taux d'intérêt au 31 mars 2024 est négligeable.

Les facilités de crédit, les emprunts et les obligations à payer portent également intérêt à des taux fixes. Toutefois, une variation de la juste valeur n'aurait pas d'incidence sur le résultat net de la Société, étant donné que la Société maintient les passifs jusqu'à leur échéance.

Une variation importante des taux de change au cours de l'exercice aurait une incidence notable sur les produits du péage puisqu'il existe une corrélation directe entre le volume du trafic et les taux de change. En supposant que le taux de change ne nuirait pas aux volumes de trafic, une baisse hypothétique du dollar canadien de 1 % pendant l'exercice financier aurait produit une augmentation de 144 \$ (113 \$ en 2023) en produits comptabilisés tirés du péage. Puisque les partenaires américains d'exploitation de ponts de la Société utilisent les banques locales, la trésorerie en dollars américains de la Société est détenue dans différentes banques. Au 31 mars 2024, le solde des encaisses en dollars américains de la Société était d'un montant de 623 \$ (846 \$ en 2023). L'incidence d'une variation hypothétique des taux d'intérêt de 1 % au 31 mars 2024 est négligeable. La Société gère ce risque en rajustant périodiquement les droits de péage en fonction de la parité et en convertissant les devises, le cas échéant.

GESTION DES CAPITAUX

La Société définit ses capitaux comme ses résultats non distribués, son capital social et son cumul des autres éléments du résultat global. Selon les autorisations législatives, le montant maximal que la Société peut emprunter se chiffre à 130 000 \$ (130 000 \$ en 2023), sous réserve de l'approbation du ministre des Finances.

En ce qui a trait à la gestion des capitaux, la Société a pour objectif de préserver sa capacité à assurer la continuité de l'exploitation, à financer ses actifs et à réaliser sa mission et ses objectifs.

24. Événements ultérieurs

Dans le cadre du Plan de dépenses et du budget principal des dépenses pour 2024.2025 du gouvernement du Canada, la Société a obtenu un financement de 1 019 \$ pour l'exercice 2024.2025 afin d'appuyer la poursuite des activités, et de 16 904 \$ en soutien à l'acquisition d'immobilisations. Les fonds pour l'exercice 2024.25 ont été officiellement autorisés dans le cadre d'une *loi de finances annuelle* par le gouvernement du Canada le 20 juin 2024.



Administrateurs et dirigeants

La Société des ponts fédéraux Limitée

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31 mars 2024)

Pascale Daigneault	Présidente du Conseil
Marie-Jacqueline Saint-Fleur	Vice-présidente du Conseil
Natalie Kinloch	Administratrice
John Lopinski	Administrateur
Andrew Travis Seymour	Administrateur
Rakesh Shreewastav	Administrateur
Vacant	Administrateur
Jacques E. Pigeon	Secrétaire général

Comités du Conseil d'administration

COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

John Lopinski	Président du comité
Marie-Jacqueline Saint-Fleur	Membre
Andrew Travis Seymour	Membre

COMITÉ DE GOUVERNANCE, DES POLITIQUES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Rakesh Shreewastav	Président du comité
Andrew Travis Seymour	Membre
Marie-Jacqueline Saint-Fleur	Membre

DIRIGEANTS ET CADRES SUPÉRIEURS

Natalie Kinloch	Première dirigeante
Richard Iglinski	Dirigeant principal des finances
Thye Lee	Vice-président, ingénierie et construction
Rémi Paquette	Dirigeant principal des services corporatifs
Karen Richards	Dirigeante principale de l'exploitation

La Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31 mars 2024)

Natalie Kinloch	Première dirigeante
Carrie Mann-Lavigne	Vice-présidente
Anthony Fisher	Administrateur
Richard Iglinski	Administrateur
Thye Lee	Administrateur
Kevin O'Malley	Administrateur
Karen Richards	Administratrice
Jeffrey Scharf	Administrateur

Comités du Conseil d'administration

COMITÉ D'ADMINISTRATION

Natalie Kinloch	Présidente du comité
Carrie Mann-Lavigne	Membre

COMITÉ D'AUDIT

Kevin O'Malley	Président du comité
Richard Iglinski	Membre
vacant	Membre

DIRIGEANTS ET CADRES SUPÉRIEURS

Natalie Kinloch	Première dirigeante
Carrie Mann-Lavigne	Vice-présidente
Richard Iglinski	Trésorier
vacant	Trésorier adjoint
Marc Chénier	Directeur du pont

Bureaux de la Société

Siège social d'Ottawa

55, rue Metcalfe, bureau 200,
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
1 866 422-6346
613 366-5074
613 366-5174

www.pontsfederaux.ca / info@societedesponts.ca

ADMINISTRATION DU PONT BLUE WATER

1555, boulevard Venetian
Point Edward (Ontario) N7T 0A9
1 866 422-6346
519 336-2720
519 336-7622
Joe Dedecker, *directeur du pont*

Filiale

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTEE

200, route internationale d'Akwesasne,
Akwesasne (Ontario) K6H 5R7
613 932-6601
613 932-9086
www.cpivm.ca
Marc Chénier, *directeur du pont*

Partenaires

SAULT STE. MARIE INTERNATIONAL BRIDGE AUTHORITY

934, Bridge Plaza
Sault Ste. Marie,
Michigan 49783
705 942-4345
www.saultbridge.com
Peter Pertäinen, *directeur du pont*

THOUSAND ISLAND BRIDGE AUTHORITY

C.P. 10
Lansdowne (Ontario) K0E 1L0
315 482-2501
315 482-5925
www.tibridge.com
Timothy Sturick, *directeur administratif*

